

6.4.3.3.4. Les mammifères (hors chiroptères)

Résultats des inventaires

14 espèces de mammifères ont été recensées sur l'aire d'étude, principalement par des indices de présence. Il s'agit du Blaireau européen (*Meles meles*), du Campagnol des champs (*Microtus arvalis*), du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), du Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), de la Fouine (*Martes foina*), de la Genette commune (*Genetta genetta*), du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europeus*), du Lièvre d'Europe (*Lepus europeus*), de la Martre des pins (*Martes martes*), du Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*), du Ragondin (*Myocastor coypus*), du Renard roux (*Vulpes vulpes*) et du Sanglier (*Sus scrofa*).

Leur présence a pu être détectée à partir de l'observation d'empreintes, de restes de repas et de fèces. De plus, les habitats présents dans l'aire d'étude sont propices au développement de ces espèces.

Évaluation des enjeux

Parmi ces mammifères, l'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe sont protégés par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007.

Toutes les espèces inventoriées sont évaluées en « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale.

Les espèces à enjeux

L'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe, bien que communs, sont protégés nationalement. La présence de leurs habitats (les haies bocagères et les bois) donne une responsabilité locale supplémentaire à l'aire d'étude quant à la préservation de ces espèces. Leurs enjeux locaux respectifs sont évalués à **FAIBLES**.

Espèces	Rareté au niveau de son aire de répartition	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Écureuil roux	Espèces bien réparties en ex-région Limousin	Faibles	Faibles (4)
Genette commune		Faibles	Faibles (4)
Hérisson d'Europe		Faibles	Faibles (4)

Les enjeux restants faibles, ces espèces ne seront pas décrites en détail ici.

Les habitats d'espèces de mammifères (hors chiroptères)

Les principaux enjeux pour les habitats d'espèces de mammifères (hors chiroptères) concernent donc les haies et les bois de l'aire d'étude.

Habitat	Enjeux mammalogiques	Remarques
Chênaie charmaie	MODÉRÉS	Les bois de l'aire d'étude sont un habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour l'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe.
Haie bocagère	MODÉRÉS	Les haies bocagères sont un habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour l'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe.

Habitat	Enjeux mammalogiques	Remarques
Fourré mésophile	FAIBLES	Habitat d'alimentation pour les mammifères (hors chiroptères)
Fourré hygrophile	FAIBLES	
Plan d'eau, mare	FAIBLES	Certaines espèces utilisent les plans d'eau lors de leur phase de recherche alimentaire.
Prairie acidiphile	FAIBLES	Habitat d'alimentation pour les mammifères (hors chiroptères).
Prairie améliorée	FAIBLES	
Prairie humide	FAIBLES	
Culture intensive	TRÈS FAIBLES	L'activité agricole au niveau de cet habitat n'est pas propice aux mammifères.
Friche rudérale, bâti	TRÈS FAIBLES	Habitat peu attractif pour les mammifères (hors chiroptères)
Gazon amphibie	TRÈS FAIBLES	L'absence d'une strate herbacée développée rend cet habitat peu favorable aux mammifères.
Roncier	TRÈS FAIBLES	Bien que certaines espèces puissent chasser au sein de cet habitat, il présente des enjeux moindres localement.
Route	NULS	Cet habitat anthropique n'est pas favorable aux mammifères.

Synthèse des enjeux

Des enjeux **FAIBLES** ont été affectés à l'Écureuil roux, la Genette commune et au Hérisson d'Europe. Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux négligeables.

En termes d'habitats d'espèces des enjeux **MODÉRÉS** ont été déterminés pour les habitats favorables à l'Écureuil roux, la Genette commune et au Hérisson d'Europe, à savoir les **Chênaies-charmaies** et les **haies bocagères**.

Des enjeux faibles ont été affectés aux territoires d'alimentation des mammifères (hors chiroptères), à savoir les plans d'eau, les fourrés et les prairies.

Les autres habitats ont peu d'intérêt pour les mammifères (hors chiroptères), ce qui leur confère des enjeux locaux négligeables.

Synthèse des enjeux sur les Mammifères

Espèces/Habitats d'espèces	Protection nationale / Directive Oiseaux	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Note d'enjeux	Enjeux locaux
ESPÈCES					
Écureuil roux	Art 2 / -	LC	-	4	Faibles
Genette commune	Art 2 / A V	LC	-	4	Faibles
Hérisson d'Europe	Art 2 / -	LC	-	4	Faibles
HABITATS D'ESPÈCES					
		Chênaie charmaie			Modérés
		Haie bocagère			Modérés
		Fourré mésophile			Faibles
		Fourré hygrophile			Faibles
		Plan d'eau, mare			Faibles
		Prairie acidiphile			Faibles
		Prairie améliorée			Faibles
		Prairie humide			Faibles

LC : Préoccupation mineure

➔ Les enjeux mammalogiques (hors chiroptères) concernent principalement les Chênaies-charmaies et les haies bocagères qui portent des enjeux locaux modérés puisqu'elles accueillent l'Écureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe.

6.4.3.4. Les chiroptères

Résultats des inventaires

Un total de sept espèces a été recensé dans l'aire d'étude, ce qui s'avère être une bonne richesse spécifique.

Conditions d'application des inventaires chiroptérologiques

Date des inventaires	Météorologie	Durée des inventaires	Type de prospection
17/07/2019	Nuit claire, Sans vent, 23°C	10h automatiques et 3h manuels	Enregistrement automatique (SM4) et Pettersson
20/08/2019	Nuit claire, Sans vent, 16°C	10h automatiques et 3h manuels	Enregistrement automatique (SM4) et Pettersson

Au total 20h d'enregistrements automatiques et 6h de manuels ont été conduites dans l'aire d'étude en plusieurs points d'échantillonnage.

L'étude de l'activité des espèces recensées par milieux montre une fréquentation plus importante des lisières boisées en bordure des prairies acidiphiles. Quoi qu'il en soit, les haies bocagères et les Chênaies-Charmaies sont très attractives pour les chiroptères, comme le démontre cette analyse. En effet, chaque point d'échantillonnage se localise en bordure de Chênaies-charmaies ou au sein de haies bocagères. Seuls les milieux les bordant diffèrent alors.

Évaluation de l'activité des chiroptères dans l'aire d'étude, par milieux échantillonnés

Espèces	Lisière boisée en bordure de cultures	Lisière boisée en bordure de prairies améliorées	Plan d'eau	Lisière boisée en bordure de prairies acidiphiles	Lisière boisée en bordure de fourrés
Barbastelle d'Europe	Nulle	Faible	Nulle	Modéré	Nulle
Grand Rhinolophe	Nulle	Nulle	Très faible	Faible	Nulle
Murin à oreilles échancrées	Nulle	Faible	Nulle	Modéré	Nulle
Noctule de Leisler	Nulle	Très faible	Nulle	Faible	Nulle
Pipistrelle commune	Très faible	Modéré	Modéré	Forte	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	Très faible	Modéré	Modéré	Forte	Faible
Sérotine commune	Nulle	Faible	Très faible	Faible	Très faible

L'étude des gîtes potentiels s'est attachée à identifier les cavités arboricoles au sein des bois et haies arborées de l'aire d'étude.

Des arbres creux ou à écorce crevassée ont été repérés au sein des chênaies-charmaies et des haies bocagères de l'aire d'étude et laissent supposer la présence potentielle de cavités favorable aux chiroptères. Toute la surface de chênaies-charmaies et de haies bocagères est alors caractérisée comme propice, sans pointage individuel des arbres. Il est en effet considéré que les arbres ne présentant pas de cavités apparentes pourront à moyen terme en développer ou que certaines espèces peuvent utiliser certaines écorces soulevées pour y gîter.

Évaluation des enjeux

Toutes les espèces inventoriées sont soumises à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur le territoire métropolitain et à l'annexe IV de la directive Habitats-Faune-Flore. La Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées sont également inscrits à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

L'analyse de la liste rouge nationale fait état de trois espèces évaluées comme « quasi-menacée » : la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune ;

Espèces	Rareté au niveau de son aire de répartition	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Barbastelle d'Europe	Espèce encore bien répartie en Limousin	Modérés	Modérés (6)
Grand Rhinolophe	Espèce assez commune dans son aire de répartition	Modérés	Modérés (6)
Murin à oreilles échancrées	Espèce commune dans son aire de répartition	Faibles	Faibles (5)
Noctule de Leisler	Espèce subissant un léger déclin au niveau national	Modérés	Modérés (6)
Pipistrelle commune	Espèce anthropophile, ses populations présentent cependant un déclin national, notamment en raison d'une raréfaction de la ressource alimentaire	Très faibles	Faibles (5)
Pipistrelle de Kuhl	Espèce anthropophile, ses populations présentent cependant un déclin national, notamment en raison d'une raréfaction de la ressource alimentaire	Très faibles	Faibles (5)
Sérotine commune	Espèce anthropophile, ses populations présentent cependant un déclin national, notamment en raison d'une raréfaction de la ressource alimentaire	Très faibles	Faibles (5)

Les enjeux régionaux de ces espèces ont été adaptés au niveau local en fonction notamment de leur nature potentielle d'occupation des terrains du projet (statut de reproduction, occurrence lors des inventaires, type d'observation (gîte, transit, chasse...), localisation de l'observation au sein de l'aire d'étude...).

Les espèces à enjeux modérés

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

La **Barbastelle d'Europe** est une espèce typique des forêts mixtes âgées à strates buissonnantes hautes. Elle occupe cet habitat en raison d'un régime alimentaire très spécialisé comprenant essentiellement des micro-lépidoptères abondants dans les milieux boisés âgés. Arboricole en été, elle trouve refuge dans les grottes, tunnels, mines lors des périodes de grand froid.

Dans l'aire d'étude, elle est principalement active au niveau des bois et haies bocagères en bordure des prairies acidiphiles. Les arbres composant ces haies et bosquets sont propices à l'accueil de gîtes de cette espèce.

Ses enjeux locaux sont considérés comme **MODÉRÉS**.

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Le **Grand Rhinolophe** est une espèce plutôt grégaire, pouvant former des essaims de plusieurs centaines d'individus. Utilisant les grottes et mines pour l'hibernation, il peut investir les greniers, charpentes et plafonds des vieux monuments en période estivale. C'est le cas ici, où un individu a été observé au niveau de la ferme du Couret.

Il chasse préférentiellement au niveau des prairies acidiphiles de l'aire d'étude.

Ses enjeux locaux sont considérés comme **MODÉRÉS**.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

La **Noctule de Leisler** est typiquement forestière et colonise les bois de feuillus clairsemés et ouverts. Ses territoires de chasse se localisent très souvent en bordure de milieux humides. Ses gîtes estivaux et hivernaux sont arboricoles. L'espèce est alors retrouvée au sein de cavités hautes, sous des écorces ou dans des fissures.

Encore assez méconnue, les connaissances sur sa répartition sont lacunaires.

Dans l'aire d'étude son occurrence n'est pas très importante, mais l'espèce semble prioriser les zones de prairies acidiphiles pour la chasse.

Ses enjeux locaux ont donc été établis comme **MODÉRÉS**.

Les habitats des mammifères

Comme pour l'avifaune, une analyse des habitats d'espèce a été réalisée. La plus grande activité chiroptérologique a été détectée au niveau des chênaies-charmaies et haies bocagères en bordure des prairies acidiphiles. C'est donc à leur niveau qu'un enjeu supérieur a été défini.

Habitat	Enjeux chiroptérologiques	Remarques
Chênaie charmaie	FORTS	Les vieux arbres présentant des fissures ou cavités, nombreux dans l'aire d'étude au sein de cet habitat, peuvent abriter des colonies de chiroptères arboricoles tels que la Barbastelle d'Europe ou la Noctule de Leisler.
Haie bocagère	FORTS	Les haies bocagères permettent aux chiroptères de se repérer facilement et facilitant leurs déplacements. Ces corridors naturels relient les gîtes aux zones de chasses et sont donc importants pour la survie des chiroptères.
Prairie acidiphile	MODÉRÉS	L'attractivité des haies bocagères est corrélée à la présence de prairies acidiphiles permettant notamment l'alimentation de nombreuses espèces.
Prairie humide	MODÉRÉS	Au même titre que les prairies acidiphiles, les prairies humides constituent un habitat de chasse pour de nombreux chiroptères.
Fourré mésophile	FAIBLES	Certaines espèces de chiroptères chassent au-dessus de ces habitats.
Fourré hygrophile	FAIBLES	
Plan d'eau, mare	FAIBLES	Certaines espèces utilisent les plans d'eau lors de leur phase de recherche alimentaire.
Prairie améliorée	FAIBLES	Moins attractives que les prairies acidiphiles, elles n'en demeurent pas pour autant intéressantes pour certaines espèces.
Culture intensive	TRÈS FAIBLES	L'activité agricole au niveau de cet habitat n'est pas propice aux chiroptères.
Friche rudérale, bâti	TRÈS FAIBLES	Certaines habitations pourraient être propices à l'accueil de gîtes de chiroptères, telle que la ferme du Couret où un individu de Grand Rhinolophe a été repéré. Néanmoins, il semblait s'agir d'un individu en halte qui n'y gîtait pas.
Gazon amphibie	TRÈS FAIBLES	L'absence d'une strate herbacée développée rend cet habitat peu favorable aux chiroptères.
Roncier	TRÈS FAIBLES	Bien que certaines espèces puissent chasser au sein de cet habitat, il présente des enjeux moindres localement.
Route	NULS	Cet habitat anthropique n'est pas favorable aux chiroptères.

Synthèse des enjeux

Les enjeux chiroptérologiques sont importants dans l'aire d'étude, avec notamment la présence d'espèces arboricoles comme la Barbastelle d'Europe et la Noctule de Leisler qui pourraient gîter dans les arbres des haies bocagères ou des chênaies-charmaies. La présence pérenne du Grand Rhinolophe a également été démontrée, avec des phases de haltes au niveau de la ferme du Couret à l'ouest. Ainsi, au vu de la reproduction probable de ces espèces au sein de l'aire d'étude, des enjeux locaux modérés leur ont été affectés.

Les autres espèces inventoriées ont des enjeux locaux faibles.

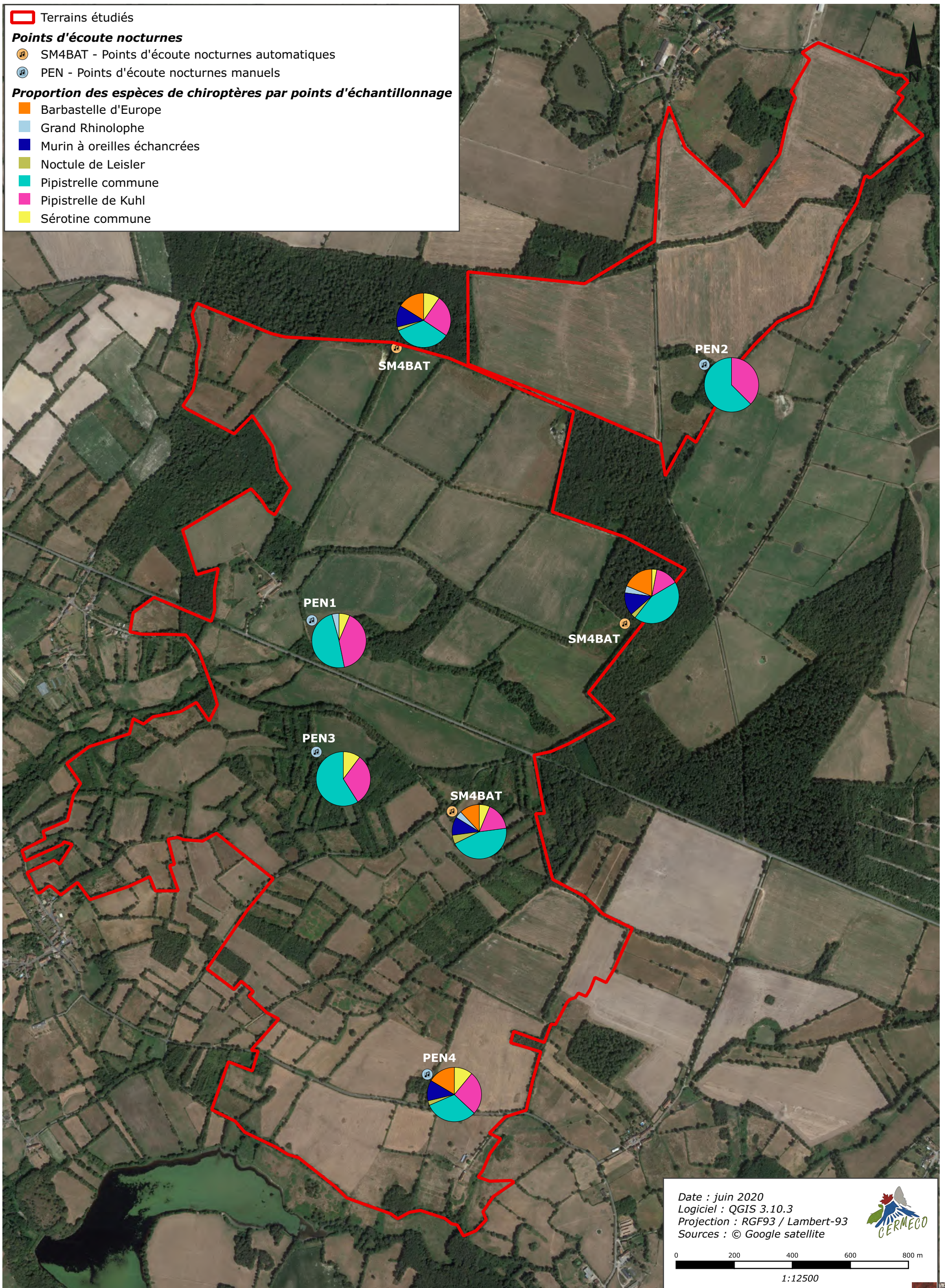
Les Chênaies-charmaies et les haies bocagères étant des habitats de reproduction potentiels pour les chiroptères, des enjeux locaux forts leur ont été affectés. De même, les milieux de chasse privilégiés, à savoir les prairies acidiphiles et les prairies humides, ont des enjeux locaux modérés. Les autres habitats possèdent des enjeux locaux faibles ou négligeables vis-à-vis des chiroptères.

Espèces/Habitats d'espèces	Protection nationale / Directive Habitats - Faune-Flore	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Note d'enjeux	Enjeux locaux
ESPÈCES RECENSÉES					
Barbastelle d'Europe	Art 2 / Annexe II & IV	LC	-	6	Modérés
Grand Rhinolophe	Art 2 / Annexe II & IV	LC	-	6	Modérés
Murin à oreilles échanquées	Art 2 / Annexe IV	LC	-	5	Faibles
Noctule de Leisler	Art 2 / Annexe IV	NT	-	6	Modérés
Pipistrelle commune	Art 2 / Annexe IV	NT	-	5	Faibles
Pipistrelle de Kuhl	Art 2 / Annexe IV	LC	-	5	Faibles
Sérotine commune	Art 2 / Annexe IV	NT	-	5	Faibles
HABITATS D'ESPÈCES					
	Chênaie charmaie				Forts
	Haie bocagère				Forts
	Prairie acidiphile				Modérés
	Prairie humide				Modérés
	Fourré mésophile				Faibles
	Fourré hygrophile				Faibles
	Plan d'eau, mare				Faibles
	Prairie améliorée				Faibles

NT : Quasi-menacé / LC : Préoccupation mineure

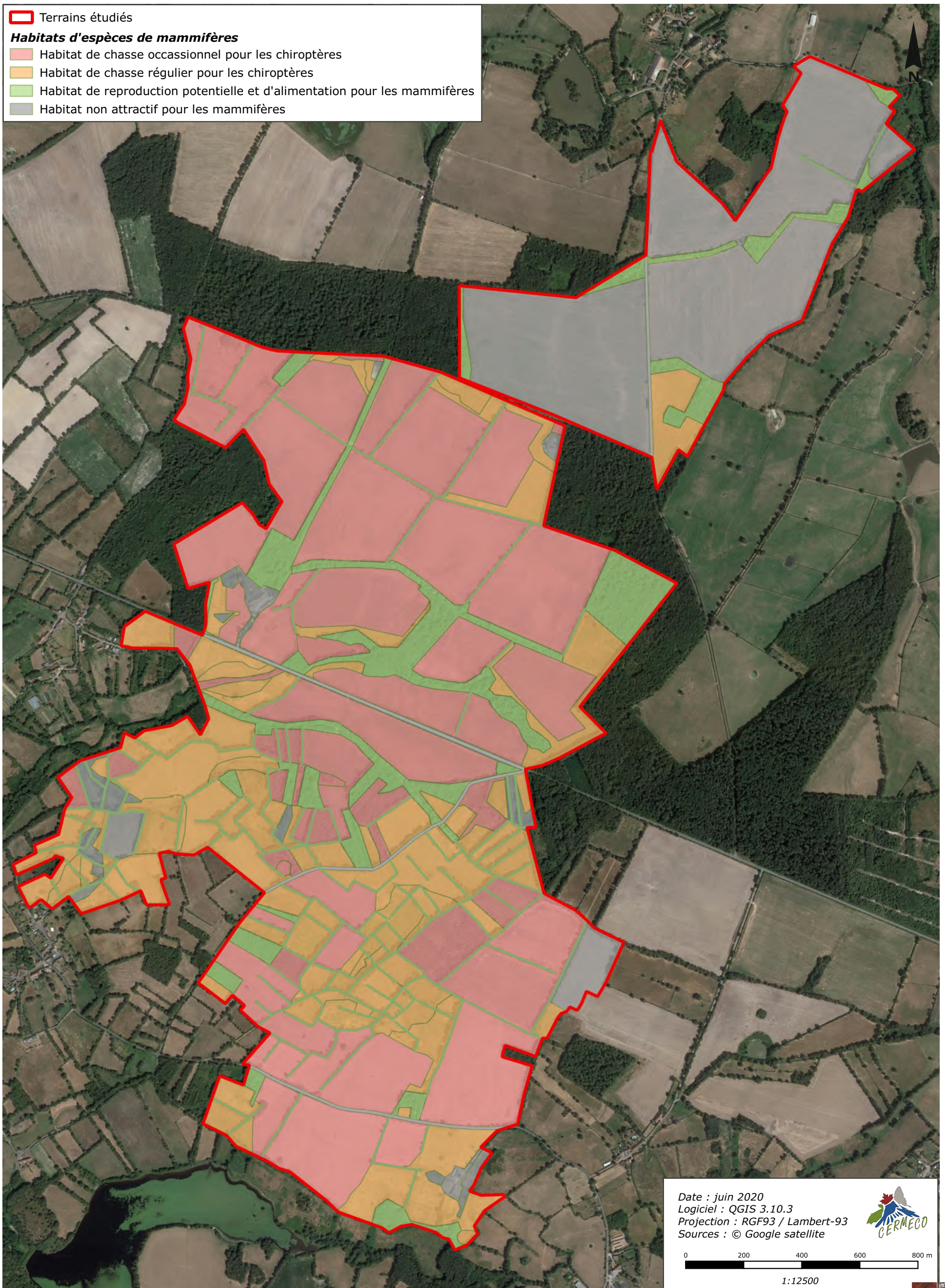
→ Les enjeux chiroptérologiques les plus importants dans l'aire d'étude concernent le réseau bocager qui est favorable au développement des chiroptères qui y trouvent des habitats de reproduction, de chasse et de transit.

Proportion des espèces de chiroptères par points d'échantillonnage

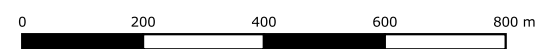


Habitats d'espèces de mammifères

- Terrains étudiés
- Habitats d'espèces de mammifères**
- Habitat de chasse occasionnel pour les chiroptères
- Habitat de chasse régulier pour les chiroptères
- Habitat de reproduction potentielle et d'alimentation pour les mammifères
- Habitat non attractif pour les mammifères



Date : juin 2020
Logiciel : QGIS 3.10.3
Projection : RGF93 / Lambert-93
Sources : © Google satellite



1:12500

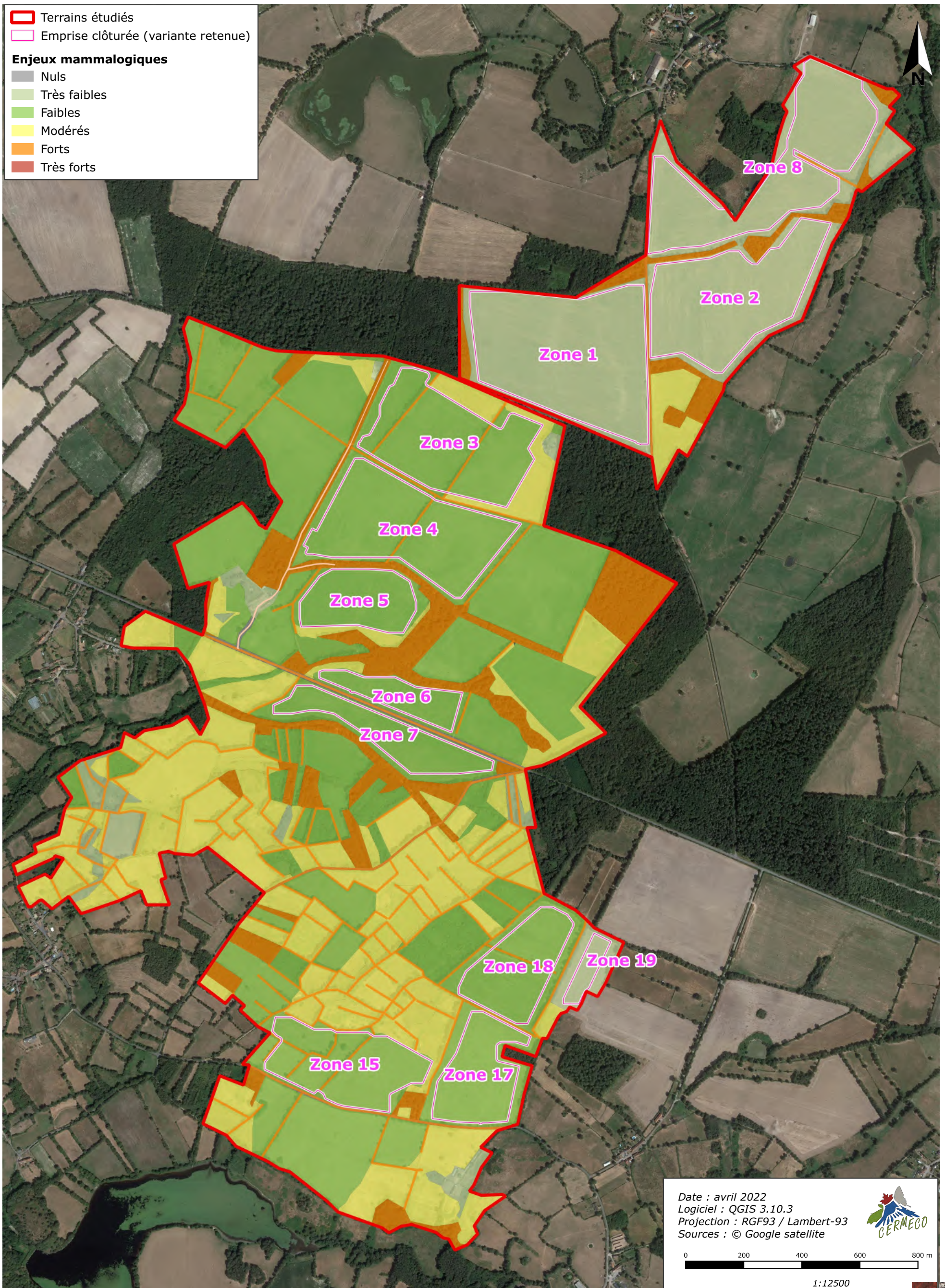


Enjeux mammalogiques

Terrains étudiés
 Emprise clôturée (variante retenue)

Enjeux mammalogiques

- Nuls
- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



6.4.3.4.1. Les reptiles et amphibiens

Résultats des inventaires

Reptiles

Quatre espèces de reptiles ont été recensées dans l'aire d'étude : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

Le contexte bocager de l'aire d'étude est favorable pour ces espèces, qui sont assez courantes dans l'aire d'étude.

Amphibiens

Sept espèces d'amphibiens ont été contactées sur l'aire d'étude. Il s'agit du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), du Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), de la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), d'une Grenouille verte sp. (*Pelophylax sp.*), de la Rainette verte (*Hyla arborea*), de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et du Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

Elles ont essentiellement été repérées au niveau des plans d'eau et des mares de l'aire d'étude.

Évaluation des enjeux

L'évaluation des statuts de protection de ces espèces fait état de :

- 6 espèces sont protégées par l'article 2 de l'arrêté national du 19 novembre 2007 et inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune-Flore:
 - La Couleuvre verte-et-jaune, le Crapaud calamite, la Grenouille agile, le Lézard à deux raies, le Lézard des murailles et la Rainette verte.
- 5 espèces protégées par l'article 3 de l'arrêté national du 19 novembre 2007 :
 - Le Crapaud épineux, la Grenouille verte sp, l'Orvet fragile, la Salamandre tachetée et le Triton palmé.

Des enjeux supérieurs sont hiérarchisés pour le **Crapaud calamite**, déterminant ZNIEFF dans l'ex-région Limousin, et pour la **Rainette verte** qui est quasi-menacée sur la liste rouge nationale. Les enjeux pour ces deux espèces sont **faibles**. Ils sont très faibles pour l'ensemble des autres espèces recensées.

Espèces	Rareté dans le périmètre d'étude	Rareté au niveau de son aire de répartition	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Couleuvre verte et jaune	Un individu observé dans un fossé routier au nord-est	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Crapaud calamite	Espèce recensée en bordure de l'Étang du Murat au sud	Espèce dont la répartition régionale est disparate et morcelée	Faibles	Faibles (4)
Crapaud épineux	Espèce recensée en bordure de l'Étang du Murat au sud	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Grenouille agile	Espèce recensée au sein d'ornière dans un chemin forestier et en bordure de	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)

Espèces	Rareté dans le périmètre d'étude	Rareté au niveau de son aire de répartition	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
	l'Étang de Murat au sud			
Grenouille verte indéterminée	Espèce commune au niveau des points d'eau de l'aire d'étude	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Lézard à deux raies	Espèce courante au niveau des haies bocagères	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Lézard des murailles	Espèce courante au sein de l'aire d'étude	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Orvet fragile	Un individu au niveau d'une haie en bordure de l'Étang de Murat au sud	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Rainette verte	Espèce observée au niveau du plan d'eau au centre de l'aire d'étude et au niveau de l'Étang de Murat	Espèce en déclin au niveau régional et dont la répartition est morcelée	Faibles	Faibles (5)
Salamandre tachetée	Espèce recensée au sein d'ornière dans un chemin forestier et en bordure de l'Étang de Murat au sud	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)
Triton palmé	Espèce recensée au sein d'ornière dans un chemin forestier et en bordure de l'Étang de Murat au sud	Espèce courante régionalement	Très faibles	Très faibles (3)

Espèces potentielles

Au vu de la bonne exposition des haies et des lisières forestières, il est étonnant de ne pas avoir recensé plus de reptiles (Couleuvre d'esculape, Couleuvre helvétique...). Ainsi, une analyse par habitats favorables aux reptiles a été réalisée afin de prendre en compte leur présence potentielle (cf. ci-après).

De plus, dans ce secteur plusieurs données de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ont été répertoriées. Une recherche spécifique a été menée dans l'aire d'étude sans pour autant permettre l'observation d'individu. Pourtant, les écologues de CERMECO sont formés à la recherche de cette espèce. Dans l'aire d'étude, les habitats les plus favorables se localisent au niveau des mares, de ce fait la hiérarchisation des enjeux par habitats a pris en compte la potentielle présence de cette espèce. Une attention particulière a été menée sur l'étude des possibles ruptures de corridors de déplacement de cette espèce.

Les habitats d'espèces des reptiles et amphibiens

Pour les amphibiens, ce sont les milieux humides ou aquatiques qui présentent le plus d'intérêt. Pour les reptiles, il s'agit du réseau de haies au sein de ce contexte bocager.

Habitat	Enjeux herpétologiques	Remarques
Chênaie charmaie	MODÉRÉS	Les bosquets et haies arborées servent d'abris et de zones d'alimentation pour les reptiles.
Gazon amphibie	MODÉRÉS	Lorsque cet habitat est en eau, il est favorable aux amphibiens et notamment le Crapaud calamite.
Haie bocagère	MODÉRÉS	Les haies bocagères servent d'abris et de zones d'alimentation pour les reptiles.

Habitat	Enjeux herpétologiques	Remarques
Plan d'eau, mare	MODÉRÉS	Les plans d'eau sont favorables au développement des amphibiens.
Fourré mésophile	FAIBLES	Certaines espèces de reptiles pourraient chasser au sein de ces habitats.
Fourré hygrophile	FAIBLES	
Prairie acidiphile	FAIBLES	Ces habitats constituent des milieux de chasse pour les reptiles.
Prairie améliorée	FAIBLES	
Prairie humide	FAIBLES	
Culture intensive	TRÈS FAIBLES	L'activité agricole au niveau de cet habitat n'est pas propice aux reptiles et amphibiens.
Friche rudérale, bâti	TRÈS FAIBLES	Ces habitats sont peu attractifs pour l'herpétofaune.
Roncier	TRÈS FAIBLES	Bien que certaines espèces puissent chasser au sein de cet habitat, il présente des enjeux moindres localement.
Route	NULS	Cet habitat anthropique n'est pas favorable aux reptiles et amphibiens.

Synthèse des enjeux

Le Crapaud calamite et la Rainette verte sont les espèces présentant les enjeux les plus importants, ils sont hiérarchisés comme faibles.

Concernant les habitats d'espèces des enjeux modérés ont été affectés aux chênaies-charmaies, aux gazons amphibies, aux haies bocagères et aux mares ou plans d'eau. Dans une moindre mesure, des enjeux faibles ont été hiérarchisés pour les fourrés et pour les prairies.

Espèces/Habitats d'espèces	Protection nationale / Directive Habitats Faune Flore	Liste rouge nationale	Note d'enjeux	Enjeux locaux
ESPÈCES				
Crapaud calamite	Art2 /A IV	LC	4	Faibles
Rainette verte	Art2 /A IV	NT	5	Faibles
HABITATS D'ESPÈCES				
	Chênaie charmaie			Modérés
	Gazon amphibie			Modérés
	Haie bocagère			Modérés
	Plan d'eau, mare			Modérés
	Fourré mésophile			Faibles
	Fourré hygrophile			Faibles
	Prairie acidiphile			Faibles
	Prairie améliorée			Faibles
	Prairie humide			Faibles

NT : Quasi-menacé / LC : Préoccupation mineure

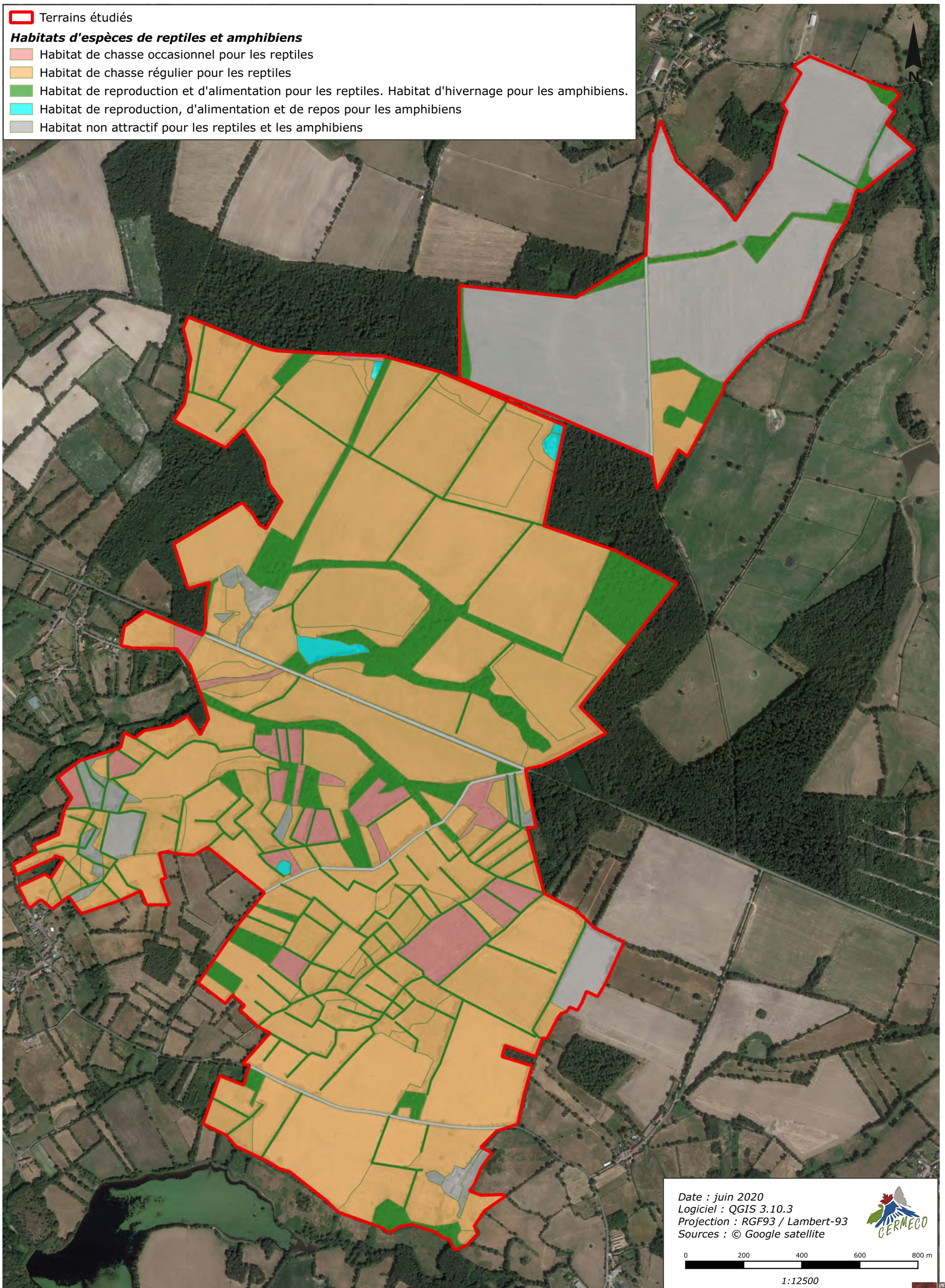
- Seuls le Crapaud calamite et la Rainette verte présentent des enjeux faibles localement.
- Les zones bocagères sont des habitats d'espèces d'intérêt local pour les reptiles, tout comme les zones aquatiques ou humides pour les amphibiens.

Localisation des points d'observation des amphibiens à enjeu

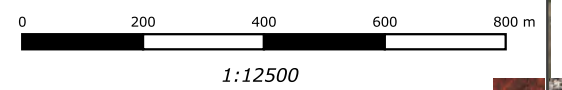


Habitats d'espèces de reptiles et amphibiens

- Terrains étudiés
- Habitats d'espèces de reptiles et amphibiens**
- Habitat de chasse occasionnel pour les reptiles
- Habitat de chasse régulier pour les reptiles
- Habitat de reproduction et d'alimentation pour les reptiles. Habitat d'hivernage pour les amphibiens.
- Habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour les amphibiens
- Habitat non attractif pour les reptiles et les amphibiens



Date : juin 2020
Logiciel : QGIS 3.10.3
Projection : RGF93 / Lambert-93
Sources : © Google satellite

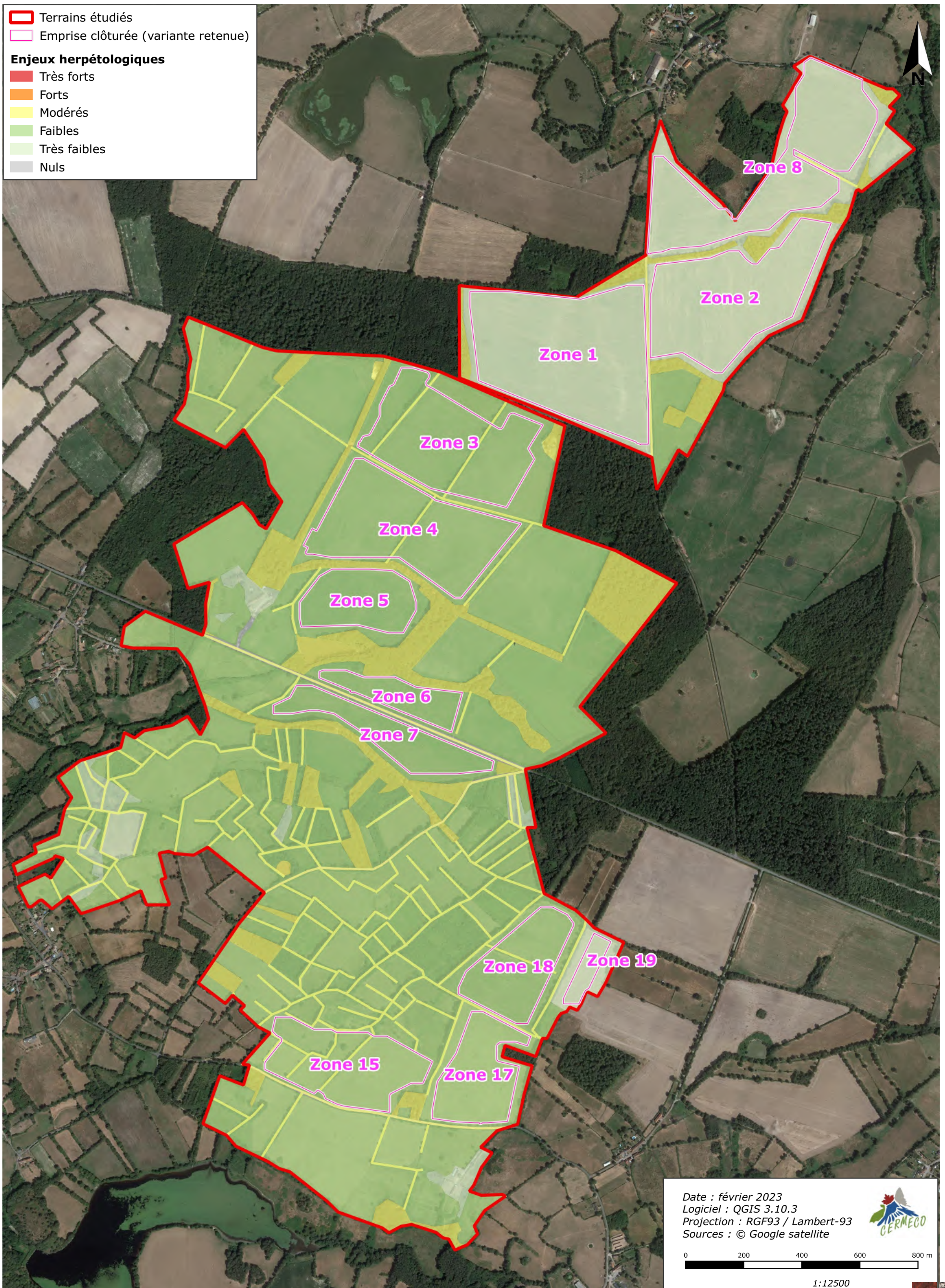


Enjeux herpétologiques

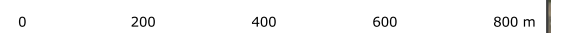
Terrains étudiés
 Emprise clôturée (variante retenue)

Enjeux herpétologiques

- Très forts
- Forts
- Modérés
- Faibles
- Très faibles
- Nuls



Date : février 2023
 Logiciel : QGIS 3.10.3
 Projection : RGF93 / Lambert-93
 Sources : © Google satellite



1:12500



6.4.3.4.2. Les invertébrés

Résultats des inventaires

L'expertise écologique a permis de recenser 138 espèces d'insectes, dont 60 Lépidoptères, 30 Odonates, 26 Orthoptères et 22 autres invertébrés.

La liste de l'ensemble de ces espèces est annexée à ce dossier, avec les statuts de menace régionaux. En effet, au vu du nombre d'espèces recensées, un tableau présentant toutes les espèces et les statuts associés surchargerait le dossier et sa lecture. Il a donc été choisi d'annexer ces informations et de ne mettre en avant que les espèces ayant les enjeux les plus importants localement.

Les zones prairiales sont favorables aux Lépidoptères et aux Orthoptères, tandis que les plans d'eau sont colonisés par de nombreux Odonates.

Les haies arborées et certains arbres isolés sont pour leurs parts très propices au développement de la faune saproxylique.

Évaluation des enjeux

Une seule espèce protégée a été recensée dans l'aire d'étude : le Grand Capricorne du Chêne (*Cermabyx cerdo*). Il s'agit d'un coléoptère saproxylique qui colonise les arbres morts ou sénescents. Il s'agit toutefois d'une espèce commune et fréquente localement.

Une autre espèce d'intérêt communautaire, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore a été inventoriée. Il s'agit toutefois d'une espèce très fréquente localement, et aucun enjeu particulier ne lui est affecté.


L'examen des listes rouges nationales et régionales fait état de :

- 1 espèce inscrite comme « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale : l'Aesche affine (*Aeshna affinis*),
- 2 espèces évaluées comme « vulnérables » sur la liste rouge régionale : le Leste barbare (*Lestes barbarus*) et la Naiade au corps vert (*Erythromma viridulum*),
- 1 espèce « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale : le Leste fiancé (*Lestes sponsa*),
- 1 espèce « menacée, à surveiller » en région Limousin : le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*),
- 1 espèce « fortement menacée d'extinction » en région Limousin : le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*).

Toutes ces espèces sont inféodées aux plans d'eau ou leurs abords immédiats.

Espèces	Rareté dans le périmètre d'étude	Rareté au niveau de son aire de répartition	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Aesche affine	Un individu en vol en bordure de l'Etang de Murat	Espèce peu fréquente régionalement dont la répartition est morcelée	Faibles	Faibles (5)
Criquet ensanglanté	Espèce observée en bordure des plans d'eau	Espèce méconnue, dont la répartition connue est morcelée	Faibles	Faibles (4)
Grand capricorne	Espèce assez fréquente au niveau des Chênes les plus gros	Espèce fréquente localement	Très faibles	Faibles (5)
Grillon des marais	Espèce présente en bordure des plans d'eau	Espèce méconnue, dont la répartition connue est morcelée	Faibles	Faibles (5)
Leste barbare	Espèce présente en bordure de l'Etang de Murat	Espèce peu fréquente régionalement, avec des localités dispersées	Modérés	Modérés (7)
Leste fiancé	Espèce présente en bordure de l'Etang de Murat	Espèce fréquente localement, mais plus rare à l'échelle nationale	Faibles	Faibles (5)
Lucane cerf-volant	Espèce omniprésente dans l'aire d'étude	Espèce fréquente localement	Très faibles	Très faibles
Naiade au corps vert	Espèce présente en bordure de l'Etang de Murat	Espèce peu fréquente régionalement, avec des localités dispersées	Modérés	Modérés (7)

Espèce aux enjeux modérés

Leste barbare (<i>Lestes barbarus</i>)	
 <p>Source : CERMECO</p>	<p>Le Leste barbare fréquente les milieux humides temporaires qui s'assèchent tôt. En région, sa répartition est très morcelée et ses localités sont très dispersées. Dans l'aire d'étude, des individus ont été observés en bordure de l'Etang de Murat au sud.</p> <p>Ses enjeux locaux ont été définis comme MODÉRÉS.</p>

Naiade au corps vert (<i>Erythromma viridulum</i>)	
<p>Source : CERMECO</p>	<p>La Naiade au corps vert est un odonate qui affectionne les eaux stagnantes et eutrophes où se développent massivement les végétaux aquatiques : tapis d'algues, cératophylles, myriophylles, lentilles d'eau, voire radeaux de sphagnes dans les tourbières.</p> <p>Elle est très peu occurrente régionalement et les observations y sont ponctuelles et dispersées.</p> <p>Dans l'aire d'étude, des individus ont été repérés au niveau de l'Etang de Murat au sud.</p>

Les habitats des invertébrés

L'analyse fait apparaitre des enjeux principalement au niveau des plans d'eau de l'aire d'étude. Toutefois, bien que colonisées par des espèces communes, les prairies constituent des habitats propices au développement d'une grande diversité entomologique.

De même, les haies arborées et les bosquets sont favorables aux insectes saproxyliques comme le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne du Chêne.

Habitat	Enjeux entomologiques	Remarques
Plan d'eau, mare	MODÉRÉS	Des odonates à enjeux ont été repérés au niveau des plans d'eau de l'aire d'étude.
Chênaie charmaie	FAIBLES	Habitat favorable aux insectes saproxyliques
Gazon amphibie	FAIBLES	Cet habitat est favorable au Grillon des marais lorsqu'il est immergé.
Haie bocagère	FAIBLES	Comme pour les chênaies-charmaies, les haies bocagères sont un habitat colonisé par les insectes saproxyliques.
Prairie acidiphile	FAIBLES	Ces habitats accueillent une grande diversité en insectes, notamment des Lépidoptères.
Prairie améliorée	FAIBLES	
Prairie humide	FAIBLES	
Culture intensive	TRÈS FAIBLES	Les cultures ne sont pas propices au développement d'invertébrés à enjeux.
Fourré mésophile	TRÈS FAIBLES	Les fourrés n'accueillent pas une grande diversité en insectes.
Fourré hygrophile	TRÈS FAIBLES	
Friche rudérale, bâti	TRÈS FAIBLES	Ces habitats anthropisés sont peu attractifs pour les invertébrés à enjeux.
Roncier	TRÈS FAIBLES	Cet habitat est peu propice au développement d'une grande diversité entomologique.
Route	NULS	Cet habitat anthropique n'est pas favorable aux invertébrés.

Synthèse des enjeux

Les principaux enjeux entomologiques révélés concernent le Leste barbare et la Naiade au corps vert qui sont peu communes régionalement : ils ont été déterminés comme modérés.

L'Aeschne affine, le Criquet ensanglanté, le Grand Capricorne du Chêne, le Grillon des marais et le Leste fiancé ont pour leur part des enjeux locaux faibles.

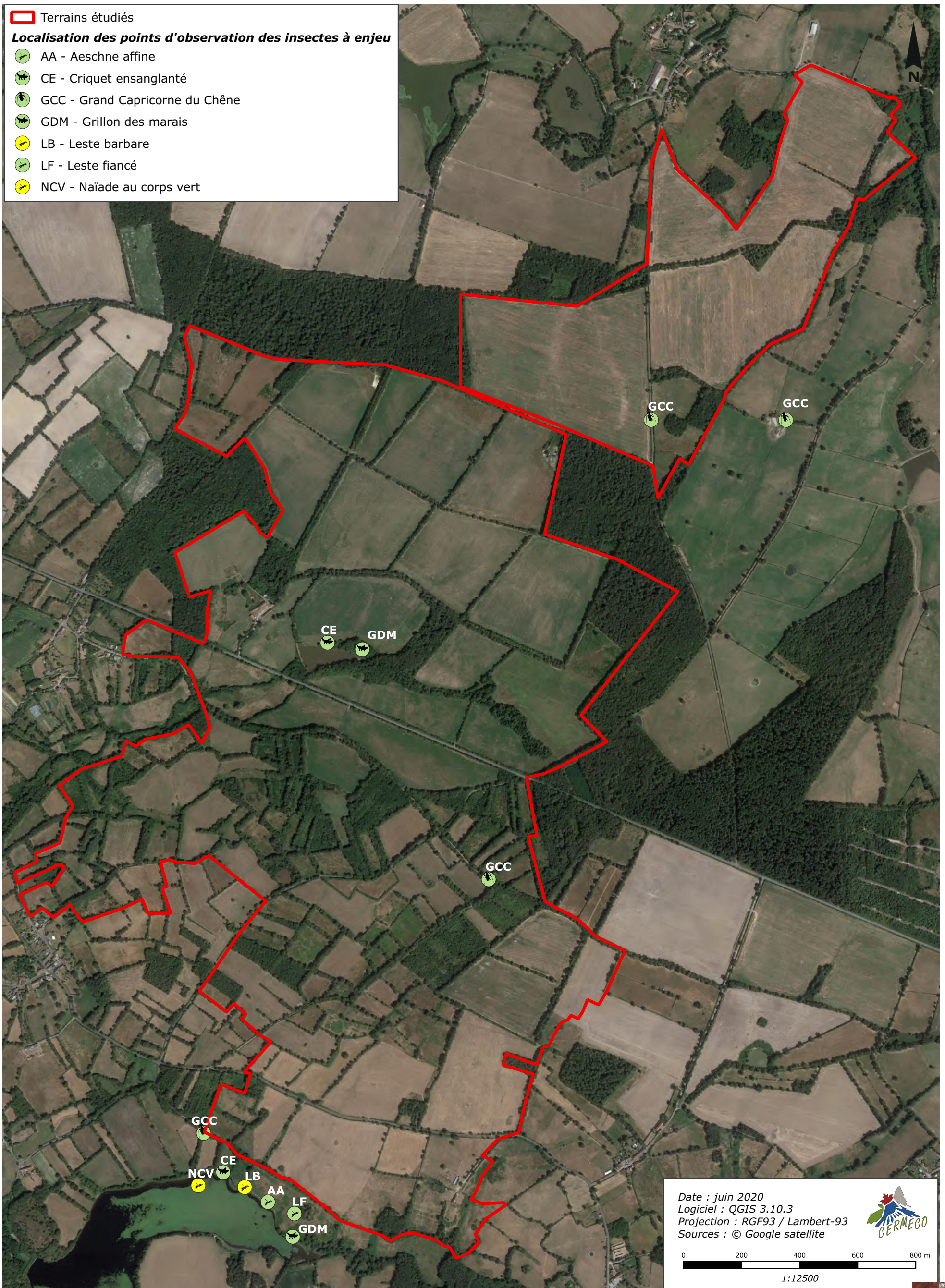
L'analyse des habitats d'espèces fait apparaitre des enjeux modérés au niveau des plans d'eau qui sont colonisés par une grande diversité odonatologique. Des enjeux faibles sont affectés à la chênaie-charmaie, le gazon amphibie, les haies bocagères et les prairies du fait de l'attractivité qu'il génère vis-à-vis des invertébrés.

Espèces/Habitats d'espèces	Protection nationale / Directive Habitats Faune Flore	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Note d'enjeux	Enjeux locaux
ESPÈCES					
Aeschne affine	- / -	LC	NT	5	Faibles
Criquet ensanglanté	- / -	-	Menacé	4	Faibles
Grand capricorne	Art 2 / A II & IV		LC	5	Faibles
Grillon des marais	- / -	-	Fortement menacé	5	Faibles
Leste barbare	- / -	LC	VU	7	Modérés
Leste fiancé	- / -	NT	LC	5	Faibles
Naiade au corps vert	- / -	LC	VU	7	Modérés
HABITATS D'ESPÈCES					
			Plan d'eau, mare		Modérés
			Chênaie charmaie		Faibles
			Gazon amphibie		Faibles
			Haie bocagère		Faibles
			Prairie acidiphile		Faibles
			Prairie améliorée		Faibles
			Prairie humide		Faibles







VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacé / LC : Préoccupation mineure

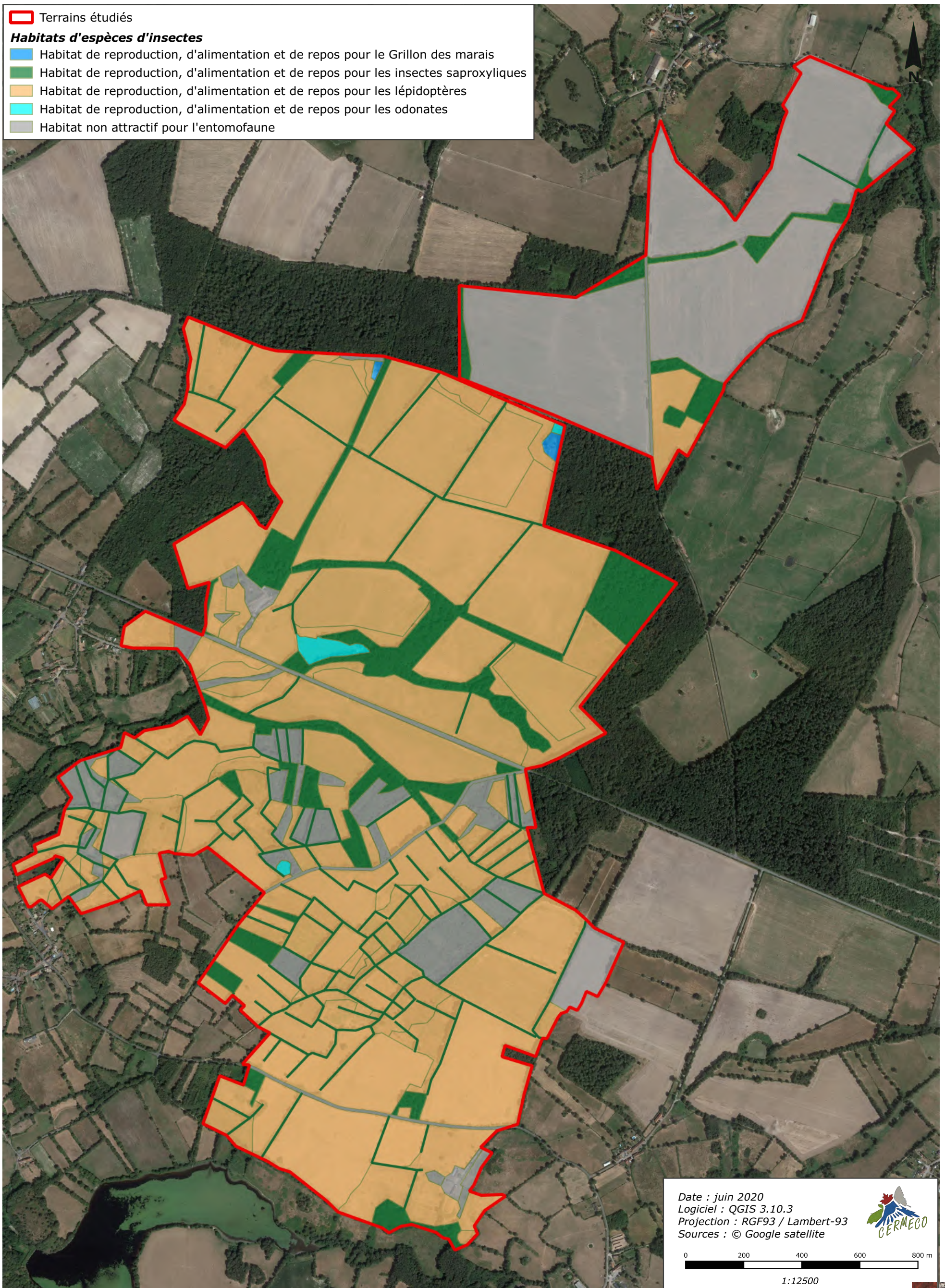
- ➔ Les principaux enjeux des invertébrés se localisent au niveau des plans d'eau qui accueillent une grande diversité d'odonates dont l'Aeschne affine, le Leste barbare, le Leste fiancé et la Naiade au corps vert. Le Criquet ensanglanté et le Grillon des marais fréquentent également les abords de ces plans d'eau.
- ➔ Les Chênaies-charmaies et les haies arborées sont favorables aux insectes saproxyliques, comme le Grand Capricorne du Chêne.

Localisation des points d'observation des insectes à enjeu

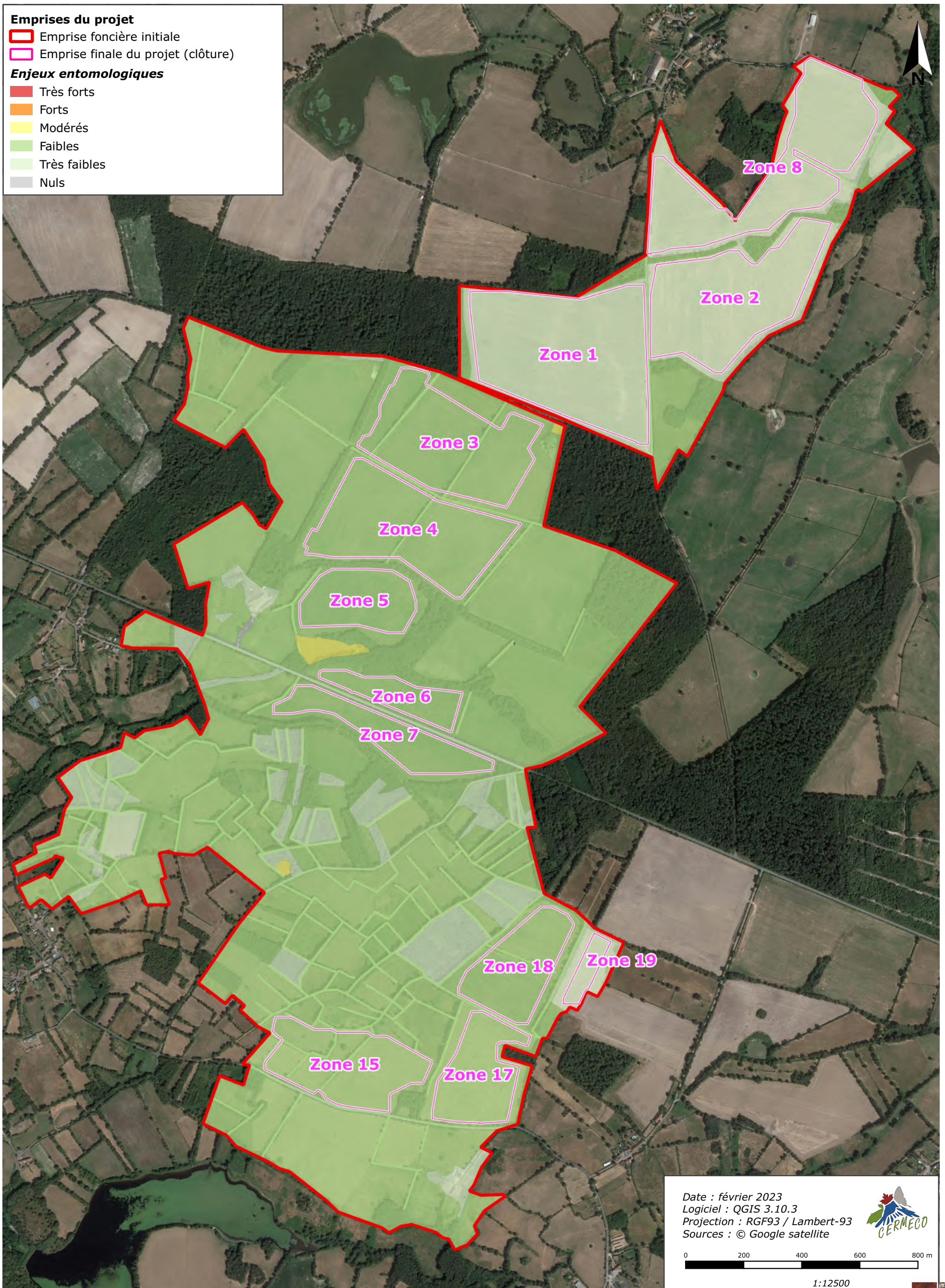


Habitats d'espèces d'insectes

-  Terrains étudiés
- Habitats d'espèces d'insectes**
-  Habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour le Grillon des marais
-  Habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour les insectes saproxyliques
-  Habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour les lépidoptères
-  Habitat de reproduction, d'alimentation et de repos pour les odonates
-  Habitat non attractif pour l'entomofaune



Enjeux entomologiques



6.4.4. Fonctionnement écologique

Dans le cadre de l'étude du fonctionnement écologique, les données issues du SRCE de l'ex-région Limousin ont été adaptées au niveau local. En effet, l'échelle plus resserrée de l'analyse permet d'identifier d'autres réservoirs locaux, mais également d'infirmier le rôle de continuité écologique de certains corridors repérés au niveau régional.

Le fonctionnement écologique d'un site consiste à étudier l'organisation de l'espace (la mosaïque des éléments du territoire et la façon dont tous ces éléments sont reliés entre eux), en sachant que la complexité, la diversité, la connectivité et finalement l'hétérogénéité du territoire conditionnent la biodiversité.

L'étude du fonctionnement écologique du site passe par une analyse à une échelle assez large afin de repérer les potentiels flux d'espèces d'un réservoir à un autre puis à une aire d'étude plus resserrée.

Le SRCE du Limousin identifie plusieurs réservoirs biologiques dans l'aire d'étude. Celui des zones humides concerne les abords du plan d'eau central. L'intérêt des milieux humides et aquatiques a bien été mis en avant au cours de l'expertise naturaliste, ce qui confirme les enjeux importants pour les habitats et espèces de ce cortège.

Une grande partie de la zone sud est également concernée par un réservoir biologique, celui-ci lié aux milieux bocagers. Cette analyse a été confirmée au niveau local, puisque les principales sensibilités écologiques révélées concernent les haies bocagères.

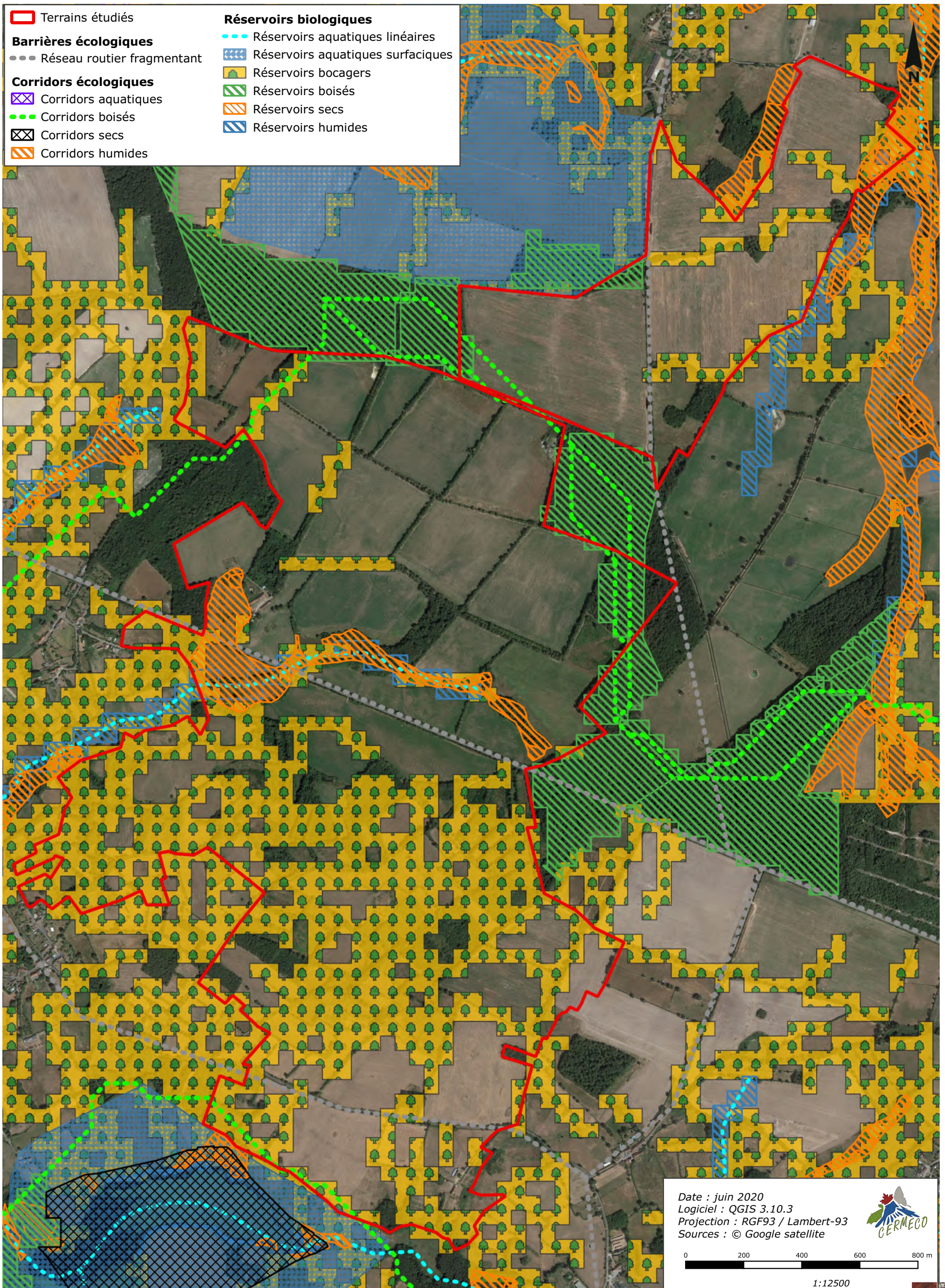
Les bois jouxtant l'aire d'étude sont également inclus au sein d'un réservoir biologique des milieux boisés, ce qui corrobore la hiérarchisation des enjeux portée au niveau des chênaies-charmaies.

En termes de corridors écologiques, deux sont identifiés au sein de l'aire d'étude. Le premier est lié aux zones humides et concerne le plan d'eau central. Le second relie les différentes zones boisées situées en périphérie de l'aire d'étude, et coupe alors l'aire d'étude d'ouest en est.

En revanche, aucun élément fragmentant majeur n'est identifié, si ce n'est la route qui coupe le site en partie centrale (RD 912).

- Le SRCE met en évidence de nombreux réservoirs et corridors dans le secteur du projet.
- Il confirme les principaux enjeux révélés au cours de l'expertise écologique.
- Les principales sensibilités qu'il fait apparaître concernent les milieux bocagers et les milieux humides.

SRCE Limousin



6.4.5. Conclusion

Les habitats de végétation identifiés dans l'aire d'étude présentent des enjeux phytoécologiques :

- **FORTS** pour le gazon amphibie ;
- **MODÉRÉS** pour la prairie humide et la prairie acidiphile ;
- **FAIBLES** pour les plans d'eau et mares, les fourrés hygrophiles, les fourrés mésophiles, les haies et les chênaies-charmaies ;
- **TRÈS FAIBLES** pour l'ensemble des autres habitats.

La flore présente dans l'aire d'étude présente des enjeux :

- **MODÉRÉS** pour la Baldellie rampante et le Scirpe épingle ;
- **FAIBLES** pour le Brachypode des rochers, la Gesse de Nissolle, la Jussie des marais, la Littorelle à une fleur, le Mouron délicat et le Scirpe à nombreuses tiges. ;
- **TRÈS FAIBLES** pour les autres espèces.

Une espèce végétale protégée est présente dans l'aire d'étude : la Littorelle à une fleur.

D'un point de vue faunistique, les principaux enjeux concernent :

- Pour les enjeux **FORTS** : le Bihoreau gris, le Héron pourpré, la Pie-grièche écorcheur et la Sarcelle d'hiver ;
- Pour les enjeux **MODÉRÉS** : l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, la Barbastelle d'Europe, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs, le Grand Rhinolophe, le Leste barbare, le Martin-pêcheur d'Europe, la Naïade aux yeux verts, la Noctule de Leslér, le Torcol fourmilier et la Tourterelle des bois ;
- Pour les enjeux **FAIBLES** : l'Aeschne affine, l'Alouette des champs, la Bergeronnette des ruisseaux, le Bruant jaune, le Crapaud calamite, le Criquet ensanglanté, l'Effraie des clochers, le Faucon crécerelle, la Fauvette grisette, le Grand Capricorne du Chêne, le Grillon des marais, l'Hirondelle rustique, le Leste fiancé, la Linotte mélodieuse, le Murin à oreilles échanquées, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Rainette verte, la Sérotine commune, le Tarier pâtre et le Verdier d'Europe.

Pour les **autres espèces**, les enjeux sont **TRÈS FAIBLES**.

L'analyse des habitats d'espèces fait état :

- D'enjeux **FORTS** pour la Chênaie-charmaie, les haies bocagères, les plans d'eau et mares, les prairies acidiphiles et les prairies humides ;
- D'enjeux **MODÉRÉS** pour les fourrés mésophiles, les fourrés hygrophiles et les gazons amphibies ;
- D'enjeux **FAIBLES** pour les prairies améliorées.

L'analyse des habitats de végétation et d'espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Chênaie charmaie	Faibles	Forts	Forts	Modérés	Faibles	Forts
Culture intensive	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Fourré mésophile	Faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Très faibles	Modérés
Fourré hygrophile	Faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Très faibles	Modérés
Friche rudérale, bâti	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Gazon amphibie	Forts	Très faibles	Très faibles	Modérés	Faibles	Forts
Haie bocagère	Faibles	Forts	Forts	Modérés	Faibles	Forts
Plan d'eau, mare	Faibles	Forts	Faibles	Modérés	Modérés	Forts
Prairie acidiphile	Modérés	Forts	Modérés	Faibles	Faibles	Forts
Prairie améliorée	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles
Prairie humide	Modérés	Forts	Modérés	Faibles	Faibles	Forts
Roncier	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Route	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls

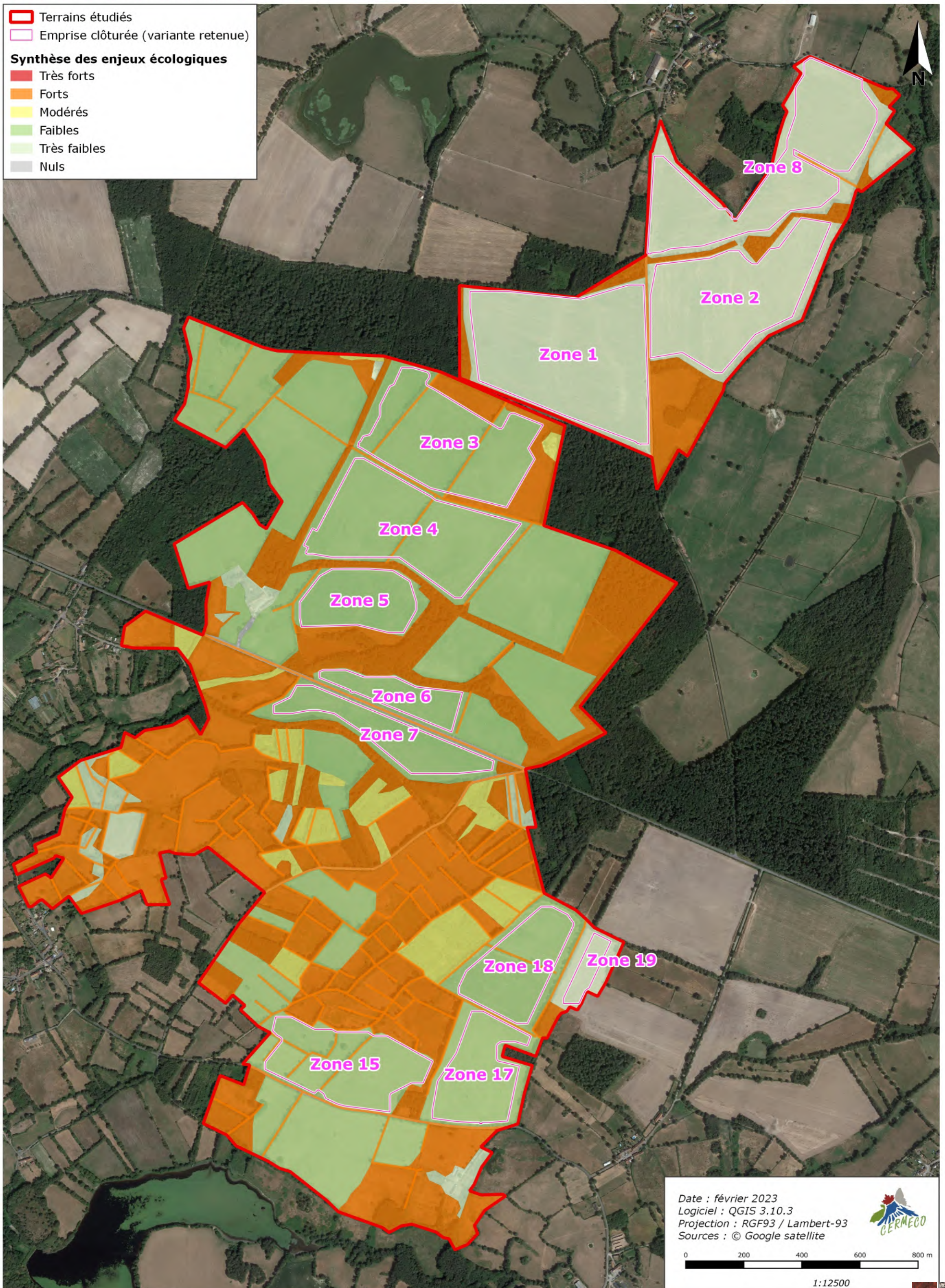
Ainsi, toutes les informations collectées ont permis d'illustrer ces différents enjeux sur une carte (habitats de végétation, habitats d'espèces, sites de nidification...) présentée ci-après.

Synthèse des enjeux écologiques

- Terrains étudiés
- Emprise clôturée (variante retenue)

Synthèse des enjeux écologiques

- Très forts
- Forts
- Modérés
- Faibles
- Très faibles
- Nuls



6.5. Paysage et patrimoine

L'analyse paysagère a été élaborée à partir d'analyses bibliographiques (Atlas des paysages en Limousin « *Paysage en Limousin de l'analyse aux enjeux* »), d'interprétations cartographiques et d'investigations de terrain.

6.5.1. Les aires d'étude

6.5.1.1. Aires d'étude recommandées

D'après le guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol (réalisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011), l'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité.

Au-delà de 3 km, les études montrent que la perception des panneaux solaires est réduite à celle d'un « motif en gris ».

L'aire d'étude peut se décomposer en :

- une zone rapprochée correspondant à une surface allant de quelques hectares à quelques km²,
- une zone intermédiaire correspondant à une surface de quelques dizaines de km²,
- une zone plus éloignée, correspondant à une surface d'une centaine de km².

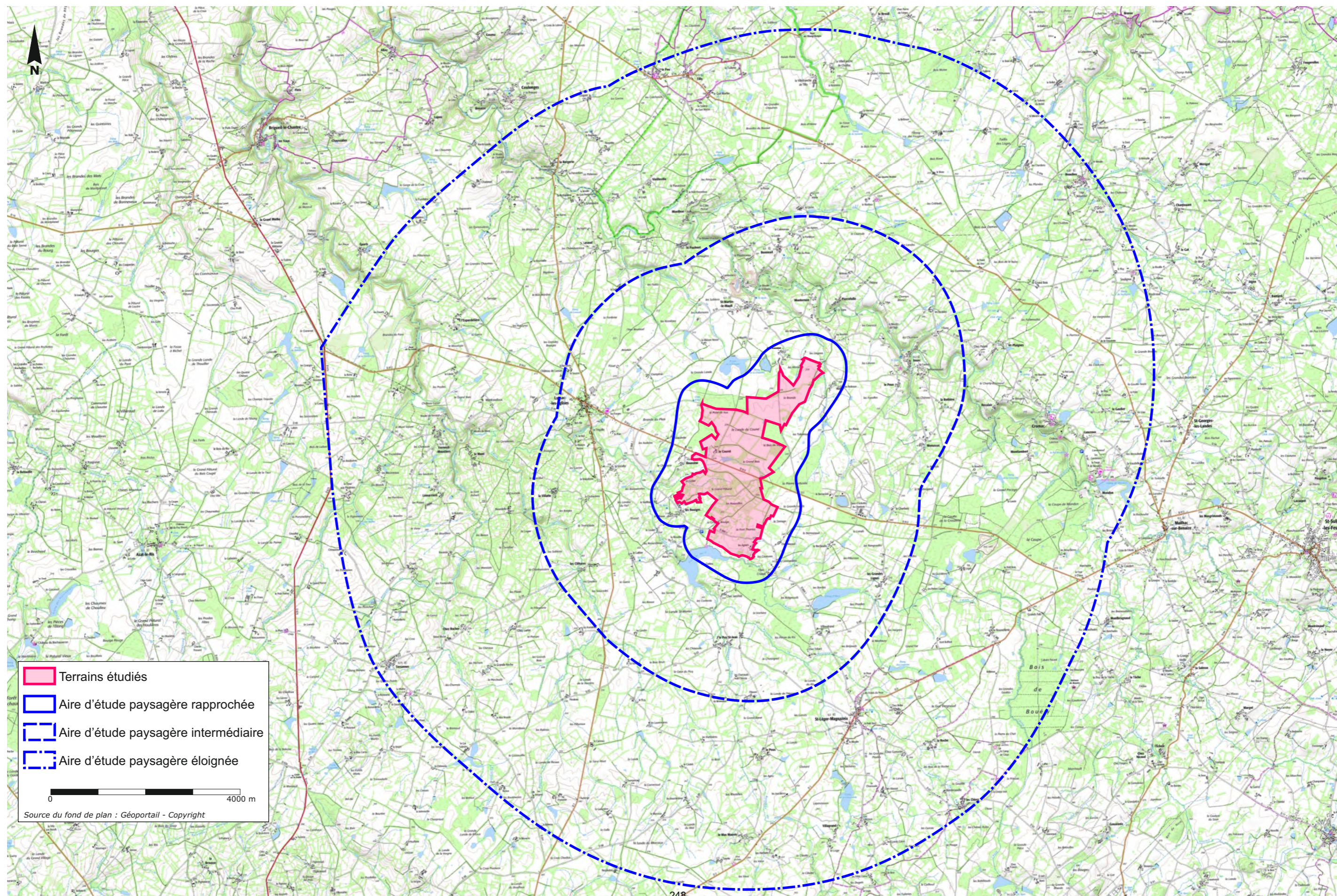
6.5.1.2. Les aires d'étude paysagères

Dans le cadre de cette étude de paysage, les aires d'études suivantes ont été définies et sont présentées ci-après.

Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
Eloignée	Environ 230 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Topographie marquée par les vallées de l'Asse et de la Benaize • Nombreux plans d'eau • Parcelles agricoles de taille variable • Maillage bocager dense • Parc naturel de la Brenne au nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 7 km de rayon au nord, est et sud • Limite entre les deux sous-unités paysagères de la Basse-Marche
Intermédiaire	55 km ²	Globalement les mêmes caractéristiques que l'aire d'étude éloignée	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 3 km de rayon
Rapprochée	12 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Habitations et voiries les plus proches • Etangs de Murat, étang de la Chaume 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 500 m de rayon

Ces aires sont différentes de celles présentées pour l'ensemble des thématiques environnementales : elles sont adaptées au volet paysager, dépendant notamment des unités paysagères, des variations topographiques et de l'occupation du sol.

Aires d'études paysagères



6.5.2. Contexte paysager

6.5.2.1. Contexte régional et départemental

Le secteur étudié (aire d'étude paysagère éloignée) est localisé à l'interface entre les anciennes régions du Limousin au sud et du Centre au nord.

Paysage du Limousin

Le Limousin est composé de trois grands types d'ambiances paysagères :

- Une ambiance sous influence montagnarde présentant une large dominance forestière et relativement peu occupée par les Hommes,
- Une ambiance de campagne-parc sur les secteurs nord et ouest marquée par la présence de nombreux chênes et pâtures, plus largement occupée par l'Homme,
- Une ambiance des marges aquitaines qui rattache le Limousin au grand Sud-Ouest français.



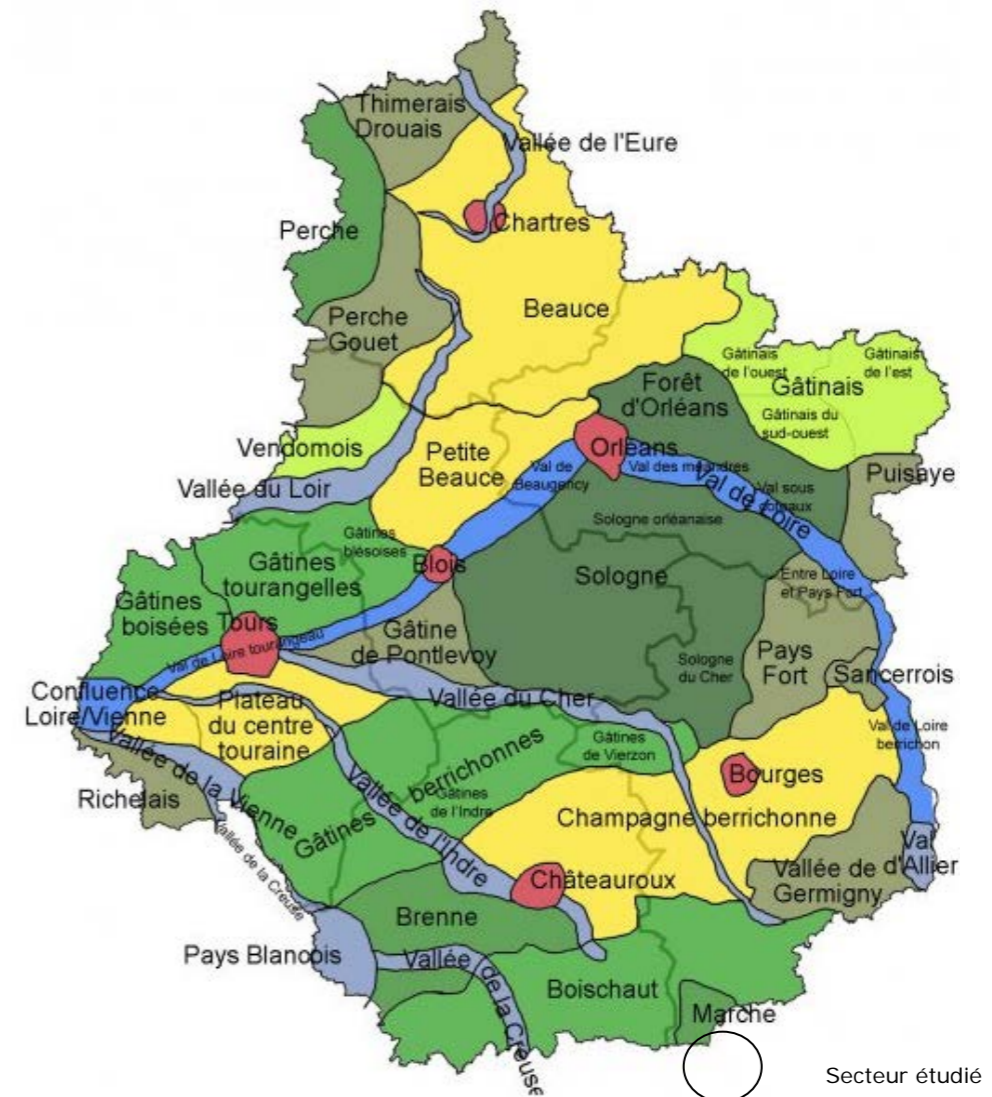
Les ambiances paysagères en Limousin (source : Atlas des Paysages du Limousin)

Le secteur étudié, localisé au nord-ouest de l'ancienne région du Limousin, est majoritairement concernée par l'ambiance paysagère dite de la « campagne-parc ». Les faciès de cette campagne sont rencontrés en périphérie des zones montagneuses, à des altitudes inférieures à 500 m.

Paysage du Centre

La région Centre présente une grande diversité de paysages, souvent méconnue.

Les plateaux cultivés et ouverts de la Beauce, ou partiellement boisés (gâtines) sont entaillés au centre et au sud par la Loire et ses affluents, au nord par l'Eure et l'Essonne tous deux affluents de la Seine. Ils alternent avec de grands massifs boisés (forêt d'Orléans, Sologne) et des zones de bocage (Perche, Boischaud).



Les unités paysagères de la région Centre (source : DREAL Centre Val-de-Loire)

6.5.2.2. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude éloignée

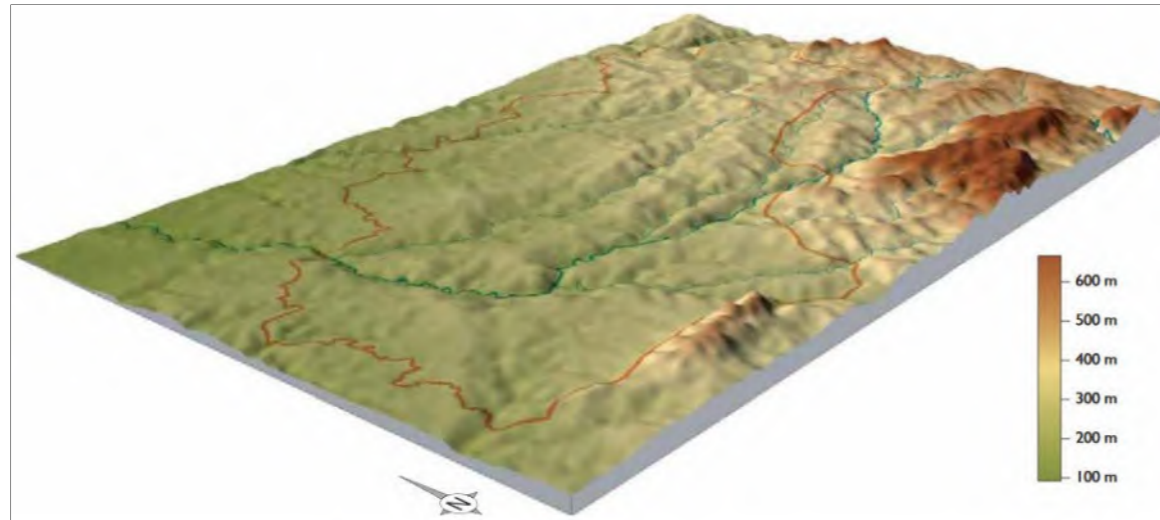
Le secteur étudié, localisé au nord-ouest de l'ancienne région du Limousin, est majoritairement par l'ambiance paysagère dite de la « campagne-est plus spécifiquement concerné par l'unité paysagère de la « Basse-Marche ».

*Unité paysagère de la Basse-Marche
(source : Atlas des Paysages du Limousin)*



concerné par le « parc ». Il

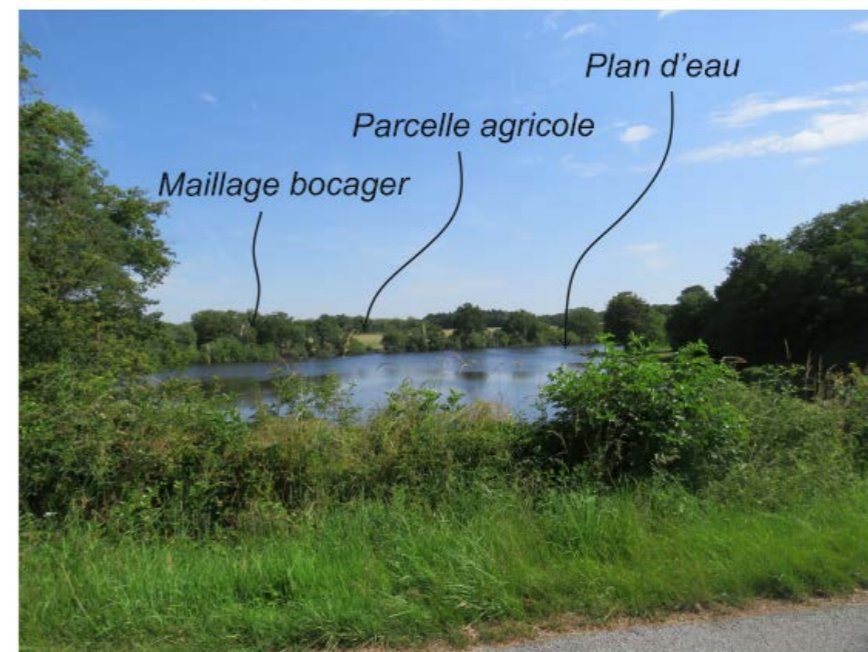
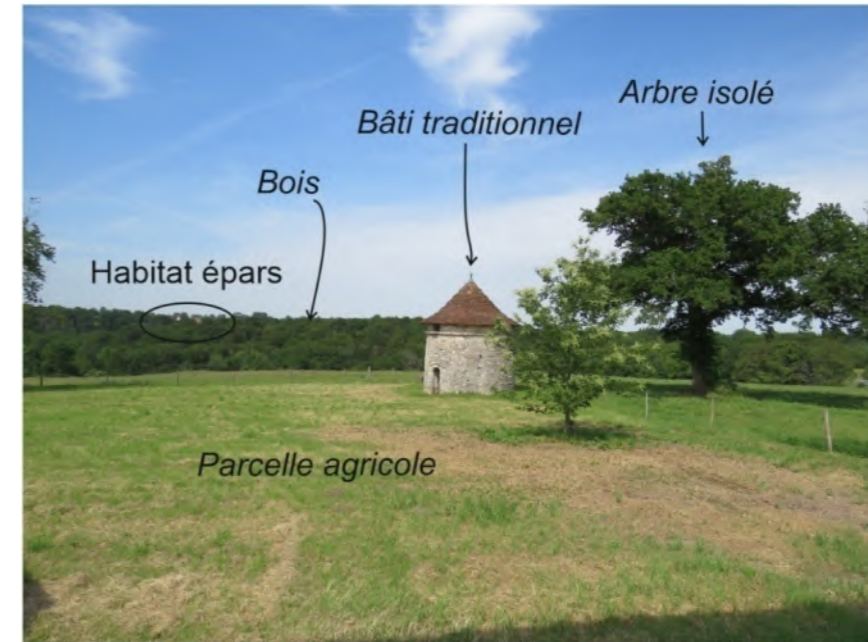
La Basse-Marche est constituée d'un plateau au paysage singulier occupé par de nombreuses pâtures et marqué par un doux relief. Il est entaillé par de profondes vallées orientées en direction du nord-ouest et est structuré par un dense maillage bocager toutefois localement dégradé.



*Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Basse-Marche
(source : Atlas des Paysages du Limousin)*

La frange nord de l'aire d'étude paysagère éloignée est concernée par l'unité paysagère du Boischaut. Cette unité est marquée par la présence d'un bocage dense où l'habitat est le plus souvent dispersé.

Globalement, l'aire d'étude paysagère éloignée apparaît comme fermée par une dense végétation bocagère et boisée qui adoucit et efface les reliefs. Des parcelles agricoles ouvrent localement les vues sur quelques centaines de mètres. Le secteur est également marqué par la présence de nombreux plans d'eau qui sont invisibles à distance mais qui structurent localement le paysage.



Structure paysagère à l'échelle de l'aire d'étude paysagère éloignée

- ➔ L'aire d'étude paysagère éloignée est concernée par les unités paysagères de la Basse-Marche au sud et du Boischaut sur sa frange nord.
- ➔ Le secteur est marqué par un maillage bocager et forestier dense limitant fortement les perceptions visuelles.

6.5.2.3. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude intermédiaire

L'aire d'étude paysagère intermédiaire est concernée par l'unité paysagère de la Basse Marche.

La topographie

L'aire d'étude paysagère intermédiaire, tout comme l'aire d'étude éloignée, est marquée par les cours de l'Asse et de la Benaize. Le secteur présente globalement une pente orientée en direction du nord-ouest, vers le bassin de la Vienne.

Localement, cette variation d'altitude est peu perceptible. Quelques points hauts se distinguent sur de courtes distances. Ils sont toutefois très rapidement masqués par la végétation boisée et bocagère dense qui cloisonne fortement les perceptions visuelles.

Certaines voies de circulation disposant de linéaires rectilignes (RD 912) permettent un aperçu sur les légers vallonnements du secteur.

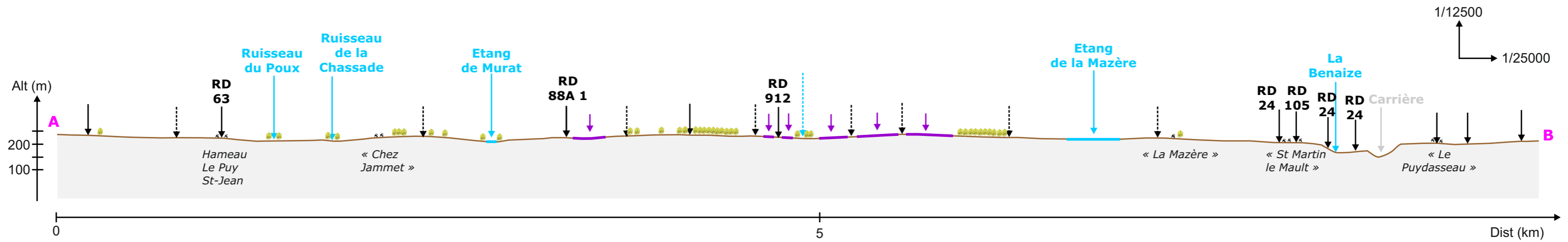


Photo de gauche : la RD 912, au niveau de l'emprise des terrains étudiés

Photo de droite : la RD 912, à la sortie de Lussac-les-Eglises

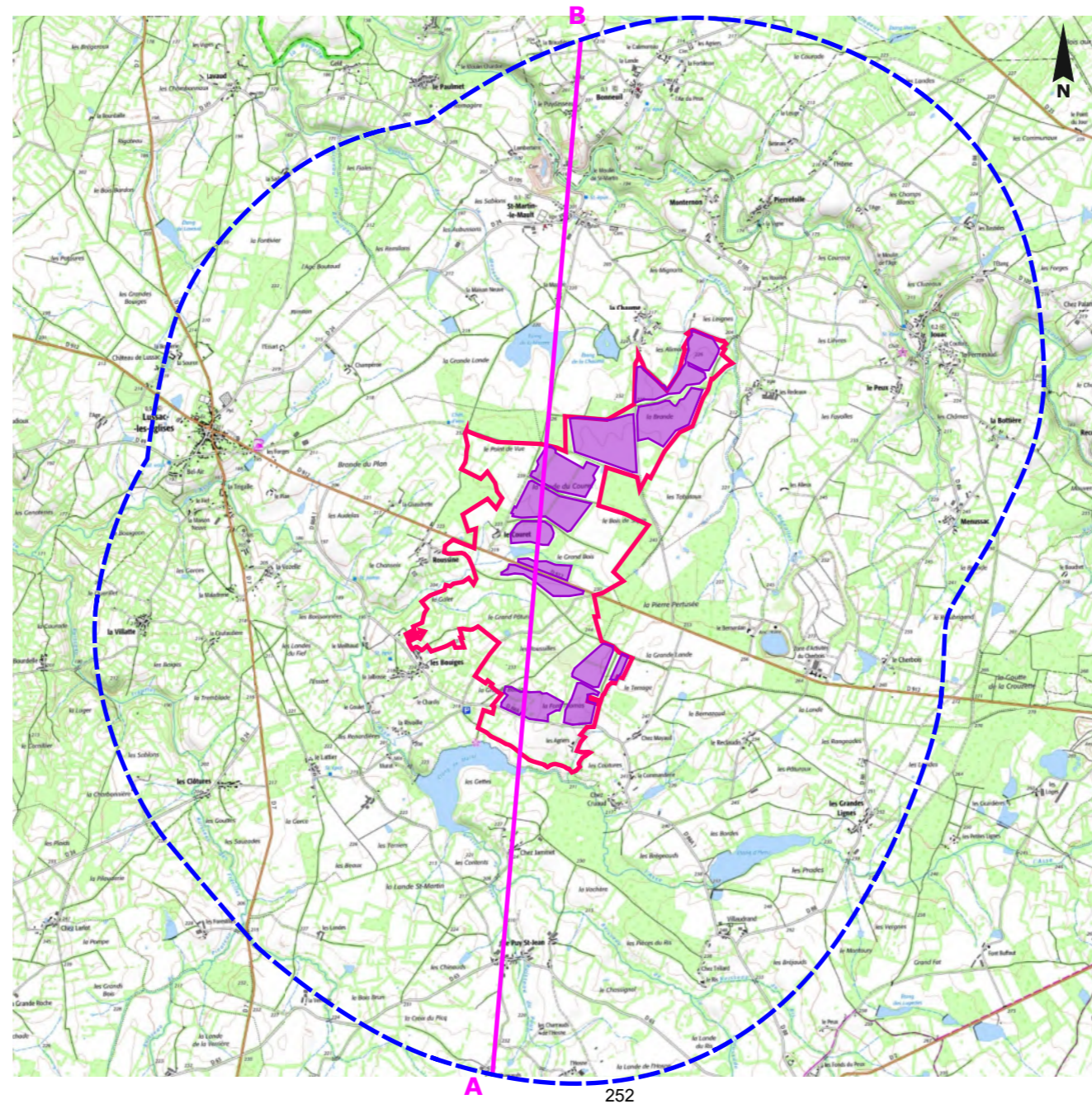
La coupe paysagère illustrée dans la page suivante, permet de démontrer que le secteur d'étude est très plat, limitant rapidement les perceptions et échappées visuelles.

Coupe paysagère au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire



- ↓ Voiries locales
- ⋯ Chemin rural
- ⋯ Cours d'eau temporaire
- ↪ Cours d'eau permanent
- ↪ Zones d'implantation des panneaux

- Emprise du site
- Aire d'étude paysagère intermédiaire
- Zones d'implantation des panneaux
- Coupe paysagère

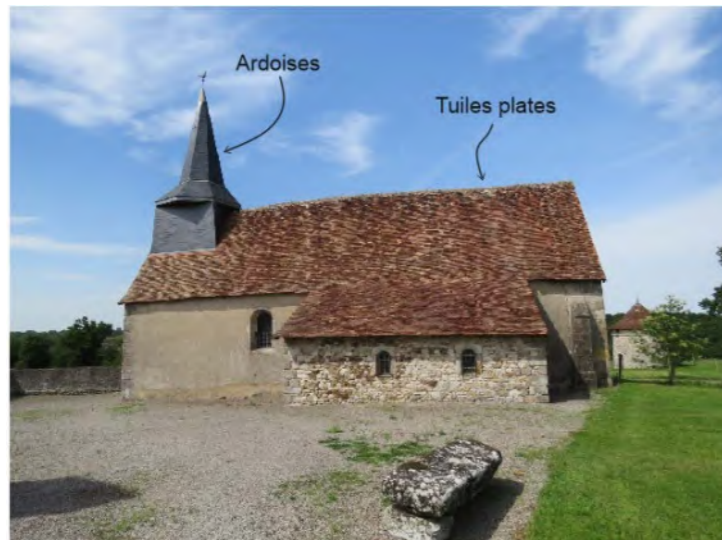


Date : Novembre 2022
 Logiciel : QGIS 3.22
 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93
 Sources : IGN - Scan25©

0 300 m
 1:60 000

Le bâti

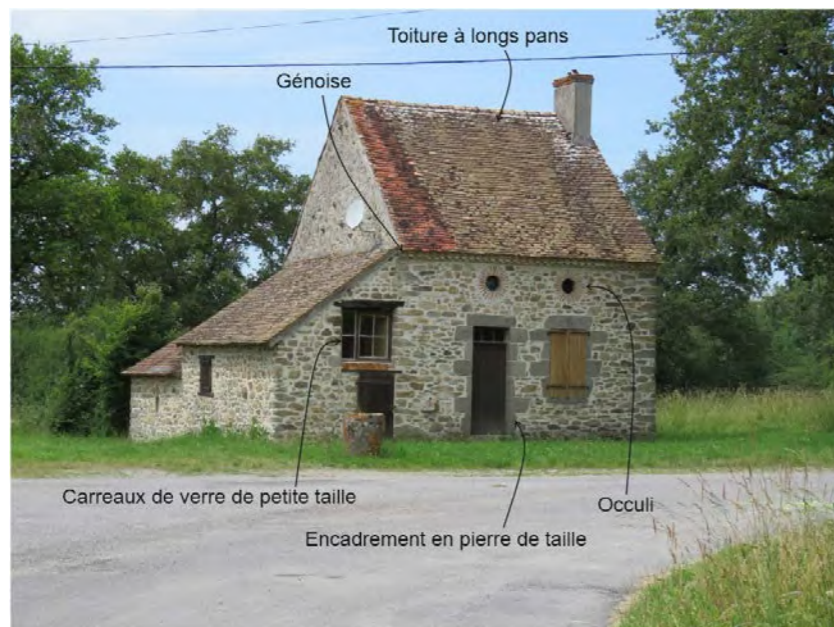
Les constructions traditionnelles sont réalisées en moellons de granit. Elles sont abritées par des toitures à longs pans couvertes le plus souvent en tuiles plates, parfois en ardoises. La liaison avec l'avant-toit est parfois réalisée par une génoise³⁶.



Diversité des matériaux utilisés pour la construction des toitures
Eglise de Saint-Martin-le-Mault

Les sous-toits sont dotés d'oculi, de forme arrondi ou carré, souvent ornementés.

Les menuiseries sont en bois et encadrées de pierres de taille granitiques. Les fenêtres sont dotées de carreaux de verre de petites tailles.



Construction traditionnelle sur le secteur d'étude

³⁶ Une génoise est composée d'une, deux, trois ou plus rarement quatre ou cinq rangées de tuiles canal, disposées sous le bord extérieur de la couverture.

L'habitat est essentiellement diffus sur le territoire, regroupé au sein de hameaux de petites tailles qui s'étirent le long des voiries. Lussac-les-Eglises constitue le bourg le plus important dans les environs.

La pression démographique du secteur étant relativement faible, peu de constructions récentes sont présentes sur le territoire.

Globalement, les habitations se fondent dans le dense couvert végétal local et apparaissent subitement dans cet écrin vert.



Hameau de la Rivaille

Infrastructures de transport

Le secteur est sillonné d'infrastructures de transport qui restent peu prégnantes dans le paysage. Ces dernières suivent les faibles variations topographiques et sont masquées par la végétation du secteur, ainsi les linéaires perceptibles restent brefs et localisés.

Toutefois, la RD 912 et la RD 7 constituent des éléments structurants du secteur.



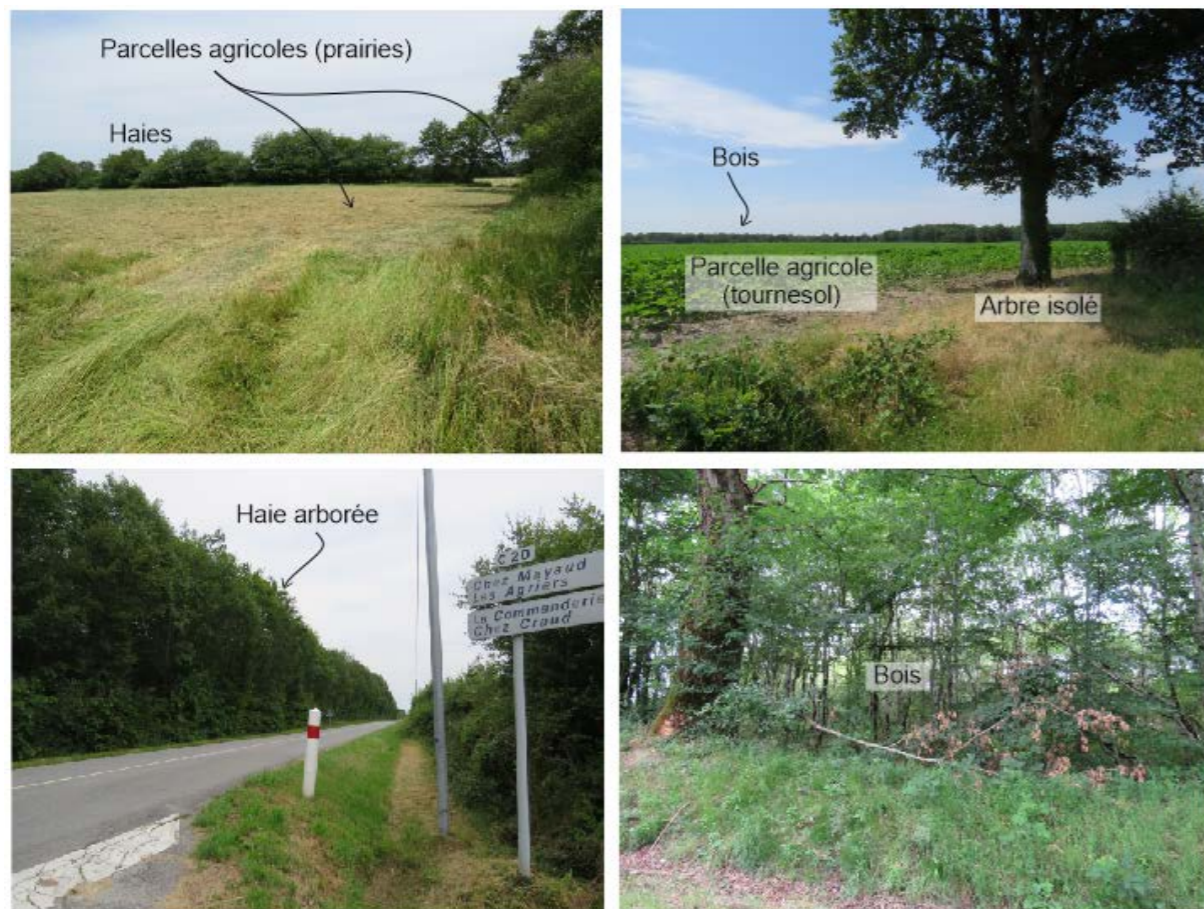
Photo de gauche : la RD 912, au niveau des terrains étudiés
Photo de droite : la RD 88A1 au niveau des terrains étudiés

La couverture végétale

Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, la couverture végétale se compose d'une mosaïque de parcelles agricoles scindées et ceinturées par un dense maillage bocager. Le type cultural conditionne fortement l'ambiance paysagère : prairies et plantations fourragères complètent le tableau campagnard local tandis que les cultures de céréales et d'oléo-protéagineux offrent une vision plus anthropisée du secteur.

Outre le dense maillage bocager, on note la présence de nombreux bois et bosquets. Arbres et arbustes sous toutes leurs formes (haies, bosquets, bois, arbres isolés, etc...) tiennent en effet une place prépondérante dans le paysage local.

Ils façonnent et cloisonnent les perceptions visuelles ouvertes par les parcelles agricoles.



La végétation du secteur

Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du secteur est relativement dense et composé de très nombreux plans d'eau.

Les cours d'eau sont totalement invisibles dans le paysage local. Les talwegs qu'ils creusent ainsi que leurs ripisylves restent inaperçus au sein de la végétation boisée et bocagère du secteur.

Les plans d'eau ouvrent des perceptions sur de courtes distances. Ces dernières restent cependant très localisées.



Perceptions ouvertes sur quelques centaines de mètres par un plan d'eau au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

Autres éléments marquants du paysage

Le parc éolien « Les Patoures », composé de 6 éoliennes (hauteur de 150 m en bout de pale) et localisé au nord-ouest du bourg de Lussac-les-Eglises, est ponctuellement visible depuis certains secteurs de l'aire d'étude paysagère intermédiaire. Ces perceptions restent toutefois très peu nombreuses et partielles.



Vue en direction du parc éolien « Les Patoures » au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

Valeur paysagère

Les éléments importants du paysage du secteur d'étude sont :

- la végétation boisée et bocagère très dense qui conditionne les perceptions visuelles et contribue à occulter en grande partie le réseau hydrographique, le réseau routier et le relief local ;

- la présence de nombreuses parcelles agricoles dont la diversité (prairies, plantations fourragères, céréales, oléo-protéagineux) conditionne l'ambiance paysagère du secteur (campagnarde ou plus anthropique) ;
- un patrimoine bâti notable ;
- de rares perceptions en direction du parc éolien « Les Patoures ».

Ce maillage bocager encadre des parcelles agricoles de taille diverse qui ouvrent localement quelques perceptions visuelles sur d'assez courtes distances. Aucun point haut ne domine le secteur.

Les types cultureux conditionnent l'ambiance paysagère locale (campagnarde ou plus anthropisée).

L'urbanisation dans le secteur est diffuse et se compose d'un patrimoine bâti riche et remarquable regroupé au sein de petits hameaux.

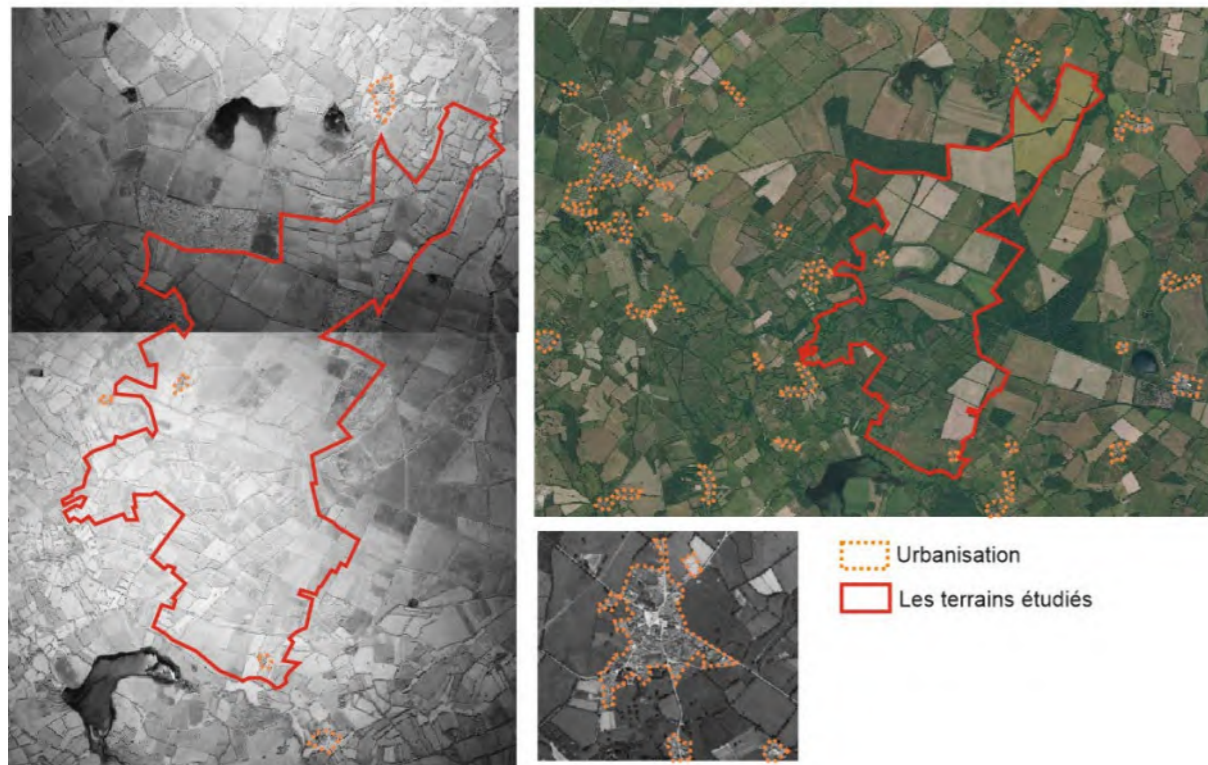
- ➔ Le paysage est structuré par une végétation dense, atténuant la perception des reliefs et masquant voiries et réseau hydrographique. Un maillage bocager encadre des parcelles agricoles de tailles diverses.
- ➔ Les perceptions visuelles sont notablement conditionnées par la végétation locale.
- ➔ Les types cultureux façonnent l'ambiance paysagère locale (campagnarde ou plus anthropisée).
- ➔ Le secteur est doté d'un patrimoine bâti remarquable. L'habitat est essentiellement diffus et se présente sous la forme de nombreux petits hameaux.

Mutation et évolution

Les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault sont localisées dans un secteur rural, relativement peu attractif pour les populations. La pression démographique y est faible et l'occupation urbaine s'y est peu développée.

Suite au remembrement agricole survenu entre les années 1960 et 1980, de nombreuses parcelles de faibles superficies ont été regroupées pour en optimiser l'exploitation au détriment du maillage bocager qui a, le plus souvent, été supprimé. Cela est notamment visible sur la partie nord des terrains étudiés qui présente aujourd'hui des parcelles plus vastes que dans les années 1960.

Photographie aérienne de 2017



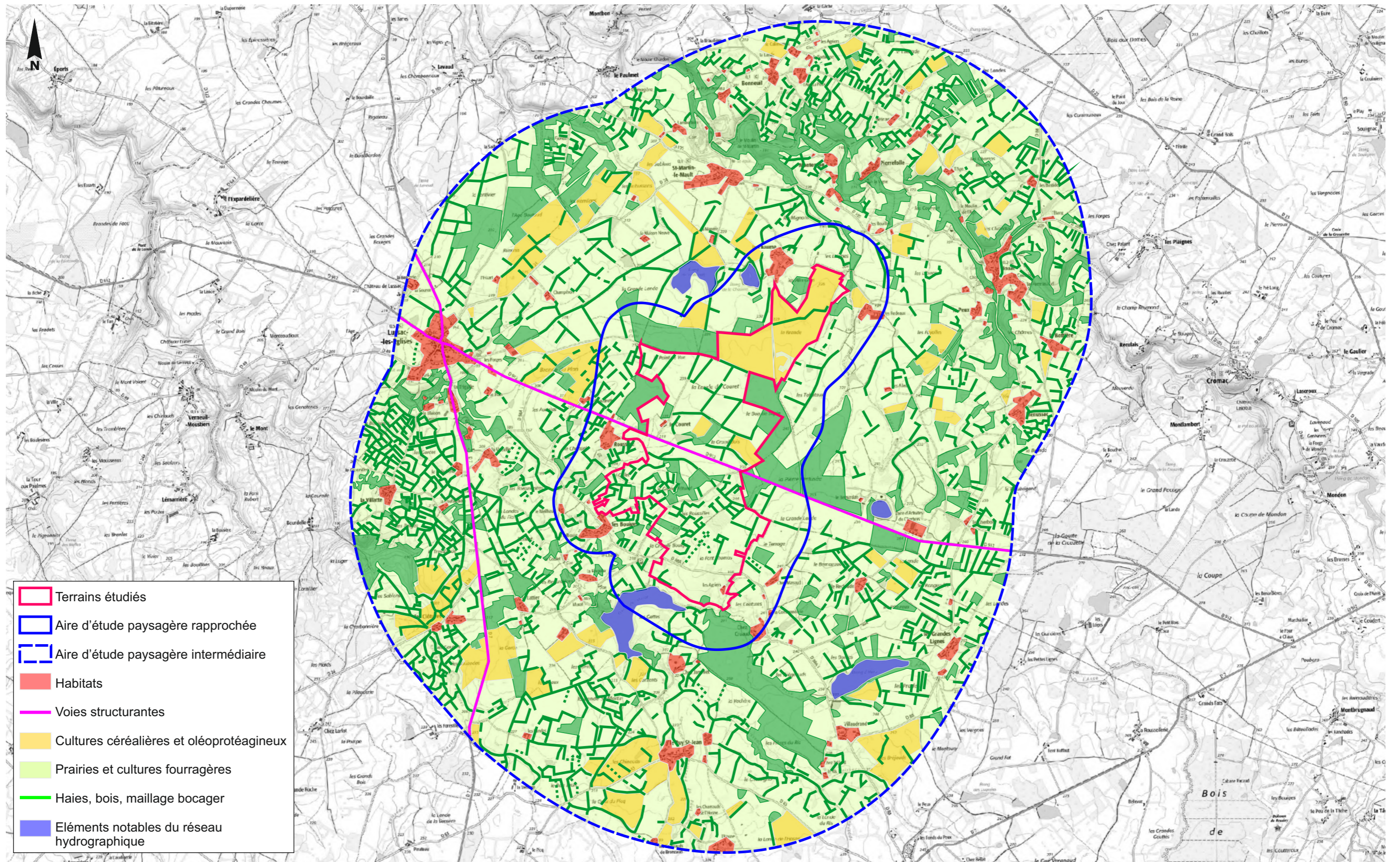
Photographies aériennes de 1960
 - A gauche : secteur des terrains du projet
 - A droite : bourg de Lussac-les-Eglises

Evolution du secteur des terrains étudiés entre 1960 et 2017

Conclusions et enjeux de l'aire d'étude intermédiaire

Le paysage, à ce niveau de la zone d'étude, est structuré par une végétation dense composée de haies et bois, atténuant la perception des reliefs et masquant voies de circulation et réseau hydrographique.

Eléments structurants du paysage



Source du fond de plan : Géoportail - Copyright

0 2000 m

6.5.2.4. Structure et perception de l'aire d'étude rapprochée

Les perceptions paysagères des abords immédiats du site sont conditionnées par les éléments structurants le territoire local, évoqués précédemment.

Les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont similaires à ceux de l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit des éléments suivants :

- la topographie : elle présente une pente globalement orientée vers l'ouest. Le relief est toutefois peu perceptible en raison de la végétation dense qui en atténue les formes. Depuis les voies de circulation, quelques légères dénivellations peuvent être aperçues.
- la couverture végétale : elle est composée d'une mosaïque de parcelles agricoles conditionnant les ambiances paysagères (tantôt campagnarde, tantôt plus anthropisée) entourées et scindées par un dense maillage bocager occultant fortement les perceptions visuelles.
- l'habitat : il est localisé au niveau de hameaux de petites tailles (« *les Bouigues* », « *Roussine* », « *la Chaume* »,...) qui sont épars sur le territoire.
- le réseau hydrographique : il est marqué par la présence de plans d'eau ouvrant localement les perceptions visuelles (étang de Murat, étang de la Chaume) ;
- la présence de la RD 912 qui scinde l'aire d'étude rapprochée en deux parties : une partie très largement bocagère au sud, une partie présentant de plus vastes parcelles agricoles au nord.

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est essentiellement agencée selon :

- les types culturels :
 - prairies et cultures fourragères conférant une ambiance campagnarde ;
 - cultures de céréales et d'oléo-protéagineux conférant une ambiance au caractère agricole et anthropique plus marqué ;
- le maillage bocager qui conditionne les perceptions visuelles en occultant la majeure partie des échappées visuelles.

6.5.2.5. Les terrains étudiés et leurs abords

Les terrains étudiés, d'une superficie de près de 450 ha, sont composés :

- De parcelles agricoles plantées (selon le RPG 2017) en colza d'hiver, sarrasin, maïs, ou occupées par des prairies permanentes, prairies temporaires, herbacées ou graminées. Lors de la visite de site réalisée en juin 2019, la présence de cultures de tournesol a également été relevée ;
- D'un maillage bocager dense et varié ;
- De trois plans d'eau ;
- De quelques bosquets ;
- De quelques secteurs en cours de fermeture.

Les terrains étudiés sont traversés par plusieurs voies de circulation : RD 912, RD 88A1, Voie Communale (VC) n°18, VC n° 5. Ils sont également longés sur leur frange nord par la VC n°4.

De nombreux chemins agricoles desservent et traversent les terrains étudiés.

Deux hameaux sont inclus au sein des terrains étudiés : « *Le Couret* » (abandonné) et « *Les Agriers* ».

L'étang de Murat est situé, au plus proche, à environ 100 m au sud des terrains étudiés. Des haies bocagères séparent les terrains de l'étang.

Le secteur étant homogène, les abords des terrains étudiés sont composés de façon similaire. La présence de quelques boisements à proximité du site est toutefois à noter (forêt communale de Jouac notamment).

- ➔ L'aire d'étude rapprochée, implantée au cœur de la Basse Marche, est caractérisée par un maillage de parcelles agricoles cloisonnées par une trame bocagère dense.
- ➔ Cette végétation dense interdit toute perception sur de longues distances. Quelques échappées visuelles se dessinent au détour d'une parcelle cultivée, d'une voie de circulation ou d'un plan d'eau tel que l'étang de Murat.
- ➔ Les terrains étudiés sont composés de parcelles agricoles, d'un important réseau bocager, de trois plans d'eau, de plusieurs bosquets et de quelques rares secteurs en cours de fermeture. Ils sont également traversés par plusieurs voies de circulation et chemins de desserte agricole.

Les terrains étudiés (1/2)

Prairie et maillage bocager



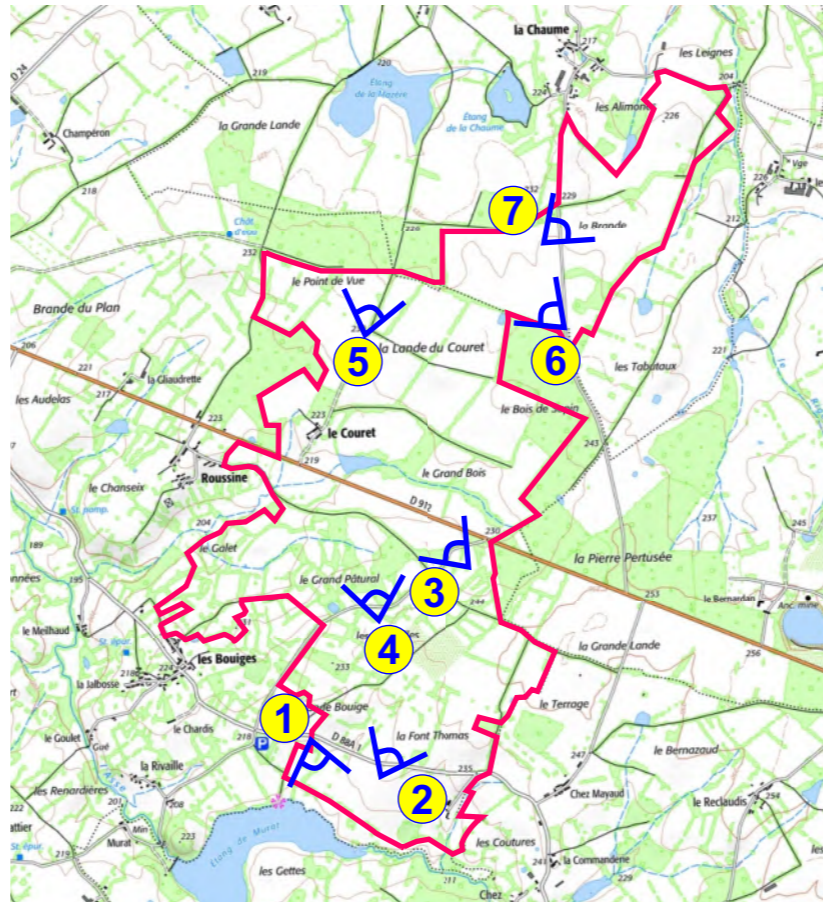
Prairie, maillage bocager, arbre isolé



Maillage bocager milieu en cours de fermeture



Milieu en cours de fermeture



Source du fond de plan : Geoportail - Copyright



- Terrains étudiés
- Localisation des prises de vues



Bosquet



Parcelle agricole fauchée



Culture de tournesols



Culture de maïs

Les terrains étudiés (2/2)

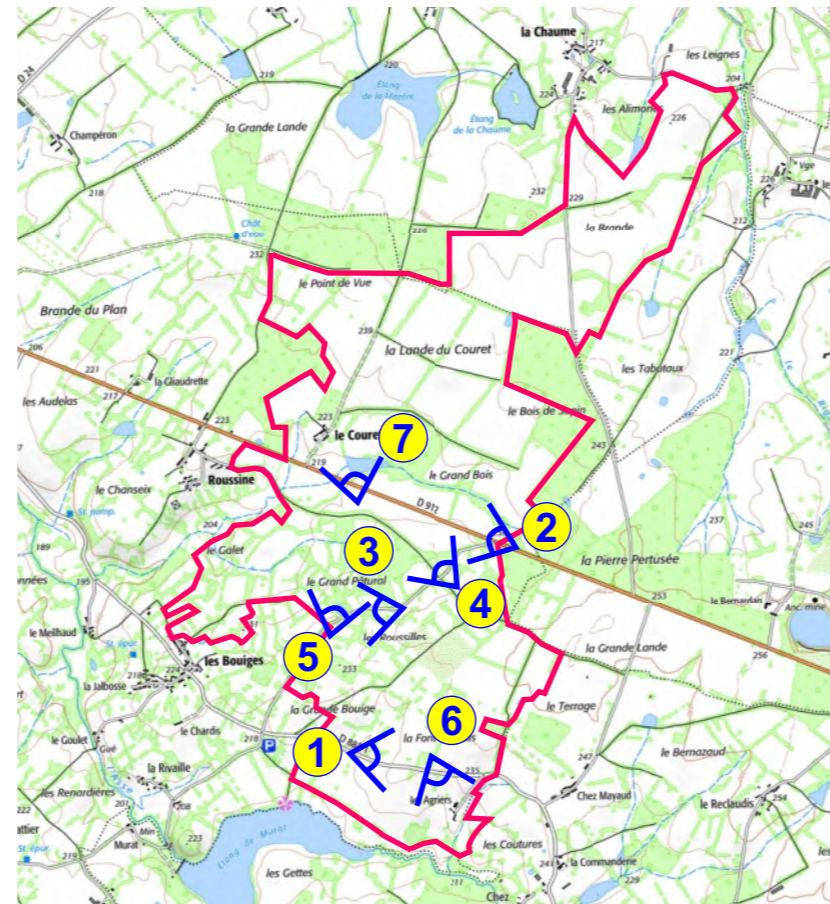
RD88A1



Rd912



VC n°18



□ Terrains étudiés

① Localisation des prises de vues



Plan d'eau au sein des terrains



Hameau Les Agriers



Chemin agricole



Hameau Le Couret

6.5.3. Sites, paysages et patrimoine

Les perceptions des terrains doivent être étudiées depuis les monuments historiques ainsi que depuis les sites paysagers (sites inscrits et classés). Il convient donc de décrire et de localiser, au préalable, ces monuments et sites.

6.5.3.1. Monuments historiques

Aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

En revanche au sein des aires d'étude intermédiaire et éloignée, on recense :

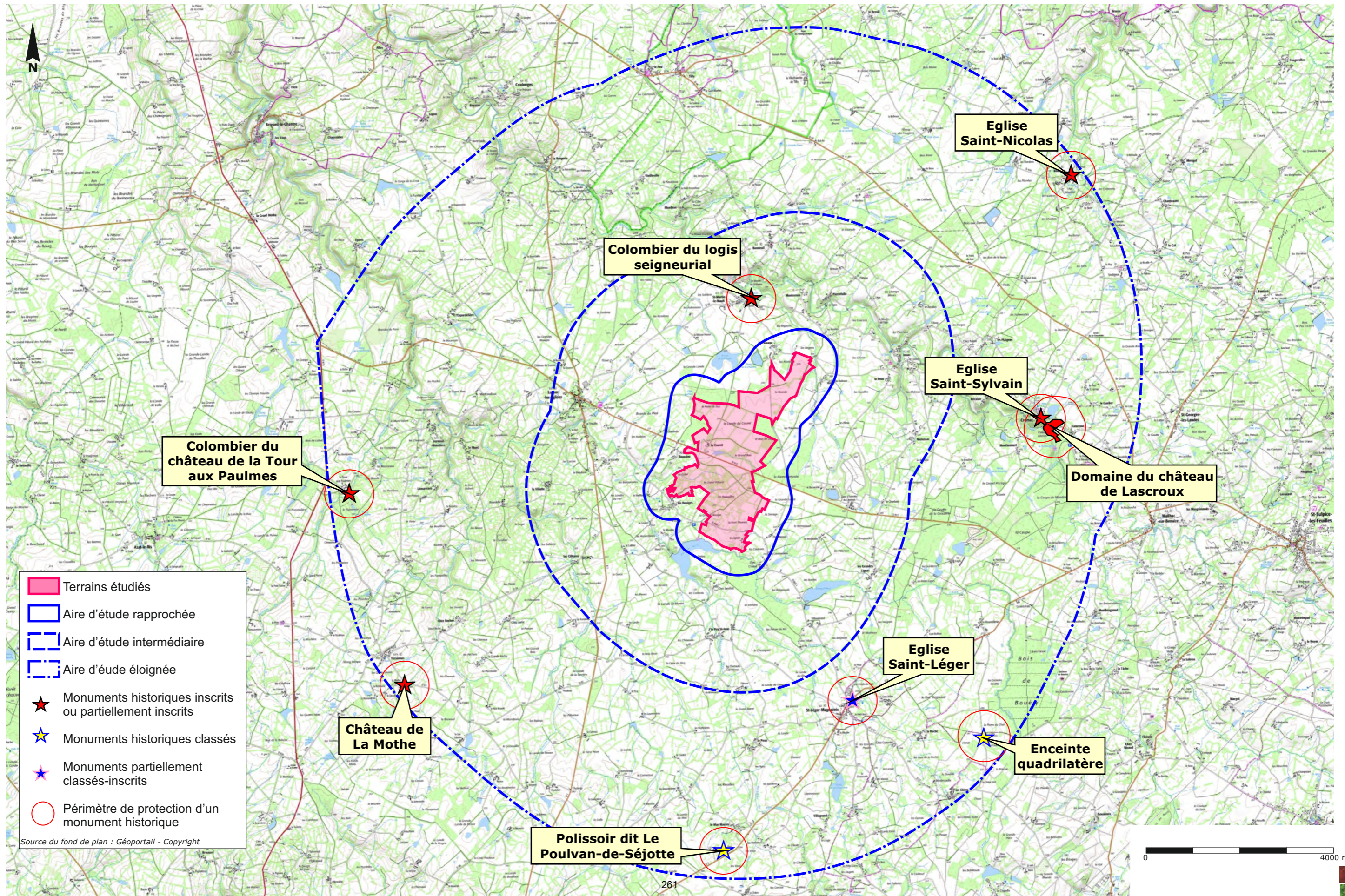
Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport au projet
« Colombier du logis seigneurial »	Partiellement inscrit le 04/10/2010	Saint-Martin-Le-Mault	1,5 km au nord-ouest
« Eglise Saint-Léger »	Partiellement classé et inscrit le 25/06/1925	Saint-Léger-Magnazeix	3,8 km au sud-est
« Eglise Saint-Sylvain »	Inscrit le 25/02/1936	Cromac	5,5 km à l'est
« Domaine du château de Lascroux »	Inscrit le 30/11/2000	Cromac	5,6 km à l'est
« Polissoir dit Le Poulvan de Séjotte »	Classé en 1887	Saint-Léger-Magnazeix	6,2 km au sud
« Enceinte quadrilatère »	Classé le 21/03/1984	Saint-Léger-Magnazeix	6,2 km au sud-est
« Eglise Saint-Nicolas »	Inscrit le 14/04/1998	Beaulieu	6,5 km au nord-est
« Colombiers du château de la Tour aux Paulmes »	Partiellement inscrit le 04/10/2010	Verneuil-Moustiers	7 km à l'ouest
« Château de la Mothe »	Inscrit le 07/01/2009	Tersannes	7 km au sud-ouest



Colombier du logis seigneurial, Saint-Martin-le-Mault

L'analyse des co-visibilités entre ces monuments et les terrains du projet est présentée au sein du chapitre 6.5.4.2.3.

Monuments historiques



6.5.3.2. Sites et paysages inscrits ou classés

Il n'existe aucun site inscrit et classé, au titre de la protection du paysage au sein des aires d'étude paysagères.

Le site le plus proche, est localisé à environ 8,2 km au nord-est des terrains étudiés dans le cadre du projet. Il s'agit du site classé « *Butte, hameau, château de la Brosse et leurs abords* ».

6.5.3.3. Autres sites remarquables

Le secteur est doté de nombreux autres éléments remarquables dits du « petit patrimoine ». Il s'agit en particulier d'églises ou d'oratoires épars sur le territoire.



Photo de gauche : Eglise de Saint-Martin-le-Mault



Photo de droite : Oratoire des Redeaux

On notera également la présence de l'étang de Murat, localisé au plus proche à environ 100 m au sud des terrains étudiés.

L'étang de Murat constitue une zone Natura 2000 « *Etangs du nord de la Haute Vienne* » (FR 7401133) et une ZNIEFF de type I (74000081), et regroupe un réservoir de biodiversité pour la faune aquatique ou semi-aquatique attractif pour la biodiversité locale. Il dispose également d'un observatoire ornithologique et d'un chemin de promenade.

D'un point de vue paysager, l'étang de Murat n'est pas recensé en tant que site inscrit ou classé³⁷. C'est un plan d'eau artificiel construit sur la rivière l'Asse, et est l'un des étangs les plus grands et les plus anciens du département de la Haute-Vienne.

D'une superficie de 30 ha, il appartient à la fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage. Sa gestion a été confiée à la fédération départementale des Chasseurs de la Haute Vienne. La présence du plan d'eau et la qualité de ses habitats naturels humides et aquatiques lui confèrent toutefois un atout paysager représentatif de la région (typique des milieux bocagers), à conserver et à préserver.

³⁷ La politique de ces sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager.



Panneau informatif sur l'étang de Murat à l'entrée du site

Des haies bocagères séparent les terrains de l'étang.

6.5.3.4. Vestiges et sites archéologiques

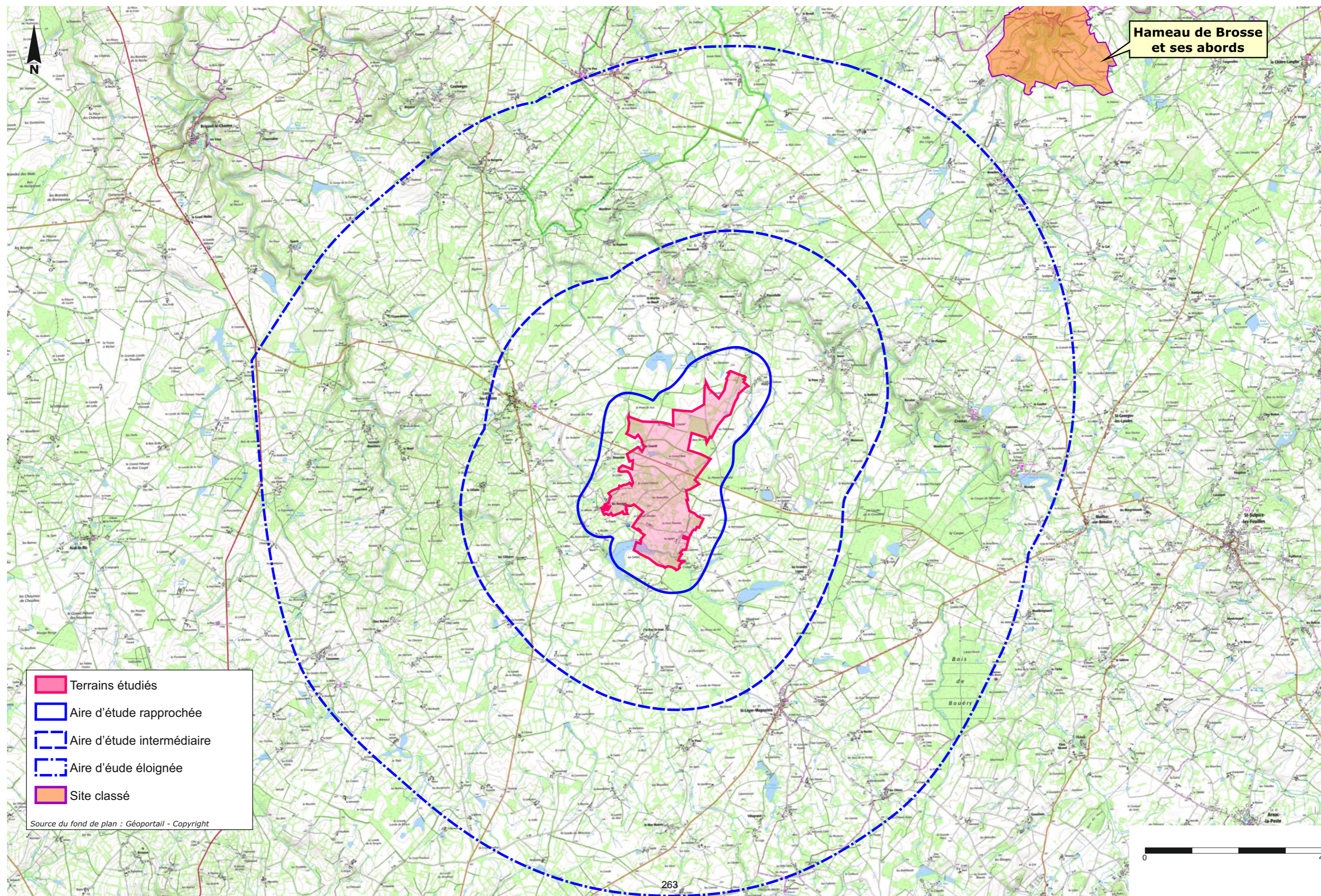
Des vestiges archéologiques gallo-romains sont recensés par le Service Régional de l'Archéologie (SRA) au niveau du lieu-dit « *Roussine* », à environ 150 m à l'ouest des terrains étudiés.

Aucun vestige archéologique n'est, à ce jour, recensé sur les terrains étudiés. Toutefois, le SRA dans un mail en date du 24 juillet 2019 précise que cela est avant tout significatif d'un manque de recherche approfondie et non de l'inexistence formelle de vestige archéologique.

Le projet est susceptible de faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.

- ➔ Le monument historique le plus proche se situe à 1,5 km au nord-ouest des terrains étudiés.
- ➔ Le site classé le plus proche se localise à 8,2 km au nord-est, hors de l'emprise de l'aire d'étude paysagère éloignée.
- ➔ Aucun vestige archéologique n'est, à ce jour, recensé sur les terrains étudiés. Le projet est toutefois susceptible de faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.

Sites classés



6.5.4. Sensibilités visuelles

Les sensibilités visuelles s'organisent en fonction de la topographie, de la végétation et de l'aménagement du territoire (urbanisation).

La variation saisonnière de l'importance du feuillage du couvert végétal entraîne une possible modification des perceptions visuelles.

6.5.4.1. Perceptions visuelles depuis les terrains étudiés

Comme étudié précédemment, les terrains étudiés sont essentiellement composés de parcelles agricoles de taille variable, encadrées par un maillage bocager dense. Aussi, les perceptions vers l'extérieur y sont fortement limitées.

Au droit des zones où la végétation bocagère est la moins fournie, quelques échappées visuelles sont possibles notamment vers de brefs tronçons (quelques dizaines de mètres) des RD 88A1, RD 912, Voie Communale (VC) n°18, VC n°5, VC n°4 et chemins agricoles.

Les terrains étudiés, dans le secteur du hameau des Agriers, présentent également quelques perceptions en direction des reliefs peu marqués existants au sud ainsi que de l'étang de Murat.



Les terrains étudiés

Perceptions en direction du sud depuis les terrains étudiés, dans le secteur du hameau des « Agriers »

Aucune autre perception notable n'est à relever.

6.5.4.2. Perceptions du projet dans son environnement

6.5.4.2.1. Définitions

Co-visibilité

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

On parle donc de « co-visibilité » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Inter-visibilité

Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable...).

Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

6.5.4.2.2. Perceptions visuelles théoriques

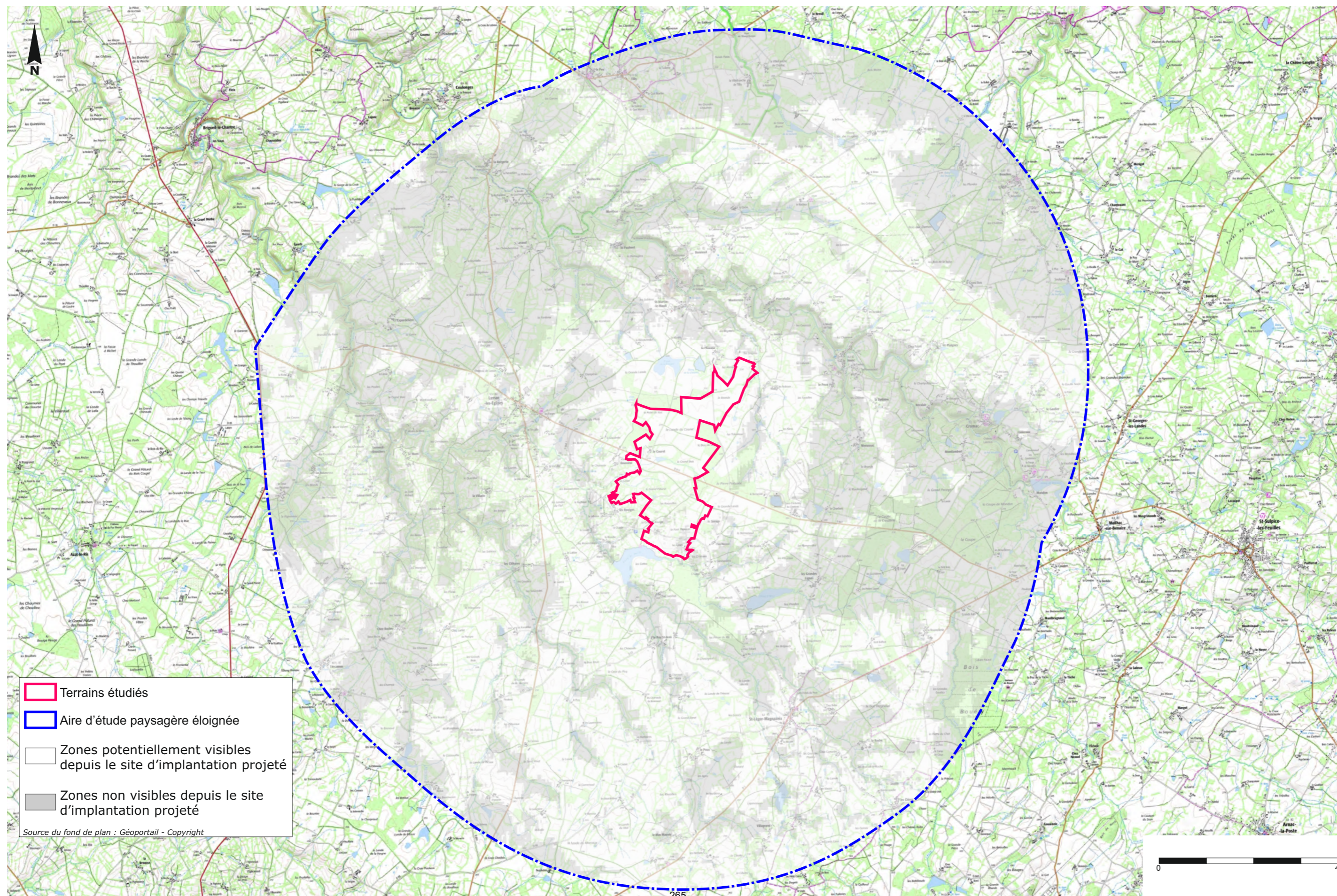
Une carte d'inter-visibilité théorique basée sur la topographie du secteur a été réalisée.

Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité théorique apparaissent.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité., notamment dans ce secteur très bocager où les haies contribuent à masquer rapidement les visibilitées, dans ce secteur relativement plat.

D'après cette analyse basée sur la topographie uniquement, les vallées entaillées par l'Asse, la Benaize et les divers cours d'eau de l'aire d'étude paysagère éloignée ne présentent aucune inter-visibilité avec les terrains étudiés. Ces dernières sont en effet essentiellement localisées au droit des secteurs de plateaux.

Intervisibilités théoriques



6.5.4.2.3. Inter-visibilités effectives

La couverture végétale et divers obstacles visuels (habitations, infrastructures) peuvent venir fermer une partie des inter-visibilités théoriques possibles. De plus, seules les inter-visibilités possibles depuis les espaces fréquentés par la population (habitations, voiries, zones touristiques, chemins de randonnée, etc...) sont retenues dans la poursuite de l'analyse.

Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude éloignée

Le relief relativement peu marqué ainsi que la dense végétation bocagère du secteur, interdisent toute perception des terrains étudiés au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée.

Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude intermédiaire

Pour les mêmes raisons, aucune perception du site n'est possible à l'échelle de l'aire d'étude paysagère intermédiaire.

Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude rapprochée

- Perceptions visuelles depuis la voirie

Les perceptions visuelles depuis la voirie de l'aire d'étude rapprochée sont illustrées au sein des planches en pages 270, 271 et 272.

Les perceptions visuelles depuis les voies de circulation sont conditionnées par la densité et la composition du maillage bocager local. Les haies le composant sont tantôt formées d'une strate herbacée de faible hauteur, tantôt d'une strate buissonnante et arbustive impénétrable ne permettant aucune échappée visuelle. Quelques arbres de haute stature (chêne notamment) s'y développent également.



Illustrations des divers types de haies présents sur le secteur

Ces divers motifs se succèdent, entrecoupés par les voies d'accès aux parcelles agricoles, et permettent aléatoirement des perceptions immédiates en direction des terrains étudiés sur des distances relativement courtes (quelques dizaines de mètres) depuis les voies de circulation et chemins situés au sein même des terrains.

Ainsi et en raison de la superficie des terrains étudiés (environ 450 ha), les enjeux visuels ne peuvent être déterminés de façon extrêmement précise.

Les enjeux relevés sont donc **NULS à TRES FORTS** suivant les portions des voies de circulation situées au sein même des terrains étudiés :

- La RD88A ;
- La VC n°4 ;
- La VC n°5 ;
- La VC n°18.

Depuis les chemins agricoles traversant le site les enjeux sont évalués comme **NULS à MODERES** en raison de leur faible fréquentation.

Depuis la RD 912, un très bref linéaire dispose de perceptions directes sur le site (enjeux **TRES FORTS**). Depuis le restant du linéaire localisé au sein des terrains étudiés, les haies étant très denses, aucune perception du site n'est possible. Les enjeux sont alors **NULS**.

Les points du vue depuis les voies non situées directement au sein ou le long des terrains sont très rares. En effet, seules des perceptions très ponctuelles ont été relevées depuis le chemin rural de « Chez Mayaut » (enjeux **FAIBLES**).

- Perceptions visuelles depuis les habitations

Comme depuis les voiries locales, la dense végétation occulte très rapidement l'ensemble des perceptions visuelles depuis les habitations. Ainsi, seules les habitations localisées au sein ou à proximité immédiate des terrains étudiés disposent de vision en direction du site. Les enjeux visuels sont les suivants :

- Enjeux **FORTS** depuis l'habitation des « Agriers », appartenant à un couple d'anglais qui n'y vit pas à l'année. Les autres bâtiments (bâtiments agricoles) ne présentent aucun enjeu ;
- Enjeux **TRES FORTS** depuis les habitations des « Bouiges » les plus proches des terrains, **NULS** depuis les autres habitations ;
- Enjeux **NULS** depuis l'habitation du lieu-dit « Le Couret » qui est abandonnée.

Le Couret, au coeur des terrains étudiés



Vue depuis la dernière habitation des Bouiges



Les Agriers, au coeur des terrains étudiés



Terrains étudiés
1 Localisation des prises de vues

Perceptions visuelles depuis les habitations localisées au sein des terrains étudiés

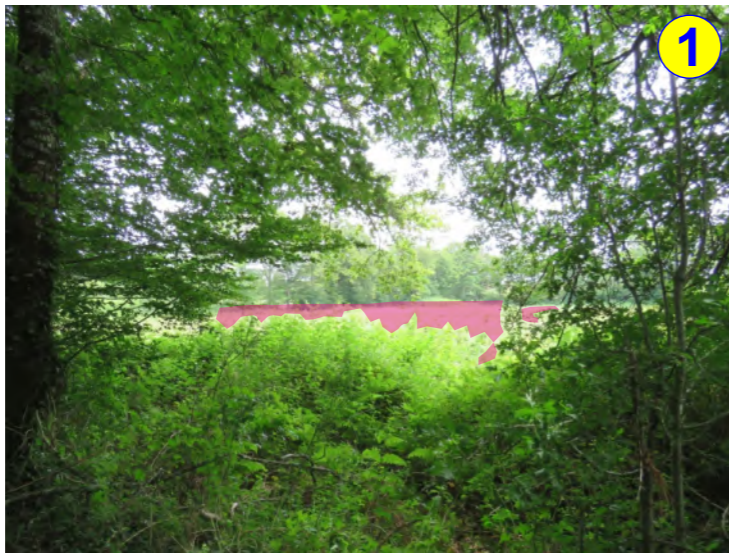
- Perceptions visuelles depuis l'Étang de Murat

Les berges nord-est et centre-est de l'étang de Murat possèdent quelques vues faibles à modérées vers le sud des terrains étudiés, au niveau de trouées dans la végétation qui sépare l'étang des terrains. Toutefois, ces berges ne sont pas faciles d'accès et principalement utilisées pour des usages agricoles.

Les visibilitées depuis l'observatoire ornithologique, situé au centre-nord, ouvert aux visiteurs, sont très limitées en direction des terrains étudiés.

Perceptions visuelles depuis les voiries (1/3)

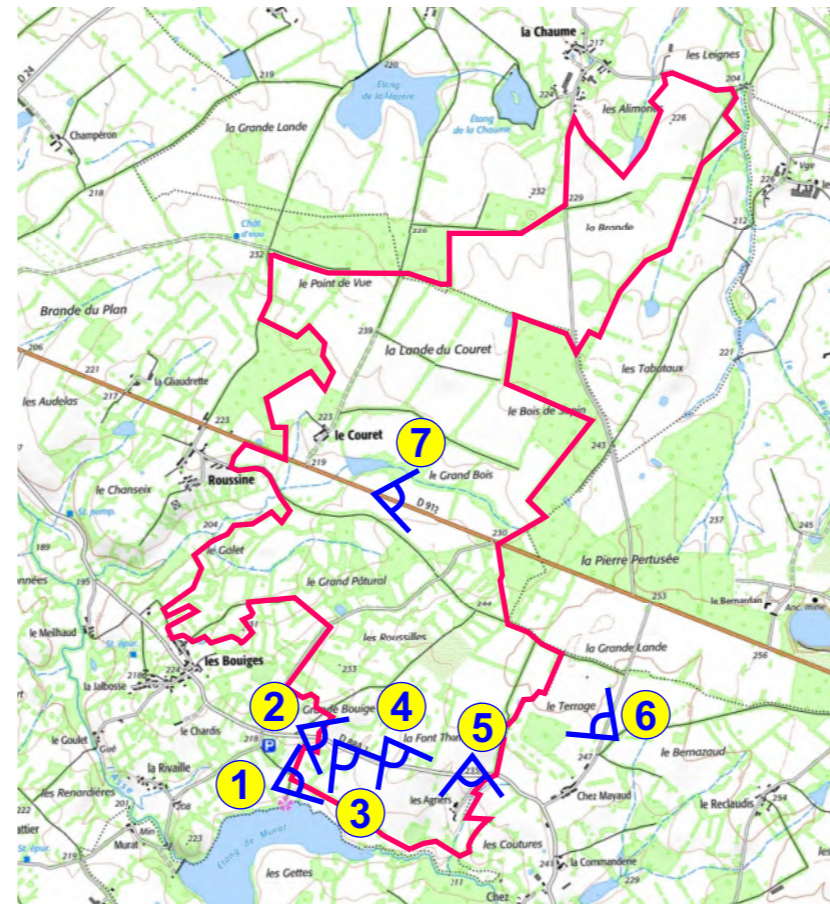
Vue depuis la piste d'accès à l'observatoire ornithologique de l'étang de Murat (perceptions partielles)



Vue en direction des terrains depuis la RD88A1 (absence d'inter-visibilité)



Vue en direction des terrains depuis la RD88A1 (perceptions dégagées)



Source du fond de plan : Geoportail - Copyright



- Terrains étudiés
- Localisation des prises de vues



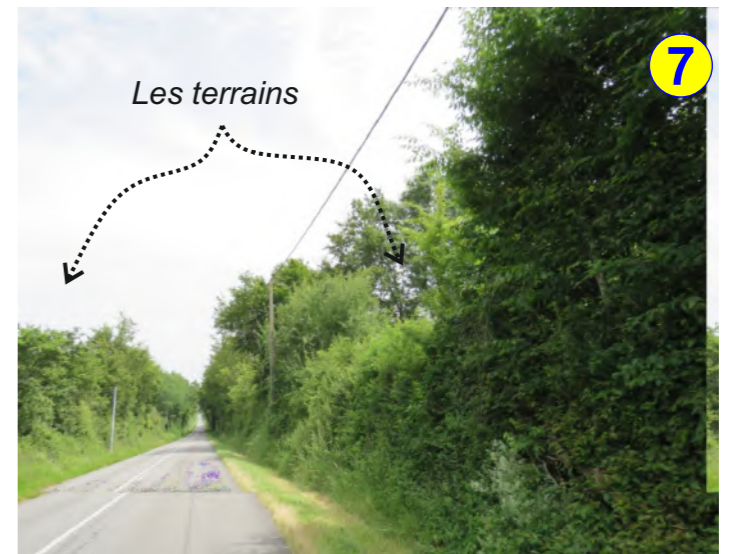
Vue depuis le chemin d'accès aux Agriers



Vue depuis le chemin rural de Chez Mayaud (perception éloignée et ponctuelle)



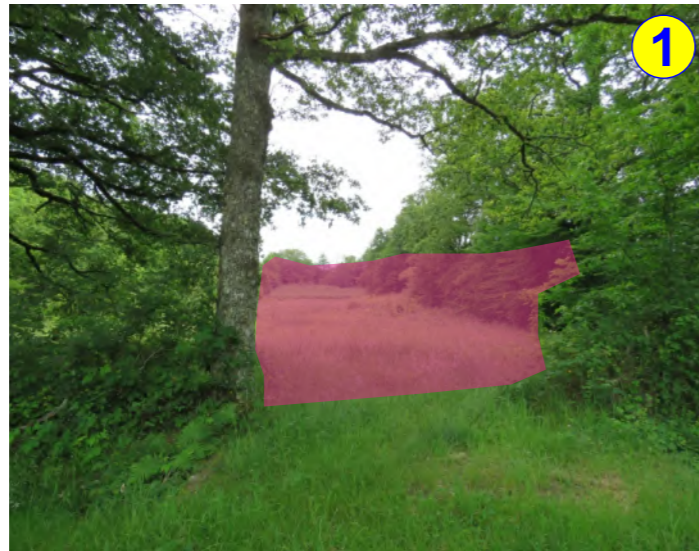
Vue en direction des terrains depuis la RD88A1 (perceptions partielles)



Vue depuis la RD912 (absence d'inter-visibilité)

Perceptions visuelles depuis les voiries (2/3)

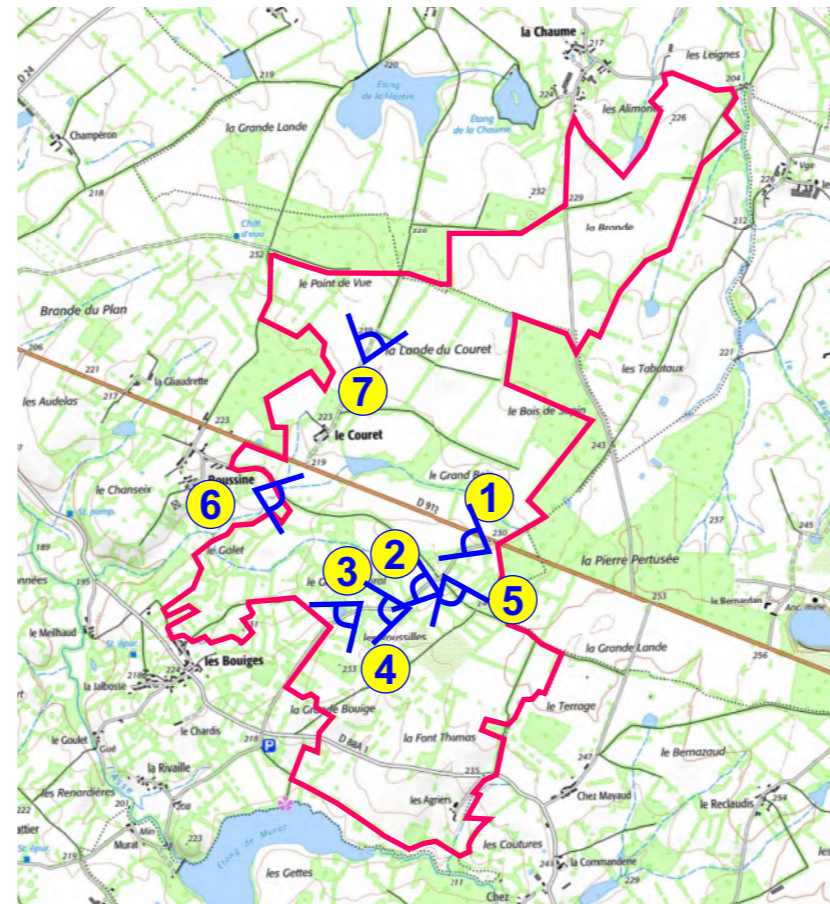
Vue depuis la VC n°18



Vue depuis la VC n°18



Vue depuis la VC n°18



Source du fond de plan : Geoportail - Copyright

0 1000 m

Terrains étudiés
 Localisation des prises de vues



Vue depuis la VC n°18 (absence de perception)



Perceptions visuelles depuis les voiries (3/3)

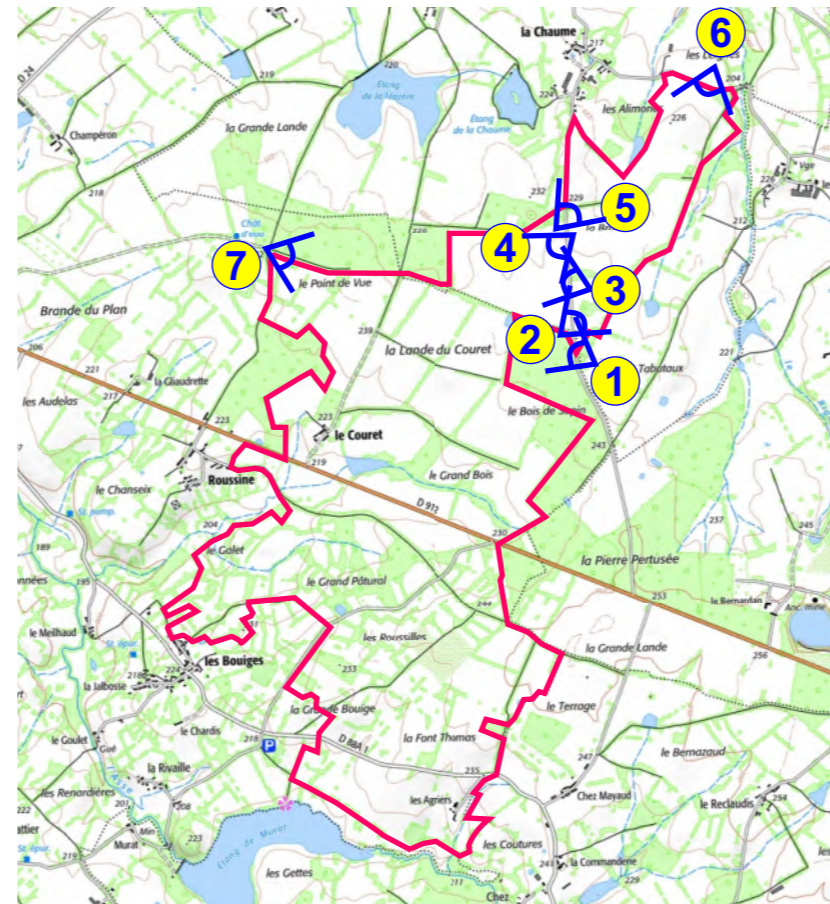
Vue depuis la VC n°5



Vue depuis la VC n°5





Vue depuis la VC n°5



Source du fond de plan : Geoportail - Copyright

0 1000 m

-  Terrains étudiés
-  Localisation des prises de vues



Vue depuis la VC n°5



Vue depuis la VC n°4



Vue depuis la VC n°5



Vue depuis le chemin agricole à proximité du château d'eau à l'ouest

Perceptions visuelles depuis les sites, paysages et monuments historiques

La végétation du secteur interdit toute co-visibilité entre les terrains étudiés et les monuments historiques inscrits ou classés recensés dans le secteur.

Aucun site paysager n'est recensé à l'échelle de l'aire d'étude paysagère éloignée.

6.5.4.2.4. Synthèse des zones d'enjeux visuels

Aucun enjeu visuel n'a été recensé depuis les aires d'étude éloignée et intermédiaire.

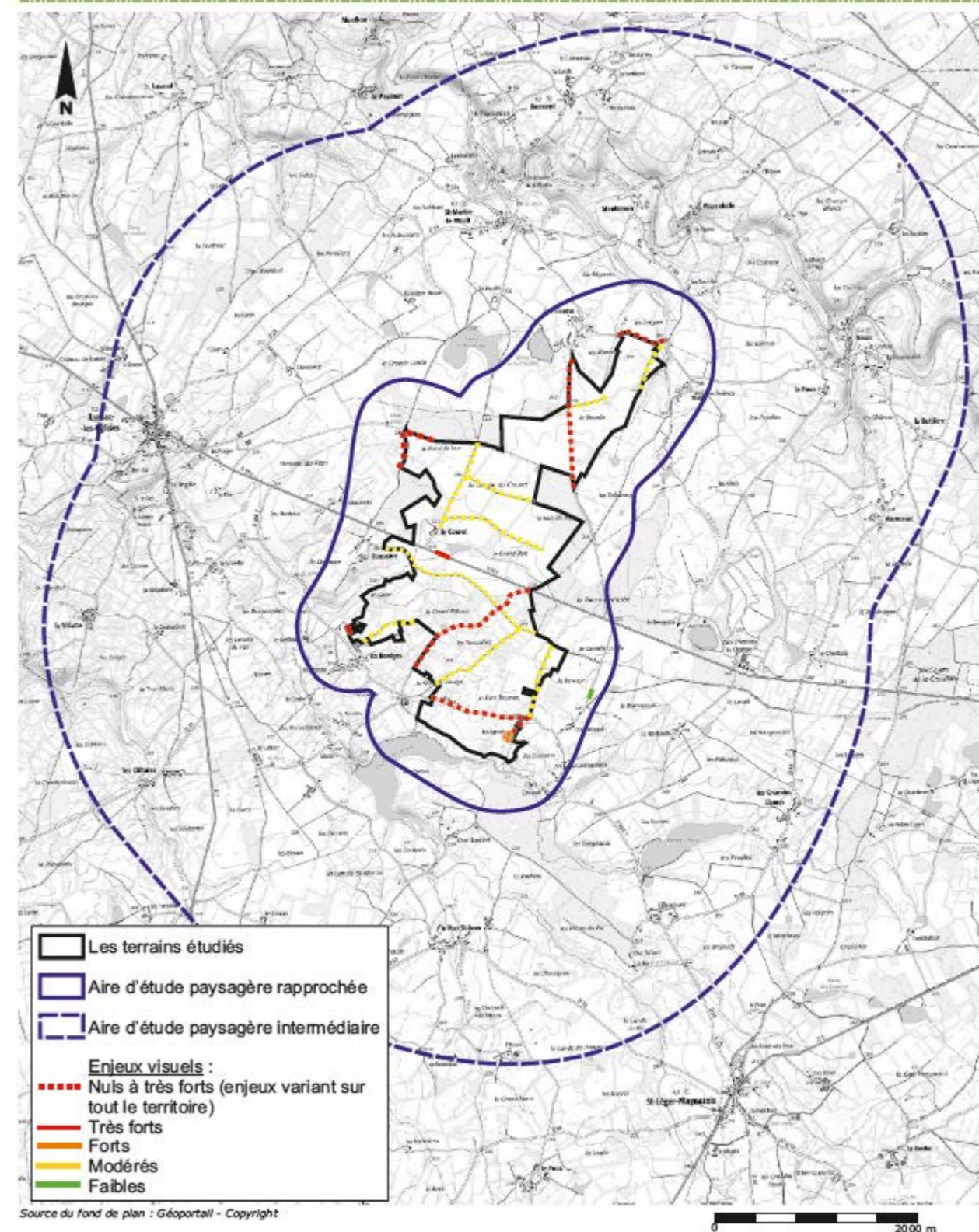
A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux visuels des terrains étudiés sont :

- Depuis les voiries :
 - **FAIBLES** sur un bref linéaire du chemin rural de « Chez Mayaut » ;
 - **NULS à MODERES** depuis les chemins agricoles situés au sein même des terrains étudiés ;
 - **NULS à TRES FORTS** suivant les portions de la RD 88A1, la VC n°4, la VC n°5, la VC n°18 ;
 - **TRES FORTS** depuis un très bref linéaire de la RD 912, **NULS** depuis le restant de cet axe de circulation.
- Depuis les habitations :
 - **NULS** depuis l'habitation du lieu-dit « Le Couret » qui est abandonnée ;
 - **FORTS** depuis l'habitation des « Agriers », appartenant à un couple d'anglais qui ni vit pas à l'année. Les autres bâtiments (bâtiments agricoles) ne présentent aucun enjeu ;
 - **TRES FORTS** depuis les habitations des « Bouiges » les plus proches des terrains (2 habitations), **NULS** depuis les autres habitations de ce hameau.

Depuis l'ensemble des autres secteurs ainsi que depuis les monuments historiques et sites paysagers remarquables, les enjeux visuels des terrains étudiés sont **NULS**.

PLANCHE 79. Synthèse des enjeux visuels du secteur

Synthèse des enjeux visuels



6.5.5. Diagnostic et enjeux paysagers

Le diagnostic paysager et l'analyse des perceptions visuelles actuelles peuvent être synthétisés comme suit :

- l'absence de relief notable permettant des vues surplombantes ;
- un contexte paysager marqué par un maillage bocager dense et interdisant les échappées visuelles sur de longues distances ;
- la présence de nombreuses parcelles agricoles dont la typologie conditionne l'ambiance paysagère ;
- l'urbanisation faible et regroupée en petits hameaux épars sur le territoire.

Les perceptions visuelles sont essentiellement localisées aux secteurs inclus au sein ou à proximité immédiate des terrains étudiés. Ces dernières sont largement conditionnées par la végétation, la topographie et varient fortement suivant la composition des haies sur le linéaire des voies de circulation. En effet, ce secteur relativement plat et très bocager contribue à limiter fortement les perceptions visuelles depuis de nombreux secteurs.

De manière générale, la topographie peu marquée du secteur et la superposition des strates arbustive et arborée, renforcées par la distance, limite les intervisibilités à quelques centaines de mètres autour de la ZIP.

Les perceptions visuelles sont synthétisées au sein de la planche précédente.

- Les terrains étudiés se localisent au sein d'un secteur où le maillage bocager interdit les perceptions sur de longues distances.
- Les enjeux paysagers locaux sont localisés aux secteurs inclus au sein ou à proximité immédiate des terrains étudiés dans le cadre du projet solaire.

6.6. Contexte économique et humain

6.6.1. Présentation générale

Les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault sont localisées au nord du département de la Haute-Vienne (région Nouvelle-Aquitaine), à la limite avec le département de l'Indre (région Centre-Val-de-Loire).

Ces communes appartiennent à l'arrondissement de Bellac, au canton de Châteauponsac et à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

Elles sont localisées à mi-chemin entre la Souterraine (environ 20 km au sud-est) et Montmorillon (environ 25 km au nord-ouest).

La commune de Lussac-les-Eglises est traversée d'est en ouest par la RD 912 et du nord au sud par la RD 7, voies structurantes du secteur. Un réseau de voies communales dessert le reste du territoire de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault.

6.6.2. Population et habitat

6.6.2.1. Évolution de la population et du logement

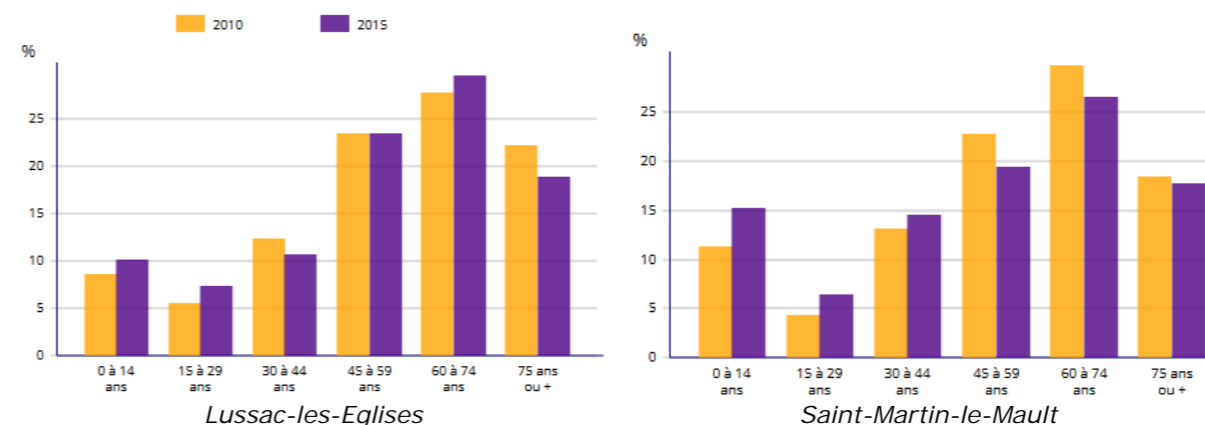
L'évolution de la population des communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault est la suivante (source : INSEE) :

Année		1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Population	Lussac-les-Eglise	912	838	818	699	588	490	524
	Saint-Martin-le-Mault	210	202	179	159	127	114	124

La population des communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault a fortement diminué depuis les années 1970. Malgré une légère hausse entre 2010 et 2015, le nombre d'habitant a, en effet, diminué de plus de 40 % au cours des 50 dernières années.

Entre 2010 et 2015, entre les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault, on constate une évolution similaire de la part des tranches de 0 à 14 ans (augmentation), de 15 à 29 ans (augmentation) et de plus de 75 ans (diminution).

En revanche, on constate des variations opposées concernant les tranches de 30 à 44 ans (diminution sur Lussac-les-Eglises, augmentation sur Saint-Martin-le-Mault), de 45 à 59 ans (part constante sur Lussac-les-Eglises, diminution sur Saint-Martin) et de 45 à 59 ans (augmentation sur Lussac-les-Eglises et diminution sur Saint-Martin).



Population par grandes tranches d'âges (source : INSEE, recensements de 2010 et de 2015)

En termes de logement, les données sont les suivantes (source : INSEE) :

	Lussac-les-Eglises		Saint-Martin-le-Mault	
	2010	2015	2010	2015
Ensemble	493	500	127	128
Résidences principales	272	287	64	62
Résidences secondaires et logements occasionnels	105	108	49	62
Logements vacants	116	105	14	4
Maisons	462	462	126	128
Appartements	30	32	0	0

Le nombre de logements sur les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault a peu augmenté entre 2010 et 2015.

Plus de 60% des logements sur ces communes ont été construits avant les années 1920.

Les résidences principales représentent près de 50 % du parc de logement de la commune de Saint-Martin-le-Mault et près de 60 % du parc de logement de la commune de Lussac-les-Eglises en 2015. Elles sont le plus souvent constituées de 4 pièces ou plus.

La proportion des résidences secondaires et des logements occasionnels est forte sur les deux communes, en particulier sur la commune de Saint-Martin-le-Mault (près de 50 % en 2015).

Le taux de vacance représente également une part conséquente du parc de logement de la commune de Lussac-les-Eglises (21 %). En revanche, ce taux reste faible sur la commune de Saint-Martin-le-Mault.

6.6.2.2. Etablissements recevant du public

Le terme « Etablissement Recevant du Public » (ERP) désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés. Ceci regroupe les cinémas, théâtres, magasins (quelle que soit la taille), bibliothèques, écoles, universités, hôtels, restaurants, hôpitaux, gares ... et qu'il s'agisse de structures fixes ou provisoires (chapiteau).³⁸

L'ERP le plus proche des terrains étudiés se localise à environ 1,5 km au nord-ouest. Il s'agit de la mairie de Saint-Martin-le-Mault.

D'autres ERP sont localisés à proximité du secteur d'étude. La majorité se trouve au sein des bourgs de Lussac-les-Eglises et Jouac. Il s'agit notamment :

- De la poste de Jouac située à 2 km au nord-est;
- Du camping Les Forges, localisé à 2,1 km à l'ouest ;
- De la poste de Lussac-les-Eglises, localisée à 2,4 km à l'ouest ;
- De l'école et de la mairie de Lussac-les-Eglises, localisées à 2,7 km à l'ouest.

6.6.2.3. Les équipements de la commune

La commune de Lussac-les-Eglises est dotée d'un camping et d'un gîte municipal, d'une salle des fêtes, d'une salle polyvalente, de terrains de tennis, d'un stade, d'une école primaire et élémentaire ainsi que d'un centre de secours.

La commune de Saint-Martin-le-Mault, de taille plus modeste, est également dotée d'un stade municipal.



Salle polyvalente de Lussac-les-Eglises

- ➔ La population sur les communes de Saint-Martin-le-Mault et de Lussac-les-Eglises a fortement diminué depuis les années 1970.
- ➔ L'ERP le plus proche des terrains étudiés se situe à environ 1,5 km au nord-ouest.
- ➔ Les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault sont dotées de divers équipements.

³⁸ Les gîtes recensés dans le secteur ne constituant pas des structures d'accueil de groupe et ne permettant pas l'accueil de plus de 15 personnes ne sont pas considérés comme des ERP.

6.6.3. Activités économiques

6.6.3.1. Données générales

Les principales données de la population active, âgée de 15 à 64 ans, sont les suivantes (source : INSEE) :

	Lussac-les-Eglises		Saint-Martin-le-Mault	
	2015	2010	2015	2010
Ensemble	267	252	58	57
Actifs en % dont :	61,4	57,9	63,8	59,6
actifs ayant un emploi en %	52,8	53,2	48,3	56,1
chômeurs en %	8,6	4,8	15,5	3,5
Inactifs en %	38,6	42,1	36,2	40,4

Entre 2010 et 2015, la part des actifs a augmenté de 6 % sur la commune de Lussac-les-Eglises. Cette part est restée constante sur la commune de Saint-Martin-le-Mault. Le pourcentage de chômeurs a toutefois augmenté fortement sur ces deux communes (+3,8% sur la commune de Lussac-les-Eglises et +12% sur la commune de Saint-Martin-le-Mault).

On remarque, que le taux d'emploi des jeunes, de 15 à 24 ans sur la commune de Lussac-les-Eglises est de 26,1 % alors que celui des 25 à 54 ans est de 70,1 % et que celui des 55 à 64 ans est de 33 %. On note également que le taux d'emploi des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes (51,4 % pour les femmes contre 54,4% pour les hommes).

Sur la commune de Saint-Martin-le-Mault, le taux d'emploi des jeunes, de 15 à 24 ans est de 40 % alors que celui des 25 à 54 ans est de 74,2 % et que celui des 55 à 64 ans est de 13,6 %. Sur cette commune, le taux d'emploi des femmes (43,8%) est nettement inférieur à celui des hommes (53,8 %).

Le lieu de travail est situé dans une autre commune de résidence pour près de 50 % des actifs de Lussac-les-Eglises en 2015 et pour près de 70 % des actifs de Saint-Martin-le-Mault.

Limoges constitue le bassin d'emploi du secteur.

	Lussac-les-Eglises				Saint-Martin-le-Mault			
	2010	%	2015	%	2010	%	2015	%
Ensemble	135	100	142	100	32	100	29	100
Travaillent :								
dans la commune de résidence	66	48,9	72	50,7	11	34,4	9	31,0
dans une commune autre que la commune de résidence :	69	51,1	70	49,3	21	65,6	20	69,0

Au 31 décembre 2016, sur la commune de Lussac-les-Eglises, 31,4 % des entreprises appartiennent au secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. Les secteurs des services aux particuliers (25,7 %), des services aux entreprises (20 %) et de la construction, constituent également une part importante de l'économie locale.

Sur la commune de Saint-Martin-le-Mault, 33,3 % des entreprises appartiennent au secteur du commerce, transport, hébergement et restauration et 33,3% au secteur de la construction. La part des services aux entreprises est de 22,2 %.

Sur la commune de Lussac-les-Eglises, au 31 décembre 2015, 47,1 % des postes salariés de la commune sont dans le secteur du commerce, transports et services divers. 41,2 % des postes salariés concernent le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

Sur la commune de Saint-Martin-le-Mault, 60 % des postes salariés de la commune sont dans le secteur de l'industrie.

6.6.3.2. Activités économiques locales

La commune de Lussac-les-Eglises est dotée de nombreux commerces et artisans. Y sont en effet recensés une pharmacie, une superette, un hôtel-bar-restaurant, une boulangerie-pâtisserie, un tabac presse, des garages, une brocante, une poste, un coiffeur, des électriciens, etc...

La commune de Saint-Martin-le-Mault, moins dynamique, compte toutefois deux restaurants sur son territoire.



Photo de gauche : pharmacie de Lussac-les-Eglises

Photo de droite : Hôtel bar restaurant et superette de Lussac-les-Eglises

Les terrains étudiés se situent à environ 1,5 km à l'ouest de la Zone d'Activité de Cherbois qui regroupe une entreprise de préparation de motos et un centre logistique de la société BPE (Bibliothèque Pour l'Ecole).



Entrée de la zone d'activité de Cherbois

- ➔ Limoges constitue le bassin d'emploi du secteur.
- ➔ Le secteur tertiaire constitue la base de l'économie locale.
- ➔ De nombreux petits commerces et artisans sont implantés sur la commune de Lussac-les-Eglises et dans une moindre mesure sur la commune de Saint-Martin-le-Mault.

6.6.4. Activités industrielles

6.6.4.1. Sites industriels

Il n'existe aucun site et sol pollué recensé par la base de données BASOL sur les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault.

En revanche, plusieurs sites industriels sont recensés par la base de données BASIAS à proximité des terrains étudiés. Les plus proches sont les suivants :

- Exploitation d'uranium du Bernardan située à 1,4 km des terrains étudiés, sur un ancien site minier (commune de Jouac) ;
- Site de préparation et dépôt de substances radioactives situé à 2 km à l'est des terrains sur un ancien site minier (commune de Jouac) ;
- Station service située au cœur de bourg de Lussac-les-Eglises, à environ 2,4 km à l'ouest (commune de Lussac-les-Eglises) ;
- Garage localisé à 2,4 km à l'ouest (commune de Lussac-les-Eglises).

On notera également qu'une centrale solaire est localisée sur la commune de Verneuil-Moustiers à 4,2 km environ des terrains étudiés.

6.6.4.2. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Il existe plusieurs ICPE à proximité des terrains étudiés. Il s'agit :

- D'un élevage de porc localisé sur la commune de Saint-Léger-Magnazeix au niveau du lieu-dit « Chez Gruaud » à environ 400 m des terrains étudiés. Cet établissement est aujourd'hui soumis au régime d'enregistrement.
- Du site CFM appartenant à Areva, localisé au niveau du lieu-dit « Le Cherbois » sur la commune de Jouac à environ 1,4 km à l'ouest des terrains étudiés. Il s'agit d'une

ancienne mine d'uranium. De nombreuses activités autorisées sont aujourd'hui à l'arrêt sur ce site. Seules persistent les activités d'élimination de déchets industriels et le dépôt, entreposage ou stockage de substances radioactives.

- D'une exploitation de carrières et matériaux du Grand Sud-Ouest, localisé aux « Grands cotes » sur la commune de Saint-Martin-le-Mault à environ 2 km au nord des terrains étudiés. Cette activité, soumise à autorisation, est actuellement en cours de cessation d'activité.
- Du parc éolien Les Patoures (6 éoliennes), d'une puissance de 18 MW, installé sur la commune de Lussac-les-Eglises à environ 3,5 km des terrains étudiés. Cette ICPE est soumise au régime d'autorisation.
- D'une carrière de matériaux, localisée au lieu-dit « Techroba », sur la commune de Saint-Martin-le-Mault. Ce site, soumis à autorisation est actuellement en cours de cessation d'activité.
- D'un parc éolien de 6 MW localisé sur la commune de Saint-Martin-le-Mault (ferme éolienne de la Brande). Soumise à autorisation, cette ICPE est aujourd'hui en cessation d'activité.
- La SARL Etablissement Breton, localisée sur la commune de Saint-Léger-Magnazeix, à environ 6,5 km des terrains étudiés. L'activité principale de cette société, soumise à autorisation, consiste en la collecte, le traitement et l'élimination de déchets.



Parc éolien Les Patoures, commune de Lussac-les-Eglises

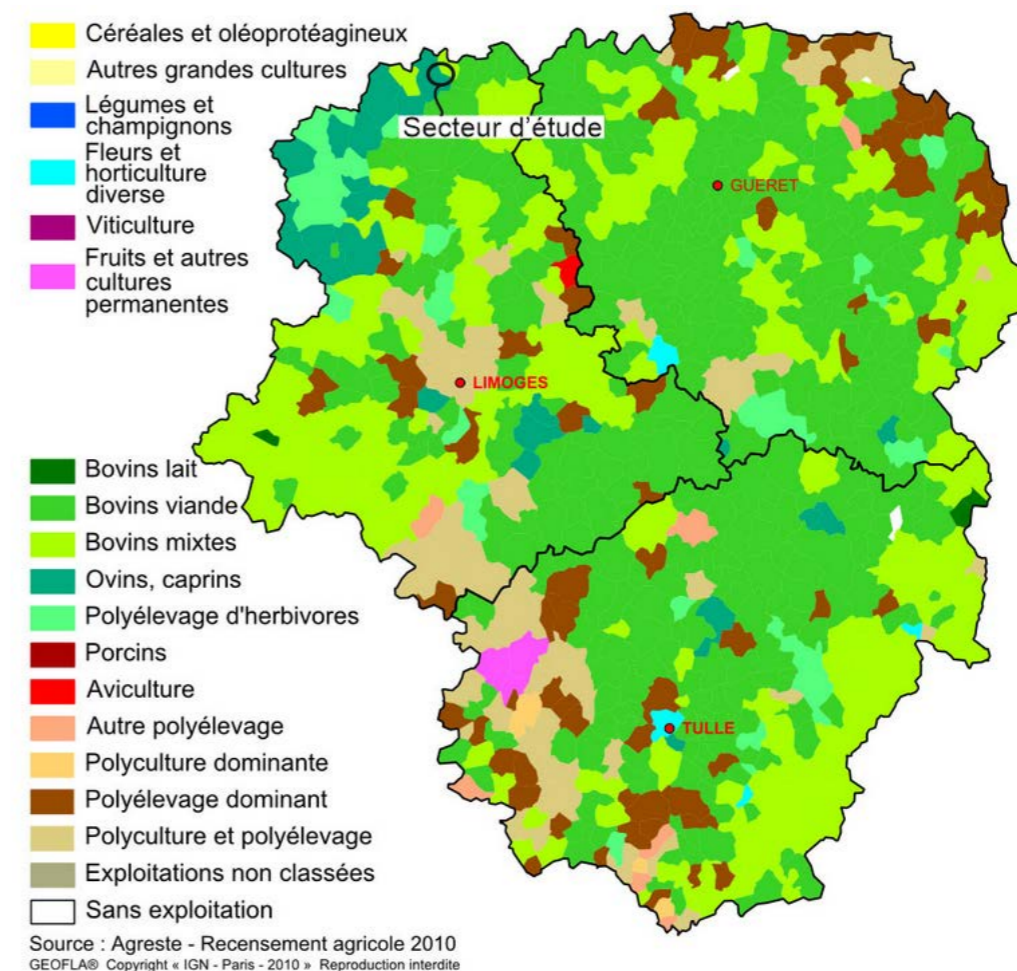
- Il n'existe aucun site et sol pollué recensé par la base de données BASOL sur les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault.
- En revanche plusieurs sites BASIAS (sites industriels) sont recensés dans le secteur d'étude. Le plus proche est localisé à 1,4 km des terrains étudiés.
- Il existe plusieurs ICPE dans le secteur d'étude. La plus proche est un élevage de porcs localisés à environ 400 m des terrains étudiés.
- Plusieurs parcs éoliens et centrales solaires, producteurs d'énergie renouvelable, sont localisés dans le secteur d'étude.

6.6.5. Activités agricoles et sylvicoles

Note : Conformément à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, le projet, d'une surface supérieure à 5 ha, fera l'objet d'une **étude préalable sur l'économie agricole**. Cette étude est indépendante de l'étude d'impact.

6.6.5.1. Caractéristiques agricoles départementales

L'agriculture de l'ancienne région administrative du Limousin est essentiellement tournée vers l'élevage de bovins viande et de bovins mixtes. Au nord-ouest du Limousin, l'agriculture est plutôt orientée sur de l'élevage d'ovins et caprins tandis que sur les franges nord-est, sud-ouest et dans le bassin de Limoges elle est concernée par de la polyculture et du polyélevage.



Orientations technico-économiques des communes (source : ARESTE)

6.6.5.2. Caractéristiques agricoles locales

Les données statistiques agricoles

Les chiffres-clés du dernier recensement agricole (2010 - source : Agreste), pour les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault, sont les suivants :

	Lussac-les-Eglises			Saint-Martin-le-Mault		
	2010	2000	1988	2010	2000	1988
Nombre d'exploitations	25	40	58	4	8	13
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	24	49	76	8	14	18
Cheptel (en unité gros bétail)	1788	2339	3923	645	939	929
Superficie Agricole Utilisée (ha)	2092	2479	3080	572	701	873
Superficie en cultures permanentes	0	0	0	0	s	0
Superficie labourables (ha)	1375	1227	1117	459	452	520
Superficie toujours en herbe (ha)	717	1250	1957	113	249	353
Orientation économique de la commune	Ovins et caprins	Ovins et caprins	-	Bovins mixtes	Bovins mixtes	-

s : donnée soumise au secret statistique

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire des communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault a fortement diminué (respectivement moins 57 % et moins 70%).

Il en va de même pour le temps de travail dans les exploitations agricoles, le cheptel, la Surface Agricole Utilisée (SAU), la superficie labourable et la superficie toujours en herbe.

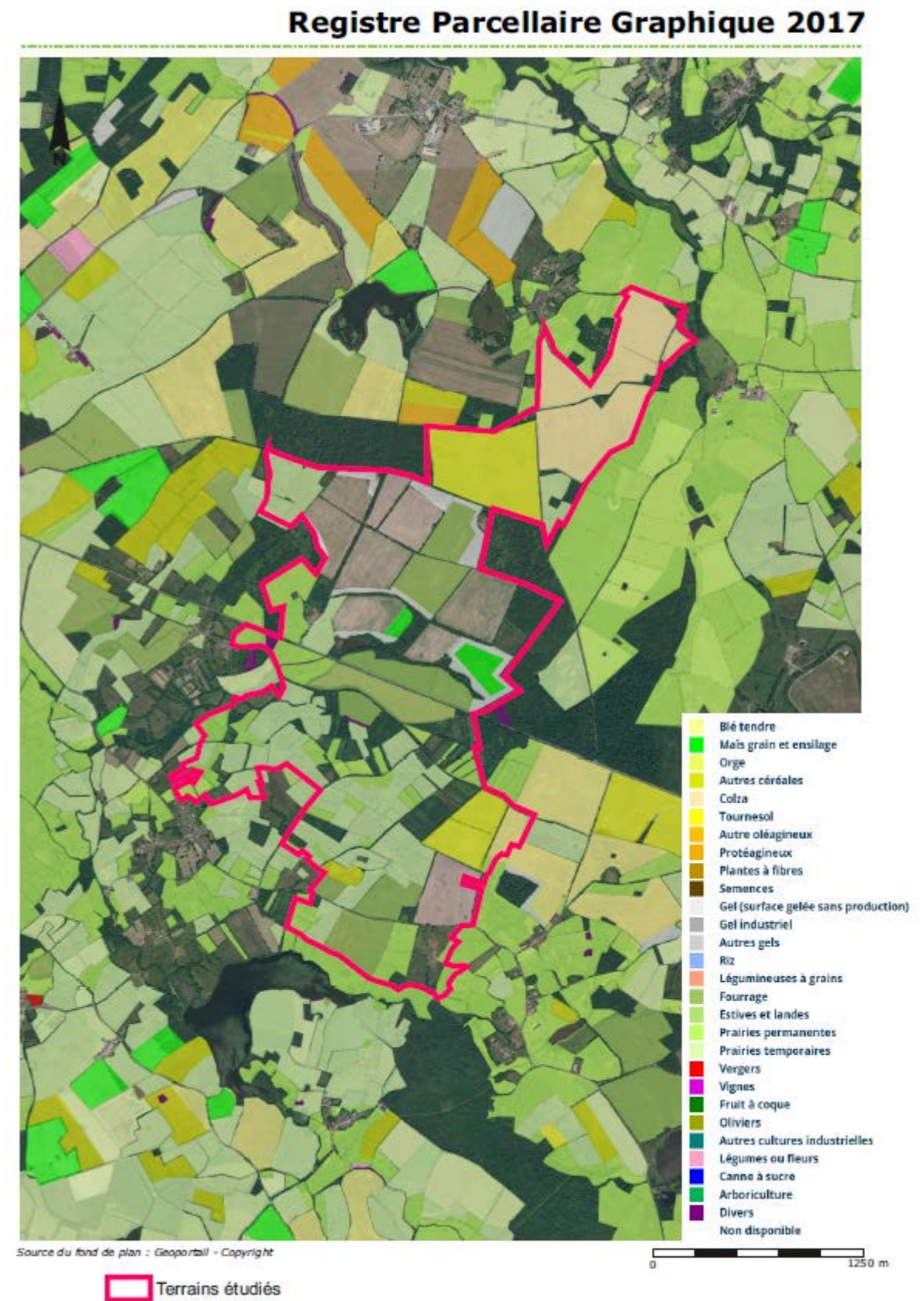
La SAU représente 51 % du territoire de Lussac-les-Eglises et 46 % du territoire de Saint-Martin-le-Mault en 2010.

Les orientations économiques divergent sur ces deux communes. L'agriculture est en effet tournée vers l'élevage d'ovins et caprins sur la commune de Lussac-les-Eglises et vers l'élevage de bovins sur la commune de Saint-Martin-le-Mault.

La majeure partie des terrains étudiés est recensée au Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2017. Plusieurs types culturaux émergent : sarrasin, prairies temporaires de 5 ans ou moins, prairies permanentes, mélanges de légumineuses fourragères, maïs, colza d'hiver.

Le projet étant concerné par plus de 5 ha de superficie agricole, il fera l'objet d'une étude préalable agricole, indépendante du présent dossier d'étude d'impact.

PLANCHE 80. Carte du registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2017



Statuts de qualité et d'origine

Les produits régionaux réputés peuvent bénéficier d'un statut de protection :

- « Indication Géographique protégée » (IGP)³⁹
- « Appellation d'Origine Contrôlée » (AOC)⁴⁰
- « Appellation d'Origine Protégée » (AOP)⁴¹.

Les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault sont concernées par plusieurs statuts de protection.

Ces derniers sont au nombre de 10 et concernent essentiellement des productions animales (cf. liste ci-dessous).

Appellations	Statut	Lussac-les-Eglises	Saint-Martin-le-Mault
Agneau du Limousin	IGP	X	X
Agneau du Poitou-Charentes	IGP	X	X
Beurre Charentes-Poitou	AOC-AOP	X	X
Beurre des Charentes	AOC-AOP	X	X
Beurre des Deux Sèvres	AOC-AOP	X	X
Vins de Haute-Vienne	IGP	X	X
Jambon de Bayonne	IGP	X	X
Porc du Limousin	IGP	X	X
Veau du Limousin	IGP	X	X
Volailles du Berry	IGP	X	X

- L'activité agricole dominante dans le secteur d'étude est l'élevage. Sur la commune de Lussac-les-Eglises, cet élevage concerne essentiellement des ovins et caprins tandis que sur la commune de Saint-Martin-le-Mault, il concerne essentiellement des bovins.
- Le nombre d'exploitations agricoles et la SAU a largement diminué ces dernières années sur les deux communes.
- De nombreuses parcelles des terrains étudiés sont concernées par une activité agricole. Une étude de compensation collective agricole doit donc être réalisée dans le cadre du projet. Elle fera l'objet d'un document indépendant.

³⁹ L'IGP est un signe d'identification et un label européen, attribué aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et lié à leur origine géographique. L'IGP permet la protection de ceux-ci dans toute l'Union Européenne.

⁴⁰ L'AOC est un signe d'identification et un label français, de protection d'un produit lié à son origine géographique. L'AOC est le lien entre un terroir et d'un produit conditionné par une zone géographique et des conditions de production spécifiques.

⁴¹ L'AOP est un signe d'identification et un label européen de protection de la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

6.6.6. Voisinage

Les terrains étudiés se trouvent dans un secteur rural marqué par la présence de nombreux hameaux et habitations isolées.

Dans un rayon d'un kilomètre autour des terrains étudiés dans le cadre du projet, les habitations recensées sont les suivantes :

Habitations	Commune	Distance par rapport aux terrains étudiés
Habitations et hangars situés au lieu-dit « <i>Le Couret</i> » (<i>inoccupées</i>)	Lussac-les-Eglises	Au sein des terrains
Habitations et hangars situés au lieu-dit « <i>Les Agriers</i> »	Lussac-les-Eglises	Au sein des terrains
Hameau « <i>Les Bouiges</i> »	Lussac-les-Eglises	Immédiatement au sud-ouest
Hameau « <i>Roussine</i> »	Lussac-les-Eglises	Immédiatement à l'ouest
Hameau « <i>La Chaume</i> »	Saint-Martin-le-Mault	Immédiatement au nord-ouest
Habitations situées au lieu-dit « <i>La Gatine</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 70 m au sud-ouest
Hameau « <i>la Jalbosse</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 220 m au sud-ouest
Hameau « <i>Les Redaux</i> »	Jouac	Environ 280 m à l'est
Habitations et locaux agricoles de « <i>Chez Mayaud</i> »	Saint-Léger-Magnazeix	Environ 350 m à l'est
Habitations situées au lieu-dit « <i>Le Meilhaud</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 390 m au sud-ouest
Habitations du hameau « <i>Chez Cruaud</i> »	Saint-Léger-Magnazeix	Environ 390 m au sud-est
Habitations situées au lieu-dit « <i>La Commanderie</i> »	Saint-Léger-Magnazeix	Environ 410 m au sud-est
Hangar agricole situé au lieu-dit « <i>Le Chardis</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 450 m au sud-ouest
Habitations et hangars agricoles du lieu-dit « <i>La Rivaille</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 590 m au sud-ouest
Habitations du lieu-dit « <i>Le Goulet</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 620 m au sud-ouest
Habitations du lieu-dit « <i>Les Rouilles</i> »	Saint-Martin-le-Mault	Environ 620 m au nord-est
Habitations du lieu-dit « <i>La Gliaudrette</i> »	Lussac-les-Eglises	Environ 660 m à l'ouest
Habitations et locaux agricoles situés au lieu-dit « <i>Chez Jammet</i> »	Saint-Léger-Magnazeix	Environ 730 m au sud

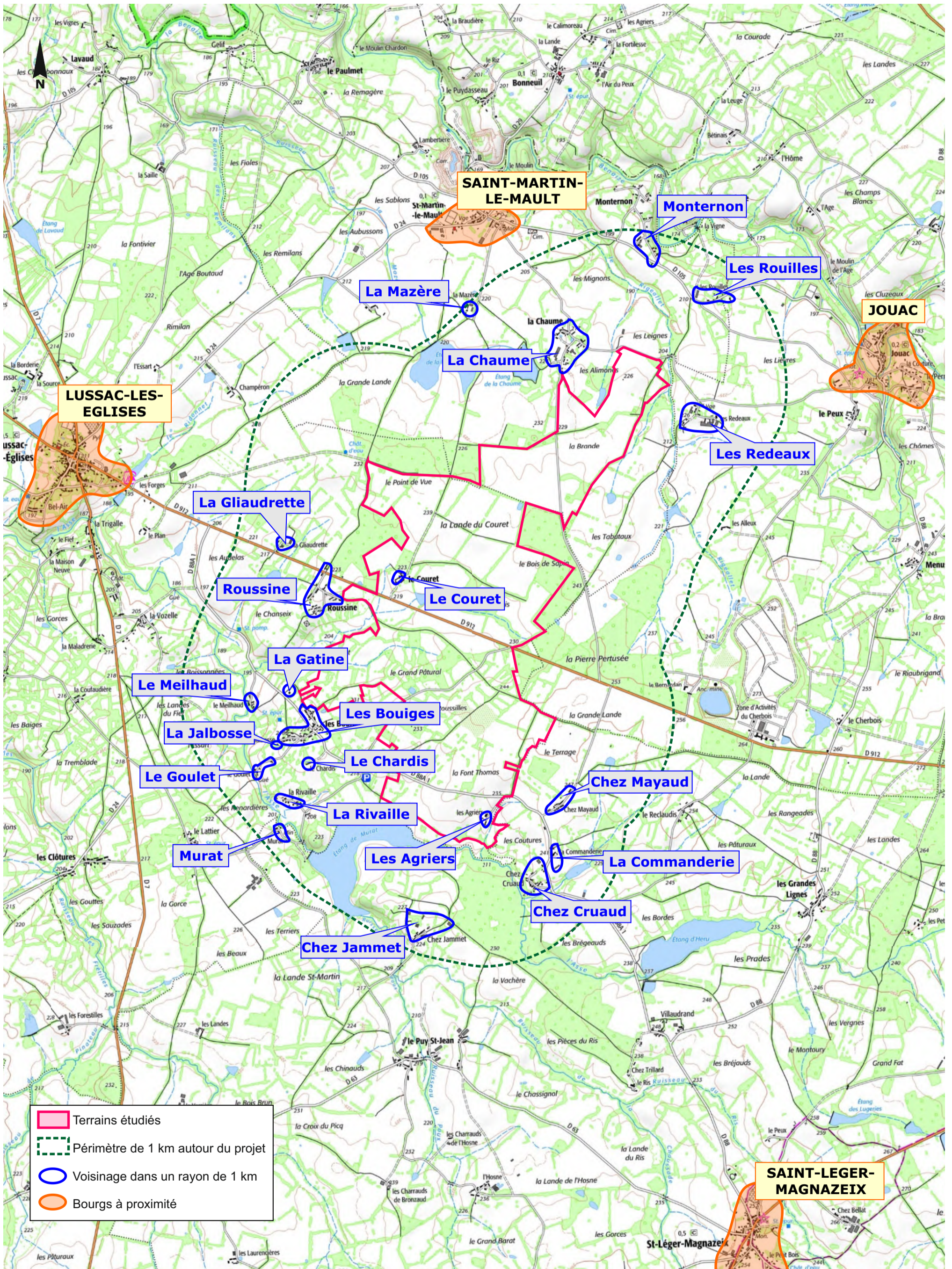
Habitations	Commune	Distance par rapport aux terrains étudiés
Habitations du hameau « <i>Monternon</i> »	Saint-Martin-le-Mault	Environ 740 m au nord
Habitations et locaux agricoles situés au lieu-dit « <i>Murat</i> »	Saint-Léger-Magnazeix	Environ 860 m au sud-ouest
Habitations et locaux agricoles du lieu-dit « <i>La Mazère</i> »	Saint-Martin-le-Mault	Environ 910 m au nord-ouest

On notera que les terrains étudiés dans le cadre du projet se situent également à :

- 1,2 km au sud-est du bourg de Saint-Martin-le-Mault ;
- 1,4 km au sud-ouest du bourg de Jouac ;
- 2 km à l'est du bourg de Lussac-les-Eglises ;
- 3,5 km au nord-ouest du bourg de Saint-Léger-Magnazeix.

- Plusieurs habitations sont localisées au sein même des terrains étudiés. Certaines sont toutefois inhabitées.
- De nombreuses habitations sont localisées dans un rayon de 1 km autour des terrains étudiés.
- Les terrains étudiés sont situés à quelques kilomètres des bourgs de Saint-Martin-le-Mault, Jouac et Lussac-les-Eglises.

Voisinage



- Terrains étudiés
- Périmètre de 1 km autour du projet
- Voisinage dans un rayon de 1 km
- Bourgs à proximité

Source du fond de plan : Geoportail - Copyright

6.6.7. Hébergement, loisirs et activités touristiques

6.6.7.1. Hébergement touristique

Il n'existe aucun hôtel, camping ou autre type d'hébergement collectif recensé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020 sur la commune de Saint-Martin-le-Mault. En revanche, sur la commune de Lussac-les-Eglises, on note la présence d'un camping (10 emplacements). Il s'agit du camping municipal « Les Forges », localisé à 2,1 km à l'ouest des terrains étudiés.

Camping municipal « Les Forges »



Il existe également plusieurs gîtes de France situés dans les environs des terrains étudiés dans le cadre du projet. Il s'agit :

- Du gîte localisé au lieu-dit « La Rivaille » (3 épis), à environ 590 m au sud-ouest des terrains étudiés ;
- Du gîte « Les Cheyroux » (2 épis) localisé au sein du hameau « Chez Jammet » à 730 m au sud des terrains étudiés ;
- Du gîte « La Mésou », localisé au cœur du bourg de Lussac-les-Eglises (3 épis), à plus de 2 km des terrains étudiés.

On notera que certains particuliers proposent également la location de chambres aux alentours des terrains étudiés.

6.6.7.2. Activités touristiques et de loisirs

Les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault ne disposent pas d'office du tourisme. Les activités et adresses du secteur sont recensées par l'office du tourisme de la communauté de communes du Haut-Limousin.

Le secteur est marqué par la présence de monuments historiques, toutefois localisés à distance des terrains étudiés (1,5 km pour le plus proche).

Un observatoire ornithologique est implanté au niveau de l'étang de Murat, à proximité au sud des terrains étudiés.

Panneau informatif de l'étang de Murat



Les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault sont dotées de stades municipaux et de terrains de tennis.

Une bibliothèque est également accessible sur la commune de Lussac-les-Eglises.

En 2019, le championnat du monde de tonte de moutons, événement international, a eu lieu sur la commune du Dorat (première ville française à accueillir cet événement), à environ 20 km au sud des terrains étudiés.



Photo de gauche : Mise en scène sur la commune de Lussac-les-Eglises à l'occasion du championnat du monde de tonte de moutons

Illustration de droite : Affiche publicitaire du championnat du monde de tonte de moutons

6.6.7.3. Chemins de randonnée

Il n'existe aucun chemin de randonnée (GR ou GRP) situé à proximité des terrains étudiés.

Il existe cependant des sentiers de promenades recensés sur le territoire communal de Lussac-les-Eglises. Le circuit de l'étang de Muret (14 km), traverse les terrains étudiés (circuit bleu de l'illustration suivante).



- Terrains étudiés
- Chemins de promenade recensés

*Chemins de promenade sur la commune de Lussac-les-Eglises
(source : site internet de la mairie de Lussac-les-Eglises)*

- Un camping et plusieurs gîtes sont recensés sur la commune de Lussac-les-Eglises.
- Les monuments historiques du secteur, susceptibles d'attirer des visiteurs sont situés à distance des terrains étudiés.
- Un observatoire ornithologique est localisé à proximité au sud des terrains étudiés, aux abords de l'étang de Murat.
- Un chemin de promenade (circuit de l'étang de Murat) traverse la partie Sud des terrains étudiés.

6.6.8. Infrastructures de transport

Les comptages routiers sont issus des données disponibles sur le site du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (données 2015).

6.6.8.1. Aéroport et aérodrome

Les installations photovoltaïques situées à proximité des aéroports ou aérodromes sont susceptibles de gêner les pilotes durant les phases de vol proches du sol.

Les zones d'implantation des panneaux photovoltaïques localisées à moins de 3 km de tout point d'une piste d'aérodrome (y compris les hélistations) ou d'une tour de contrôle sont particulièrement sensibles à cet égard.

L'aérodrome le plus proche du site est l'aérodrome du Blanc situé à plus de 30 km au nord-ouest des terrains étudiés.

6.6.8.2. Réseau routier

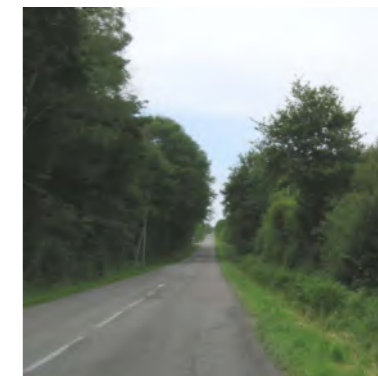
Réseau routier communal

La commune de Lussac-les-Eglises est traversée et structurée par les RD 912 et RD 7.

La commune de Saint-Martin-le-Mault est, pour sa part, structurée par la RD 105 et la RD 24.

- La RD 912

La RD 912 permet de relier La Souterraine à la RD 675 en passant par les bourgs de Mailhac-sur-Benaize et de Lussac-les-Eglises. Cette voie de circulation traverse les terrains étudiés d'est en ouest dans leur partie centrale. A double sens de circulation, elle dispose de marquages centraux mais pas de marquages latéraux. Elle présente une largeur d'environ 6 m. D'après la carte trafic réalisée par le conseil départemental de la Haute-Vienne, moins de 1 000 véhicules par jour circulent sur la RD 912.



La RD 912

- La RD 7

La RD 7 traverse la commune de Lussac-les-Eglises du nord au sud. Elle permet la jonction entre la route nationale 145 et la RD 123 en traversant les bourgs de Lussac-les-Eglises et de Magnac-Laval.

Cette voie à double sens de circulation et d'une largeur de 6 m environ ne dispose ni de marquages centraux ni de marquages latéraux.

D'après la carte trafic réalisée par le conseil départemental de la Haute-Vienne, moins de 1 000 véhicules par jour circulent sur la RD 7.

- La RD 105

La RD 105 permet de transiter entre la RD 7 et Jouac en traversant les bourgs de Lavaud et Saint-Martin-le-Mault. D'une largeur de 5 mètres environ, cette voie ne dispose ni de marquages centraux ni de marquages latéraux.

D'après la carte trafic réalisée par le conseil départemental de la Haute-Vienne, moins de 1 000 véhicules par jour circulent sur la RD 105.

- La RD 24

La RD 24 permet de relier les bourgs de Lussac-les-Eglises à Saint-Martin-le-Mault.

D'une largeur de 5 mètres environ, cette voie de circulation ne dispose ni de marquages centraux ni de marquages latéraux.

D'après la carte trafic réalisée par le conseil départemental de la Haute-Vienne, moins de 1 000 véhicules par jour circulent sur la RD 24.

Voies d'accès aux terrains étudiés

Les terrains étudiés sont accessibles depuis l'autoroute n°20 (sortie n°22) puis via la RD 912.

Les terrains étudiés dans le cadre du projet sont traversés par plusieurs voies de circulation :

- La RD 88 A 1 traversant les terrains d'est en ouest sur leur partie sud. Cette voie à double sens de circulation est étroite et ne dispose d'aucun marquage ;
- La RD 912 traversant les terrains du projet dans leur partie inférieure ;
- La Voie Communale (VC) n°18 reliant la RD 88 A 1 à la RD 912 et traversant la partie inférieure des terrains du sud-ouest au nord-est. Cette voie ne dispose pas de marquages centraux et latéraux. Elle est étroite et ne permet pas le croisement de poids lourds ;
- La VC 5 traversant la partie supérieure des terrains du projet du sud-est en direction du nord-ouest. Cette voie est étroite, sans marquages centraux et latéraux. Les véhicules de plus de 6 Tonnes y sont interdits.

Les terrains sont également longés sur leur frange nord par la VC n°4.

L'ensemble de ces voies permet l'accès aux terrains étudiés.

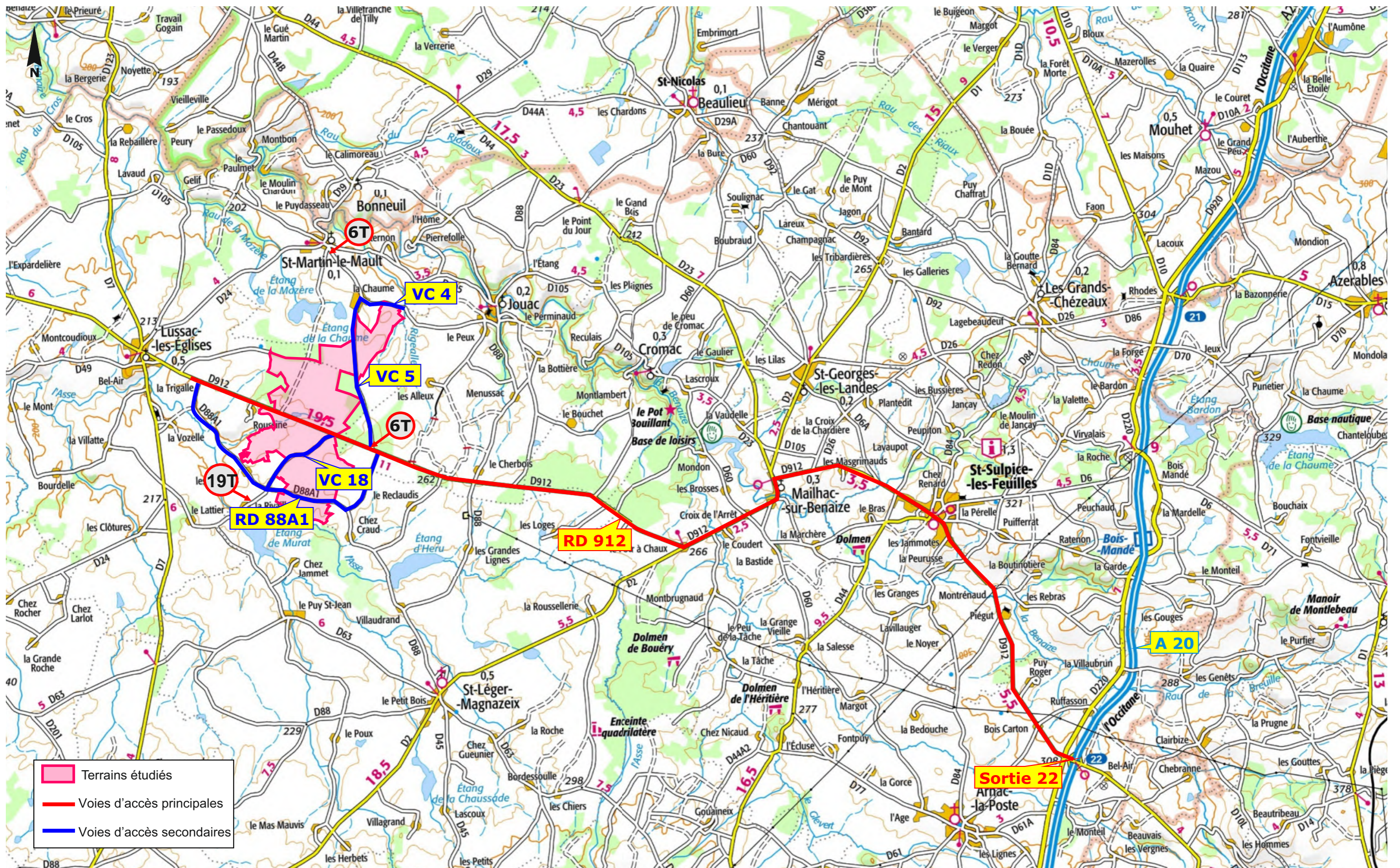


La VC n°5, limitée à 6 Tonnes

Les terrains étudiés sont aussi traversés par plusieurs voies de desserte agricole qui ne permettent pas la circulation de véhicules, autres qu'agricoles.

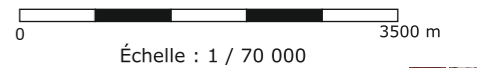
- ➔ L'aérodrome le plus proche du site est l'aérodrome du Blanc situé à plus de 30 km au nord-ouest des terrains étudiés.
- ➔ L'itinéraire d'accès aux terrains étudiés emprunte l'autoroute A 20 puis la RD 912.
- ➔ Les terrains étudiés sont traversés par la RD 88A1, la RD 912, la VC 18, la VC 5 et sont longés au nord par la VC 4. L'ensemble de ces voies permet ainsi l'accès au site. Certaines sont toutefois inadaptées au passage de poids lourds.
- ➔ Les terrains étudiés sont traversés par plusieurs voies de desserte agricole qui ne permettent pas la circulation de véhicules non agricoles.

Voies d'accès



Source du fond de plan : Géoportail - Copyright

* Cette cartographie ne représente pas les divers chemins agricoles ou chemins privés existants au sein des terrains étudiés.



6.7. Qualité de vie et commodité du voisinage

6.7.1. Contexte sonore

Les terrains étudiés sont situés dans un contexte rural marqué uniquement par les bruits liés à la circulation des véhicules sur la voirie locale et aux activités agricoles ponctuelles.

6.7.2. Vibrations

Aucune vibration n'a été recensée sur le site.

6.7.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières

Les sources de pollution sur les communes concernées sont essentiellement liées au passage de véhicules sur les routes locales ainsi qu'aux activités agricoles. Dans une moindre mesure, les émissions domestiques peuvent également influencer la qualité de l'air.

6.7.4. Emissions lumineuses

Le site est marqué par les émissions lumineuses liées à la circulation routière.

6.7.5. Hygiène et salubrité publique

6.7.5.1. Traitement des eaux usées domestiques

La commune de Lussac-les-Eglises est dotée d'une station d'épuration (code station : 0487087S0001). Cette dernière est localisée à 2,6 km à l'ouest des terrains étudiés. Elle dispose d'une capacité de 367 Equivalent Habitant et était conforme en équipement et en performance en 2016.

En revanche, la commune de Saint-Martin-le-Mault ne dispose d'aucune station d'épuration.

Les terrains étudiés se trouvent dans un secteur hors périmètre d'assainissement collectif communal. Les eaux sont donc gérées à la parcelle par des systèmes d'assainissement autonomes.

6.7.5.2. Adduction d'eau potable

L'eau potable est distribuée par le service de distribution communal sur la commune de Lussac-les-Eglises. Lors du dernier prélèvement réalisé en avril 2019, l'eau d'alimentation de la commune n'était pas conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le paramètre disqualifiant était la teneur en pesticides.

L'eau potable distribuée sur la commune de Saint-Martin-le-Mault est prélevée sur la commune de Folles. Lors du dernier prélèvement réalisé en mars 2019, l'eau d'alimentation de ce réseau était conforme aux exigences de qualité en vigueur.

6.7.5.3. Collecte des déchets

La collecte et la gestion des déchets sont assurées par le SYDED (syndicat départemental pour l'élimination des ordures ménagères) de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche (175 communes adhérentes dont les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault).

Le SYDED assure :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- La collecte et le tri des déchets recyclables ;
- La gestion des déchèteries.

Il existe de nombreuses déchèteries sur le territoire desservi par le SYDED. La plus proche des terrains étudiés est implantée sur la commune de Mailhac-sur-Benaize à environ 7 km à l'est.

Des composteurs à prix préférentiels sont proposés aux habitants de la communauté de communes afin de pouvoir composter les biodéchets et réduire le tonnage de déchets récolté.

- ➔ Le site est marqué par les nuisances sonores et lumineuses liées à la présence de voies de circulation et aux activités agricoles du secteur. Ces nuisances sont ponctuelles.
- ➔ Les eaux usées dans le secteur des terrains du projet sont traitées à la parcelle via des systèmes d'assainissement autonomes.
- ➔ La gestion des déchets sur le secteur est assurée par le SYDED de la Haute-Vienne.

6.7.6. Réseaux divers

6.7.6.1. Réseau électrique

Des lignes électriques HTA (Haute Tension) longent pour partie les terrains étudiés à l'ouest. Elles se localisent le long de chemins de desserte agricole.

Une ligne HTA suit le tracé de la RD 912, traversant ainsi les terrains étudiés.

Une ligne BT (Basse Tension) longe également le tracé de la RD 912 sur la frange ouest du site et alimente le hameau de Couret.

6.7.6.2. Réseau de communication

Il existe un réseau de télécommunication appartenant à Orange localisé le long de la RD 88A1. Ce réseau ne recoupe pas les terrains étudiés.

6.7.6.3. Réseau d'irrigation

A notre connaissance, aucun réseau d'irrigation n'est recensé sur les terrains étudiés.

6.7.6.4. Réseau d'eau potable

Un réseau d'eau potable suit le tracé du chemin agricole reliant les lieux-dits « *Roussine* » et « *Grandes Landes* », traversant ainsi les terrains étudiés d'ouest en est.

Un deuxième réseau est localisé sur la marge est du site, au niveau du lieu-dit « *Les Agriers* ».

6.7.6.5. Défense incendie

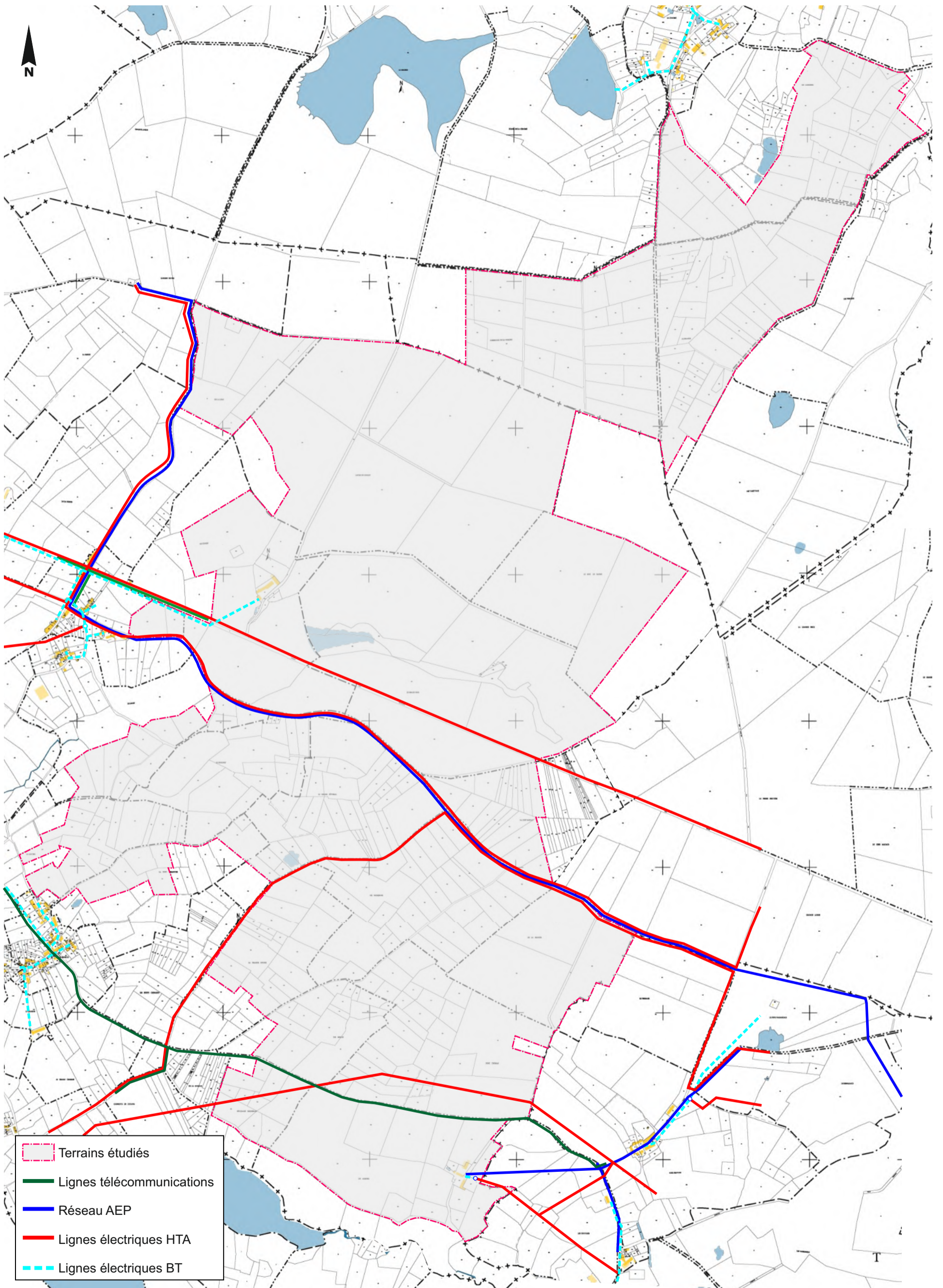
Aucune borne incendie n'existe à proximité des terrains étudiés. On notera toutefois qu'un centre de secours est localisé sur la commune de Lussac-les-Eglises, à environ 2 km des terrains, permettant ainsi une intervention rapide des services de secours.

- Plusieurs lignes électriques HTA et BT longent les terrains étudiés, la plupart du temps en suivant le linéaire des voies de circulation et chemins de desserte agricole.
- A notre connaissance aucun réseau d'irrigation n'est recensé sur les terrains étudiés.
- Les terrains étudiés sont concernés par deux réseaux d'eau potable.
- Aucune borne incendie n'existe à proximité des terrains étudiés. On notera toutefois qu'un centre de secours est localisé sur la commune de Lussac-les-Eglises.



Centre de secours de Lussac-les-Eglises

Synthèse des réseaux



Source du fond de plan : Cadastre.gouv



6.8. Conclusion : les enjeux des terrains étudiés

A l'issue de l'étude de l'état initial de l'environnement, il apparaît que les enjeux présentés par les terrains étudiés, sont les suivants :

Echelle d'enjeux :

Nul ou négligeable	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	--------	--------	------	-----------

Thèmes	Evaluation des enjeux	Commentaires
Risques		
Risques	Faible	Les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault sont situées dans une zone de sismicité n°2. Les terrains étudiés sont, pour partie, concernés par un aléa retrait-gonflement des argiles « faible ». Ils sont localisés à distance des infrastructures à l'origine du risque TMD.
Milieu physique		
Climat (microclimat)	Faible	La zone du projet est soumise dans son ensemble, à un climat sous influence océanique atténuée. Les vents sont de secteurs sud-ouest et nord-est essentiellement. L'ensoleillement est localement modéré. Les terrains étudiés dans le cadre du projet ne font l'objet d'aucun microclimat.
Topographie	Faible	Le relief du secteur est creusé au nord par la rivière de la Benaize et à l'ouest par la rivière de l'Asse. L'altitude sur les terrains étudiés varie globalement de 218 m NGF à 254 m NGF. Deux pentes de faible amplitude orientées nord-ouest et sud-ouest se distinguent de part et d'autre d'une ligne de partage des eaux qui traverse les terrains d'est en ouest. Le relief est largement masqué par la dense végétation bocagère du secteur.
Géologie et formations superficielles	Faible	Les terrains étudiés sont essentiellement concernés par des formations granitiques et limoneuses. Les sols sur les terrains du projet semblent essentiellement composés de produits d'altérations granitiques. Ils sont peu profonds. Aucune trace d'érosion n'est visible sur les terrains étudiés.
Hydrologie	Très fort	Les terrains étudiés sont localisés à 720 m au nord de l'Asse et 900 m au sud de la Benaize. Ils sont concernés par les masses d'eau « L'Asse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence de la Benaize » (FRGR0423) (état écologique « médiocre », état physico-chimique « moyen ») et « La Benaize et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Asse » (FRGR0422) (état écologique « moyen », état physico-chimique « bon »). Plusieurs ruisseaux intermittents et plans d'eau sont localisés à l'aval des terrains étudiés. Ils sont également concernés par la présence de nombreuses mares et de zones humides.
Hydrogéologie	Très fort	La masse d'eau souterraine concernant les terrains du projet présente un état quantitatif « bon » et un « bon » état chimique. De nombreux forages existent dans le secteur, en particulier au niveau de l'ancienne mine du Bernardan. Le niveau d'eau mesuré y oscille entre 0,6 et 2,3 m de profondeur par rapport au terrain naturel. Une source est recensée sur les terrains étudiés. La sensibilité au phénomène de remontée de nappe est variable sur les terrains étudiés. Les terrains étudiés sont concernés par deux captages des eaux souterraines (l'un réputé abandonné, l'autre en activité) et leurs périmètres de protection immédiats et rapprochés.
Zones humides	Très fort	33 ha de zones humides sur la base des critères « habitats et végétation » ont été recensés sur les terrains étudiés. L'expertise pédologique a été menée sur une emprise restreinte de 300 ha. Sur ces 300 ha, 159 ha sont apparus comme déterminants de zones humides au regard du critère « pédologie ». Au sein de cette emprise restreinte, les zones humides sur la base du critère « habitats et végétations » présentent une superficie de 1 ha.
Milieux naturels		
Présence de milieux naturels réglementés	Fort	Un site Natura 2000 est localisé en bordure immédiate au sud des terrains étudiés. Deux ZNIEFF de type I sont également localisées à proximité immédiate.
Faune, flore et habitats	Fort	<u>Les habitats de végétation</u> identifiés dans l'aire d'étude présentent notamment des enjeux phytoécologiques FORTS pour le gazon amphibie, MODÉRÉS pour la prairie humide et la prairie acidiphile. <u>La flore présente dans l'aire d'étude</u> présente notamment des enjeux MODÉRÉS pour la Baldellie rampante et le Scirpe en épingle. <u>D'un point de vue faunistique</u> , les principaux enjeux concernent le Bihoreau gris, le Héron pourpré, la Pie-grièche écorcheur et la Sarcelle d'hiver (enjeux FORTS) ainsi que l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, la Barbastelle d'Europe, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs, le

Thèmes		Evaluation des enjeux	Commentaires
			Grand Rhinolophe, le Leste barbare, le Martin-pêcheur d'Europe, la Naiade aux yeux verts, la Noctule de Lesiler, le Torcol fourmilier et la Tourterelle des bois (enjeux MODÉRÉS). De nombreuses autres espèces présentent des enjeux FAIBLES. L'analyse des <u>habitats d'espèces</u> fait état d'enjeux FORTS pour la Chênaie-charmaie, les haies bocagères, les plans d'eau et mares, les prairies acidiphiles et les prairies humides et d'enjeux MODÉRÉS pour les fourrés mésophiles, les fourrés hygrophiles et les gazons amphibies.
Paysage			
Contexte paysager		Faible	Le secteur est implanté au sein de la Basse Marche. Le paysage est caractérisé par un maillage de parcelles agricoles cloisonnées par une trame bocagère dense. Cette végétation dense interdit toute perception sur de longues distances et masque les reliefs. Quelques échappées visuelles se dessinent au détour d'une parcelle cultivée, d'une voie de circulation ou d'un plan d'eau.
Patrimoine culturel et archéologique		Faible	Le secteur est riche en monuments historiques (monument le plus proche : Colombier du logis seigneurial à 1,5 km). Le site classé le plus proche se localise à 8,2 km au nord-est, hors de l'emprise de l'aire d'étude paysagère éloignée. Aucun vestige archéologique n'est, à ce jour, recensé sur les terrains étudiés. Le projet fera l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.
Sensibilités visuelles	Aire d'étude éloignée	Nul	Le relief et la végétation interdisent toute perception des terrains étudiés.
	Aire d'étude intermédiaire	Nul	Le relief et la végétation interdisent toute perception des terrains étudiés.
	Aire d'étude rapprochée	Nul à très fort	Les perceptions sont très variables à cette échelle et conditionnées par le couvert végétal.
Milieu humain et socio-économique			
Population et habitat		Faible	La population sur les communes de Saint-Martin-le-Mault et de Lussac-les-Eglises a fortement diminué depuis les années 1970. L'ERP le plus proche des terrains étudiés se situe à environ 1,5 km au nord-ouest. Les communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault sont dotées de divers équipements.
Activités économiques		Faible	Limoges constitue le bassin d'emploi du secteur. Le secteur tertiaire constitue la base de l'économie locale. De nombreux petits commerces et artisans sont implantés sur la commune de Lussac-les-Eglises et dans une moindre mesure sur la commune de Saint-Martin-le-Mault.
Activités industrielles		Faible	Il n'existe aucun site et sol pollué recensé par la base de données BASOL sur les communes de Lussac-les-Eglises et de Saint-Martin-le-Mault. En revanche plusieurs sites BASIAS (sites industriels) sont recensés dans le secteur d'étude. Le plus proche est localisé à 1,4 km des terrains étudiés. Il existe plusieurs ICPE dans le secteur d'étude. La plus proche est un élevage de porcs localisés à environ 400 m des terrains étudiés. Plusieurs parcs éoliens et centrales solaires, producteurs d'énergie renouvelable, sont localisés dans le secteur d'étude.
Agriculture		Très fort	L'activité agricole dominante dans le secteur d'étude est l'élevage. Sur la commune de Lussac-les-Eglises, cet élevage concerne essentiellement des ovins et caprins tandis que sur la commune de Saint-Martin-le-Mault, il concerne essentiellement des bovins. Le nombre d'exploitations agricoles et la SAU a largement diminué ces dernières années sur les deux communes. De nombreuses parcelles des terrains étudiés sont concernées par une activité agricole. Une étude de compensation collective agricole doit donc être réalisée dans le cadre du projet. Elle fera l'objet d'un document indépendant.
Voisinage		Modéré	Plusieurs habitations sont localisées au sein même des terrains étudiés. Certaines sont toutefois inhabitées. De nombreuses habitations sont localisées dans un rayon de 1 km autour des terrains étudiés. Les terrains étudiés sont situés à quelques kilomètres des bourgs de Saint-Martin-le-Mault, Jouac et Lussac-les-Eglises.
Tourisme et loisirs		Modéré	Un camping et plusieurs gîtes sont recensés sur la commune de Lussac-les-Eglises. Les monuments historiques du secteur, susceptibles d'attirer des visiteurs sont situés à distance des terrains étudiés. Un observatoire ornithologique est localisé à proximité au sud des terrains étudiés. Un chemin de promenade (circuit de l'étang de Murat) traverse les terrains étudiés.
Transports		Modéré	Les terrains étudiés sont situés à distance des aérodromes. L'itinéraire d'accès aux terrains étudiés emprunte l'autoroute A 20 puis la RD 912. Les terrains étudiés sont traversés par la RD 88A1, la RD 912, la VC 18, la VC 5 et sont longés au nord par la VC 4. L'ensemble de ces voies permet ainsi l'accès au site. Certaines sont toutefois inadaptées au passage de poids lourds. Les terrains étudiés sont traversés par plusieurs voies de dessertes agricoles qui ne permettent pas la circulation de véhicules non agricoles.
Commodité du voisinage		Faible	Le site est marqué par les nuisances sonores et lumineuses liées à la présence de voies de circulation et aux activités agricoles du secteur. Ces nuisances sont ponctuelles.
Hygiène, sécurité et salubrité publique		Faible	Les eaux usées dans le secteur des terrains étudiés sont traitées à la parcelle via des systèmes d'assainissement autonomes. La gestion des déchets sur le secteur est assurée par le SYDED de la Haute-Vienne.
Réseaux divers		Faible	Plusieurs lignes électriques HTA et BT longent les terrains étudiés, la plupart du temps en suivant le linéaire des voies de circulation et chemins

Thèmes	Evaluation des enjeux	Commentaires
		<p>de desserte agricole. Seule une ligne BT traverse les terrains étudiés et permet la desserte du lieu-dit « <i>Couret</i> ».</p> <p>A notre connaissance aucun réseau d'irrigation n'est recensé sur les terrains étudiés.</p> <p>Les terrains étudiés sont traversés par deux réseaux d'eau potable.</p> <p>Aucune borne incendie n'existe à proximité des terrains étudiés.</p>